

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Taniindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES

PROJET D'APPUI AUX COMMUNAUTES DES PECHEURS DE TOLIARA



ENQUETE CADRE NATIONALE 2011-2012



AVANT PROPOS

Dans un contexte où l'exploitation des ressources naturelles constitue un refuge aux populations vulnérables et déshéritées par la pauvreté, la réalisation de l'enquête cadre nationale 2012-2013, vingt-quatre ans après celle de 1988 constitue une mine d'informations inestimable pour la gestion des activités halieutiques en générale et celle des pêcheries en particulier. En effet, l'enquête cadre nationale a permis de disposer des informations complètes, exhaustives et à jour sur la pêche traditionnelle à Madagascar jusqu'au niveau géographique le plus fin à l'instar des villages des pêcheurs.

Les informations recueillies dans le cadre de l'enquête cadre nationale ont porté sur la répartition géographique, les caractéristiques sociodémographiques de la population vivant de la pêche et des pêcheurs, ainsi que les matériels et équipements utilisés pour les activités de pêches.

Parallèlement à l'enquête cadre nationale, une enquête pilote pour l'estimation des captures a été réalisée dans la zone d'intervention du projet d'appui aux communautés des pêcheurs de Toliara (PACP). Cette enquête a montré que l'estimation de la production du secteur pêche traditionnelle peut être désormais effectuée périodiquement sans trop de difficulté car l'enquête cadre nationale a fourni les bases nécessaires à l'organisation des enquêtes légères.

Ainsi, j'invite tous les utilisateurs de données statistiques sur la pêche à se servir des résultats de l'enquête cadre nationale à commencer par les différentes structures du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche, les partenaires et acteurs dans le domaine de l'environnement, les chercheurs etc. J'ose espérer que les résultats de l'enquête cadre nationale puissent servir de levier au développement du secteur pêche d'une part et satisfaire le maximum des besoins des utilisateurs assoiffés d'informations fiables et à jour sur la pêche traditionnelles d'autre part.

Enfin, l'enquête cadre nationale n'a pas pu être réalisée sans la contribution du groupe de la Banque Africaine de Développement. Au nom du gouvernement de Madagascar, je voudrais lui témoigner toute notre reconnaissance et lui adresser nos sincères remerciements. Nos remerciements s'adressent également à tous les pêcheurs et à tous les experts qui ont apporté une assistance technique à l'opération.

Fait à Antananarivo, le

(Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche)

Table des matières

- AVANT PROPOS.....	2
- INTRODUCTION.....	5
- PARTIE I : ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DE L’ECN.....	10
1.1- Objectifs de l’ECN.....	11
1.1.1- Objectif global	11
1.1.2- Objectifs spécifiques	11
1.2- Organisation de l’ECN.....	11
1.2.1- Structure de mise en œuvre.	11
1.2.2- Calendrier de mise en œuvre (les différentes phases)	12
1.2.3- Sensibilisation et publicité	15
1.3- Moyens mis en œuvre	15
1.3.1- Moyens humains	15
1.3.2- Moyens matériels	16
1.4- Méthodologie de l’ECN.....	16
1.4.1- Concepts et définitions.....	16
1.4.2- Technique de collecte	20
1.4.3- Traitement informatique.....	20
1.4.4- Supports de collecte.....	20
- PARTIE II : LES RESULTATS	21
2.1- Les villages des pêcheurs et leur environnement.....	22
2.1.1- Distribution spatiale des villages de pêcheurs.....	22
2.1.2- Répartition des villages selon les types de pêcherie	24
2.1.3- Répartition des villages selon les sites de débarquement	25
2.1.4- Répartition des villages pêcheurs selon le nombre de ménages de pêcheurs.....	25
2.1.5- Conclusion partielle sur les villages de pêcheurs	26
2.2- La population des ménages des pêcheurs	26
2.2.1- Répartition spatiale de la population des ménages	26
2.2.2- Caractéristiques sociodémographiques de la population des ménages pêcheurs	29
2.2.3- Conclusion partielle sur la population des ménages des pêcheurs.....	37
2.3- Les pêcheurs.....	38
2.3.1- Caractéristiques sociodémographiques des ménages pêcheurs	38
2.3.2- Répartition spatiale des pêcheurs	44
2.3.3- Caractéristiques sociodémographiques des pêcheurs.....	49
2.3.4- La pêche piroguière et la pêche à pied	56
2.3.5- Conclusion partielle sur les pêcheurs.....	58
2.4- Les engins de pêche	60
2.4.1- Lignes.....	60
2.4.2- Filets	64

2.4.3-	Autres engins.....	70
2.4.4-	Période d'utilisation des engins de pêche.....	75
2.4.5-	Conclusion partielle sur les engins de pêche.....	75
2.5-	Les embarcations	75
2.5.1-	Composition et Répartition spatiale des pirogues	75
2.5.2-	Modes de propulsion et taux de motorisation	79
2.5.3-	Utilisation économique et social du par piroguier	81
2.5.4-	Conclusion partielle sur les pirogues	84
-	CONCLUSION GENERALE	85
-	ANNEXES	86

Liste des figures

Figure 1: Structure opérationnelle de l'ECN	12
Figure 2: Effectif des villages pêcheurs par Région	22
Figure 3: Effectif des fabricants de pirogue par Région	23
Figure 4: Effectif des vendeurs de matériel de pêche par Région.....	23
Figure 5: Effectif des mareyeurs par Région	24
Figure 6: Distribution régionale de la population des ménages pêcheurs.....	27
Figure 7: Pyramide des âges de la population, Ensemble.....	29
Figure 8: Structure par sexe et par groupe d'âge de la population du Melaky	30
Figure 9: Taux global de fréquentation scolaire pour les garçons et filles de 6 à 14 ans.....	30
Figure 10: Taux global de fréquentation scolaire pour les garçons et filles de 6 à 14 ans, Betsiboka ..	31
Figure 11: Répartition de la population des jeunes filles de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire par âge.....	31
Figure 12: Répartition de la population des garçons de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire par âge.....	32
Figure 13: Répartition de la population des filles de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire par âge du Betsiboka.....	32
Figure 14: Répartition de la population des filles de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire par âge du Betsiboka.....	33
Figure 15: Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction pour l'ensemble des 18 régions	33
Figure 16: Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction de l'Androy...	34
Figure 17: Répartition par sexe de la population de 12 ans et plus selon le statut vis-à-vis de l'emploi	35
Figure 18: Répartition de la population occupée selon l'activité principale	36
Figure 19: Répartition de la population occupée selon l'activité secondaire.....	36
Figure 20: Répartition de la population occupée selon l'activité secondaire dans le Betsiboka.....	37
Figure 21: Effectif des ménages de pêcheurs recensés par Région.....	38
Figure 22: Effectif par Région de ménages de pêcheurs dirigés par une femme	39
Figure 23: Structure par âge et par sexe des chefs de ménages de pêcheurs au niveau National.....	39
Figure 24: Structure par sexe et par groupe d'âge des chefs de ménages de pêcheurs dans le SAVA .	40
Figure 25: Répartition des chefs de ménages de pêcheurs par sexe et par niveau d'instruction, Ensemble	41
Figure 26: Répartition des chefs de ménage selon l'activité principale au niveau global.....	41
Figure 27: Répartition des chefs de ménage selon l'activité secondaire pour l'ensemble des 18 régions	42
Figure 28: Taille moyenne des ménages de pêcheurs par région	42
Figure 29: Répartition des ménages selon la taille du ménage	43
Figure 30: Pourcentage par Région de chaque catégorie de taille de ménage	43
Figure 31: Effectif par Région des ménages par catégorie de taille moyenne	44
Figure 32: Effectif des pêcheurs recensés par Région	45
Figure 33: Répartition régionale des pêcheurs selon le sexe	47
Figure 34: Structure par sexe et âge de pêcheurs pour l'ensemble des 18 régions.....	49
Figure 35: Répartition des pêcheurs selon le niveau d'instruction par sexe pour l'ensemble des 18 régions.....	50

Figure 36: Répartition des pêcheurs selon le niveau d'instruction par sexe pour l'ensemble de l'Androy	50
Figure 37: Effectif par Région de pêcheurs ayant bénéficié de formation spécifique.....	51
Figure 38: Part (%) des pêcheurs ayant bénéficié de formation spécifique par région.....	51
Figure 39: Effectif par Région des pêcheurs à temps plein et des pêcheurs à temps partiel.....	52
Figure 40: Proportion (%) par Région des pêcheurs à temps plein et des pêcheurs à temps partiel ...	53
Figure 41: Répartition des pêcheurs à plein temps selon l'activité secondaire pratiquée au niveau national.....	53
Figure 42: Répartition par Région des pêcheurs à temps plein selon l'activité secondaire pratiquée .	54
Figure 43: Activités principales des pêcheurs à temps partiel au niveau national	55
Figure 44: Répartition par Région des pêcheurs à temps partiel selon l'activité principale pratiquée.	55
Figure 45: Distribution régionale des pêcheurs piroguiers et des pêcheurs à Pied	56
Figure 46: Part (%) de chaque type de pêche par Région	57
Figure 47: Répartition (%) des pêcheurs piroguiers selon le sexe par Région.....	57
Figure 48: Répartition (%) des pêcheurs piroguiers selon le sexe par Région.....	58
Figure 49: Proportion de chaque type de ligne au niveau national	60
Figure 50: Effectif total des lignes de pêche par Région	61
Figure 51: Répartition des lignes selon le type par Région	61
Figure 52: Part (%) de chaque type de ligne au niveau de chaque région	62
Figure 53: Répartition des ménages selon le nombre de ligne utilisée pour la pêche.....	64
Figure 54: Proportion de chaque type de filet utilisé au niveau national.....	65
Figure 55: Effectif total des filets (tout type confondu) par Région.....	65
Figure 56: Effectif des filets selon le type par Région.....	66
Figure 57: Répartition (%) par Région des filets selon le type	66
Figure 58: Répartition des ménages selon le nombre de filet utilisé pour la pêche au niveau national	69
Figure 59: Effectif et part des différents types d'autres engins de pêche au niveau nationale	70
Figure 60: Effectif par Région des autres engins (tous types confondus)	70
Figure 61: Effectif et part des autres engins de pêche(sans casier/nasse) au niveau nationale	71
Figure 62: Effectif et part de casier/nasse selon les sous-types par Région (Sans Alaotra Mangoro)..	71
Figure 63: Effectif par Région des engins à crabe.....	72
Figure 64: Effectif par Région des moustiquaires et éperviers	72
Figure 65: Effectif par Région des fusil/harpon et engins de plongée.....	73
Figure 66: Effectif par Région des types de barrages.....	74
Figure 67: Répartition des ménages selon le nombre d'autres engins utilisés pour la pêche	74
Figure 68: Effectif et proportion des pirogues selon la technologie de fabrication au niveau national	76
Figure 69: Effectif des pirogues par Région	76
Figure 70: Effectif des pirogues selon le type par Région	78
Figure 71: Répartition (%) de chaque type de pirogue par Région	78
Figure 72: Effectif des pirogues immatriculées par Région	79
Figure 73: Proportion de chaque type de propulsion au niveau national.....	79
Figure 74: Effectif de chaque type de propulsion par Région.....	80
Figure 75: Effectif total des pirogues motorisées par Région.....	80
Figure 76: Répartition des pirogues motorisées selon la puissance du moteur au niveau national.....	81
Figure 77: Répartition des pirogues selon le type d'utilisation au niveau national	81

Figure 78: Répartition des pirogues selon le type d'utilisation par Région.....	82
Figure 79: Répartition des ménages selon le nombre de pirogues utilisés.....	82
Figure 80: Répartition par Région des ménages selon le nombre de pirogues utilisées pour la pêche.....	83
Figure 81: Effectif des ménages n'ayant pas de pirogue de pêche par Région	83

Liste des cartes

Carte 1: Phase de réalisation de la collecte	14
Carte 2: Zones couvertes par l'enquête cadre nationale 2012 - 2013.....	19
Carte 3: Pourcentage des populations des pêcheurs sur la population totale des villages	28
Carte 4: Effectif des Pêcheurs par District.....	46
Carte 5: Répartition des pêcheurs selon le sexe par District.....	48
Carte 6: Effectif des lignes par District.....	63
Carte 7: Effectif des filets par District	68
Carte 8: Effectif des pirogues par District.....	77

INTRODUCTION

Madagascar est une île et avec plus de 5000 Km de côte et les innombrables plans d'eau intérieurs, le secteur pêche joue un rôle important dans l'économie du pays. La pêche contribue à hauteur de 7% du PIB et procure environ 500 000 emplois directs et indirects. Sur le plan alimentaire, la pêche constitue un apport protéinique d'origine animale à la population dont la consommation est estimée à environ 7 à 8 Kg par habitant et par an. De ce fait, le secteur pêche constitue un pôle essentiel du développement économique en général et du développement rural en particulier et figure parmi les préoccupations majeures de l'Etat Malagasy.

Or force est de constaté que malgré son potentiel, le secteur pêche est encore faiblement développé faute de moyens et de techniques d'exploitation. La formulation d'une politique de développement véritable ainsi que la mise en œuvre et le suivi des plans d'aménagement des pêcheries se trouvent pénalisés par la défaillance voire l'absence d'un système d'information sur le secteur pouvant servir d'aide à la prise de décision. En effet, si le secteur moderne (pêche industrielle, pêche artisanal et aquaculture moderne) est plus ou moins connu à travers des différentes sources essentiellement constituées des données sous-produits de l'administration, le secteur traditionnel reste flou alors qu'il est très loin d'être négligeable tant en terme d'effort que vis-à-vis de la production.

C'est la raison pour laquelle le projet PACP a été mis en place et ce dans l'objectif (i) de promouvoir un développement durable de la pêche traditionnelle maritime à travers le renforcement des organisations des bénéficiaires et des services de l'Etat;(ii) de promouvoir une gestion concertée et responsable des ressources halieutiques et (iii) de doter les pêcheurs d'équipements adéquats et performants.

Dans le but de permettre au Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques de combler les lacunes en données chiffrées sur la pêche traditionnelle, le projet PACP, dans sa composante **B « Aménagement et gestion durable des ressources par l'exploitation de nouvelles zones de pêche et le développement d'activités d'aquaculture »** a prévu la réalisation d'une enquête cadre nationale sur la pêche traditionnelle et une enquête pilote d'évaluation des captures dans la zone d'intervention du projet. Il s'agit d'un véritable Recensement Général de la pêche traditionnelle pour servir de nouvelle référence fiable, étant donné les changements de structure et les bouleversements intervenus dans le secteur pêche dont on imagine une transformation radicale au cours des vingt dernières années. En résumé, cette enquête cadre nationale, qui intervient vingt-quatre ans après celle de 1988, constitue un outil efficace de mise à jour de l'ensemble des données sur la pêche traditionnelle. Il permettra certainement le renforcement qualitatif et quantitatif du système de statistiques de pêche qui doit être suivi d'un dispositif de mise à jour systématique pour assurer une alimentation régulière du système d'information en données fiables soutenant la stratégie de développement du secteur pêche.

La pêche traditionnelle appartient plus ou moins au secteur d'activité informelle en ce sens que cette activité est intimement liée à la vie des ménages pêcheurs. Ces derniers se comportent comme des microentreprises informelles pouvant cumuler les différents segments de la filière pêche (de l'amont jusqu'à l'aval en passant par la production). Comme il s'agit du secteur informel, au même titre que l'agriculture traditionnelle, la collecte d'information ne peut se faire que par le biais d'une opération statistique c'est-à-dire un recensement ou une enquête par sondage représentatif.

Le présent document constitue le rapport principal de l'Enquête Cadre Nationale réalisée au cours de la période 2011-2012. Il présente, de manière détaillée, les résultats de l'opération mais afin de mieux aider les utilisateurs à la compréhension et à l'utilisation des données, il donnera un aperçu de la méthodologie adoptée et de l'organisation de l'ECN.

PARTIE I : ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ECN

1.1- Objectifs de l'ECN

1.1.1- Objectif global

La réalisation de l'enquête cadre nationale s'inscrit dans l'objectif global d'améliorer la gestion des ressources halieutiques afin d'assurer un développement durable des pêcheries traditionnelles maritimes et continentales, et ce par le biais de l'amélioration du système d'information sur le secteur pêche et ressources halieutiques.

1.1.2- Objectifs spécifiques

Le projet Enquête Cadre Nationale vise trois objectifs spécifiques à savoir :

- la réalisation de l'enquête cadre nationale qui n'est autre qu'un dénombrement exhaustif de toutes les unités de pêche dont les villages des pêcheurs, les pêcheurs, les embarcations et les engins de pêche. Elle concerne deux catégories de pêcherie à savoir la pêche maritime et côtière d'une part et la pêche dans les principaux plans d'eau intérieure d'autre part. Le champ d'enquête couvre l'ensemble des Communes côtières de Madagascar et les principaux plans d'eau continentales, soit 222 Communes et 180 plans d'eau environ ;
- la réalisation d'une enquête pilote d'évaluation des captures dans la zone d'intervention du projet PACP. Il s'agit de concevoir et de tester une méthodologie pour l'estimation des captures. Concrètement, l'opération consiste à recueillir les données sur l'effort de pêche, la production (espèces et volume) ;
- le renforcement des compétences du Personnel National sur les aspects techniques et organisationnels dans les disciplines de la collecte/traitement/analyse des données de la pêche traditionnelle.

1.2- Organisation de l'ECN

1.2.1- Structure de mis en œuvre.

Si les objectifs de l'Enquête cadre nationale sont bien clairs et précis, l'organisation de sa mise en œuvre n'est pas bien définie. Comme son financement est assuré conjointement par les Fonds FAD et le RPI via le projet PACP, la gestion administrative et financière du projet est assurée par le projet PACP qui se trouve physiquement à Toliara tandis que la tutelle technique relève de la Direction générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques. Ainsi, la mise en œuvre de l'enquête cadre a fait intervenir plusieurs catégories d'agent et différentes structures du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques aussi bien au niveau central qu'au niveau régional. Afin de maîtriser au mieux la coordination des activités, il a été convenu de confier à la Direction de la Gestion des Ressources Halieutiques l'utilisation d'une partie des fonds du Projet d'Appui aux Communautés des Pêcheurs de Toliara destinés à la mise en œuvre de l'enquête cadre nationale. Pour ce faire, un protocole entre le projet PACP et la DGRH a été établi pour la mise en œuvre du volet enquête cadre nationale proprement dite et le schéma suivant est proposé comme structure opérationnelle :

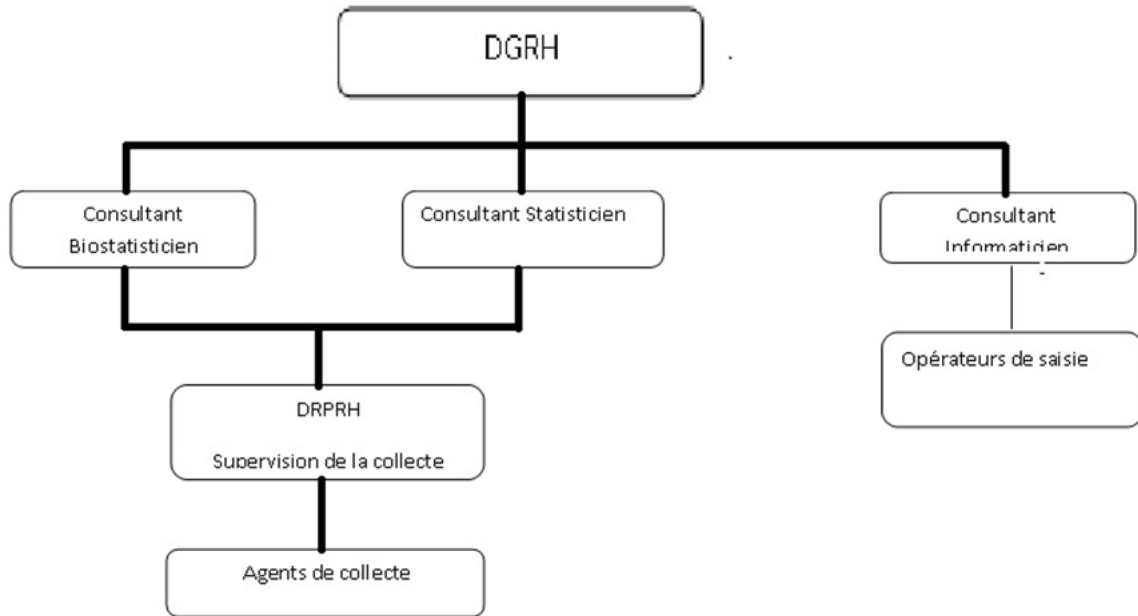


Figure 1: [Structure opérationnelle de l'ECN](#)

Au niveau central :

La structure centrale de l'ECN est constituée de la Direction de la Gestion des Ressources Halieutiques (DGRH) au sein de laquelle un responsable logistique et financier a été désigné. Cette structure a été appuyée par 3 consultants respectivement experts en statistique, en biostatistique et en informatique pour la prise en charge de la coordination des activités techniques de l'ECN aussi bien sur le terrain qu'au niveau des travaux de traitement informatique.

Au niveau du terrain :

Les Directions Régionales de la Pêche et des Ressources Halieutiques dans les régions concernées par l'opération ont assuré la supervision de la collecte de données sur le terrain. Des agents temporaires ont été recrutés localement pour être contrôleurs et agent enquêteurs.

Pour l'enquête pilote de production, comme elle concerne uniquement la zone d'intervention du projet PACP, la supervision de la collecte a été assurée essentiellement par les cadres techniques du projet PACP.

Les trois consultants recrutés spécialement et individuellement pour la conduite de l'enquête cadre se trouvent à la tête d'un dispositif opérationnel en charge de la collecte des données sur le terrain. Ce dispositif est composé d'une part des agents relevant du MPRH et de ses structures déconcentrées et d'autre part des agents enquêteurs, recrutés temporairement pour des tâches bien spécifiques.

1.2.2- Calendrier de mise en œuvre (les différentes phases)

L'enquête cadre nationale a été réalisée en 4 phases :

- **Phase de préparation technique**

Couvrant la période du mois d'avril 2011 au mois d'août 2011, la phase de préparation de l'enquête cadre nationale consistait à :

- la définition du champ d'enquête c'est-à-dire la zone couverte par l'opération de collecte de données,
- l'identification des besoins en informations afin de satisfaire les besoins pour la comparabilité internationale et les besoins des principaux utilisateurs et ceux des différentes parties prenantes du secteur,
- l'élaboration et le tirage des supports de collecte (questionnaires, fiches et manuels),
- la préparation et la tenue de l'atelier de validation de la méthodologie,
- la définition du dispositif opérationnel pour la collecte de données sur le terrain.

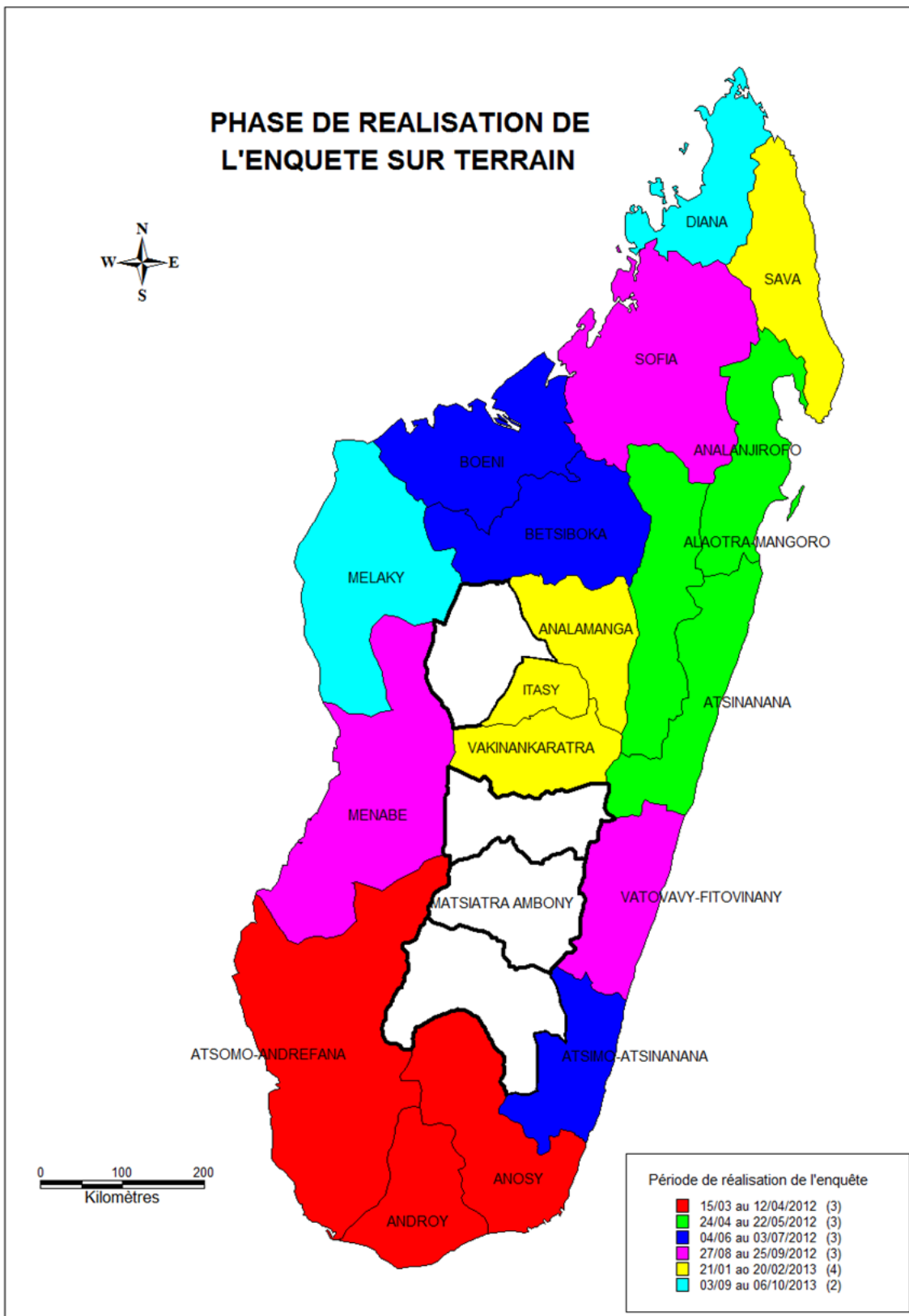
- **Phase de collecte de données**

La phase de collecte de données a couvert la période allant du mois de février 2012 au mois d'octobre 2013. Cette phase concernait :

- le recrutement et la formation des agents de collecte,
- le déploiement des agents sur le terrain et la réalisation de l'enquête proprement dite.

Compte tenu des moyens logistiques disponibles pour la réalisation de la collecte de données et les contraintes d'ordre financières, la phase de collecte a été organisée en 6 étapes comme suit :

Etape	REGION	DATE LIMITE de dépôt de dossiers	Dépouillement et évaluation	Formation	Enquête sur terrain
1	Anosy	22/02/2012	27/02 au 29/02	01/03 au 3/03	15/03 au 13/04/2012
	Androy				
	AntsimoAndrefana				
2	AlaotraMangoro	26/03/2012	26/03 au 28/03	29/03 au 31/03	23/04 au 22/05/2012
	Atsinanana				
	Analanjirofo				
3	Boeny	3/05/2012	03/05 au 05/05	07/05 au 09/05	04/06 au 03/07/2012
	Betsiboka				
	AtsimoAtsinanana				
4	VatovavyFitovinany	20/08/2012	20/08 au 22/08	23/08 au 25/08	27/08 au 25/09/2012
	Menabe				
	Sofia				
5	Sava	14/01/2013	14/01 au 16/01	17/01 au 19/01	21/01 au 20/02/2013
	Analamanga				
	Itasy				
	Vakinankaratra				
6	Diana	12/08/2013	12/08 au 14/08	15/08 au 17/08	03/09 au 03/10/2013
	Melaky				



Carte 1: Phase de réalisation de la collecte

- **Phase de traitement de données**

La phase de traitement englobe la saisie des données, l'apurement des fichiers et la tabulation. Cette phase a été réalisée au cours de la période allant du mois de mai 2012 au mois de mars 2014 par l'équipe de traitement informatique et le statisticien. Il convient de noter que les fiches de dénombrement et les questionnaires ont subis des contrôles préalables avant la saisie. Ces contrôles consistaient à identifier et à corriger les éventuelles erreurs qui ont échappé le contrôle sur le terrain.

- **Phase d'analyse et publication**

L'analyse des résultats consistait à étudier la vraisemblance, la cohérence interne des résultats et la cohérence avec les données de sources secondaires. L'analyse des résultats a été réalisée parallèlement au traitement informatique. Des résultats préliminaires par régions, constitués des tableaux de dépouillement par village de pêcheur ont été établis et mis à la disposition des structures du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques pour observation et commentaire avant édition des tableaux finaux pour le rapport provisoire.

L'atelier de restitution et de validation du rapport provisoire a eu lieu le 28 avril 2014.

1.2.3- Sensibilisation et publicité

Comme toute opération de recensement, la réalisation de l'enquête cadre nationale a été précédée d'une campagne de sensibilisation dont l'objectif est d'atteindre toutes les institutions, structures et individus concernés de près ou de loin par les activités d'enquête. Une communication au gouvernement a été faite par Monsieur le Ministre de la pêche et des ressources halieutiques. Le Service responsable de la communication au sein du MPRH a été impliqué pour véhiculer des messages visant à sensibiliser la population. De même, des affiches ont été éditées et placardées jusqu'aux villages des pêcheurs les plus reculés. L'une des messages les plus importantes véhiculées concerne l'absence de lien entre le fisc et la surveillance des pêcheurs avec l'enquête cadre nationale, ce qui a favorisé la disponibilité des pêcheurs à recevoir les agents enquêteurs sans trop de méfiance.

1.3- Moyens mis en œuvre

La réalisation de l'enquête cadre nationale 2012-2013 a nécessité la mobilisation d'importants moyens humains, matériels et financiers par le Gouvernement et ses partenaires au développement, en l'occurrence la Banque Africaine de Développement à travers le projet PACP. Il convient de noter la contribution significative de l'AMPA dans le financement de l'enquête cadre nationale.

1.3.1- Moyens humains

L'enquête cadre nationale a fait intervenir 3 catégories de personnel : les fonctionnaires du MPRH, les consultants et les agents temporaires recrutés spécialement pour le projet.

Les fonctionnaires impliqués par l'enquête cadre nationale sont le personnel de la DGRH, les cadres techniques des DRPRH concernées et le personnel du projet PACP ;

Trois consultants ont été recrutés pour appuyer la mise en œuvre de l'enquête cadre nationale. Il s'agit d'un expert international en statistique pour une durée de 22 hommes*mois, un expert

national biostatisticien pour 23 hommes*mois et un expert informaticien spécialiste en traitement d'enquête et gestion de base de données pour 24 hommes*mois.

Le personnel temporaire est constitué des agents de collecte dont 849 agents pour l'enquête cadre proprement dite (135 contrôleurs et 714 agents enquêteurs), 21 agents pour l'enquête pilote de production et 16 agents opérateurs de saisie.

1.3.2- Moyens matériels

Les moyens matériels et équipements suivants ont été mobilisés pour l'enquête cadre nationale 2012-2013 :

- Matériels roulants : 3 véhicules tout terrain dont 2 issus du projet PACP et 1 appartenant au MPRH, 8 moto-cross ;
- Matériels d'enquête : rubans métriques 30 mètres, double décimètre, pesons de force 5 à 10 kilos ;
- Matériels informatiques : 6 ordinateurs de bureau avec onduleurs : 2 à Toliara et 4 autres à Antananarivo dont 2 fournis par l'informaticien;
- Matériels bureautiques : 1 imprimante/photocopieuse laser grand débit A3, 1 imprimante laser A4 ; 1 duplicopieur (appartenant au Centre de Documentation du MPRH) ;

1.3.3- Moyens financiers

Le financement de l'enquête cadre nationale 2012-2013 a été assuré par la Banque Africaine de développement et le gouvernement de Madagascar. La contribution de la BAD a été effectuée à travers le projet d'appui aux communautés de pêcheurs de Toliara (PACP) tandis que celles du gouvernement comprennent les TVA, les RPI dont la participation de l'AMPA et la mise à disposition du personnel de l'administration pour les différentes activités de l'enquête cadre nationale.

1.4- Méthodologie de l'ECN

1.4.1- Concepts et définitions

Afin d'aider les utilisateurs à la compréhension des résultats, il est nécessaire d'énumérer ici les concepts et définitions utilisés dans la collecte de données de l'enquête cadre nationale.

Pêche : La pêche est une activité qui consiste à capturer des poissons ou d'autres espèces dans l'eau.

Pêcheur : toute personne qui exerce l'activité de pêche à des fins économiques.

Village de pêcheurs : c'est la localité où résident les pêcheurs avec leur famille. Il est très difficile d'avoir une correspondance entre village des pêcheurs et Fokontany qui est la subdivision administrative la plus basse. En fait, le village de pêcheurs peut être un Fokontany, un quartier, un hameau ou un groupe d'hameaux où il y a une certaine concentration de pêcheurs.

Type de pêcherie : C'est un terme général couvrant tous les aspects de la capture d'une espèce particulière ou d'un groupe d'espèces (milieu bien déterminé, techniques et engins de pêche utilisés, espèces de poissons et autres animaux aquatiques exploités). L'enquête cadre nationale distingue les lieux de capture à savoir maritime, estuaire, fluviale, lac ou autre.

Fabricant de pirogue : C'est l'artisan spécialiste de la transformation du troc d'arbre en pirogue en apportant les travaux de finition nécessaire pour avoir la forme finale d'esthétique et de navigabilité. Dans les régions où on fabrique des barques avec des planches en bois ou en plaque métallique, ce sera le charpentier naval.

Site de débarquement :

Le site de débarquement, appelé localement *seragna* ou *saragna*, est le lieu d'accostage des pêcheurs après leurs journées de pêche. C'est le lieu où se déroulent diverses opérations techniques et/ou commerciales dont :

- Débarquement physique des captures / mise à terre
- Premier triage des captures soit pour l'autoconsommation soit pour la vente
- Rangements des engins de pêche et ou nettoyage à l'eau de mer avant de les transporter au village
- Transactions directes avec les mareyeurs.

Mareyeur : D'après la loi en vigueur, le(la) mareyeur(se) désigne toute personne adulte, souvent une femme, s'occupant de l'achat, du traitement, et de la commercialisation des produits des pêcheurs. La mareyeuse achète directement les produits auprès des pêcheurs. Elle travaille souvent au niveau des sites de débarquement.

Le collecteur ou sous-collecteur indique toute personne physique ou morale qui achète les produits auprès des mareyeurs et/ou des pêcheurs.

Mangrove (Alahonko).

Les mangroves présentent un écosystème particulier. Les facteurs présidant à leur installation sont nombreux et leur mode d'action reste mal défini. Le climat, les apports d'eau douce, la balance des sels, la température, l'exposition de la houle, la géomorphologie et la sédimentologie côtière agissent de façon combinée et induisent une zonation horizontale des palétuviers (BALTZER, 1969, 1982; CHAPMAN, 1976; TOMLINSON, 1986). Très dense, c'est un milieu difficilement pénétrable où se développent des espèces végétales aux adaptations morphologiques et biologiques bien connues : racines échasses des *Rhizophora*, pneumatophores des *Brugueira* et *Avicennia*; vivipariti des plantules.

Unité d'habitation : c'est une maison ou un ensemble des bâtiments construits dans un enclos utilisé comme habitation. Une unité d'habitation peut abriter plusieurs ménages.

Ménage :

Un ménage est un groupe de personnes généralement unies par des liens de parenté (n'est pas nécessairement), qui résident ensemble sous le même toit (unité d'habitation), travaillent ensemble et prennent ensemble les principaux repas et qui reconnaissent l'autorité d'une personne appelée Chef de ménage (CM).

Un ménage peut être constitué :

1°/ - D'une seule personne : c'est le cas d'une personne (homme ou femme) qui vit seul, qui ne dépend pas de sa famille ni de quelqu'un d'autre, qui travaille pour lui-même et selon sa volonté et ses propres besoins et qui n'a aucune personne dépendant de lui dans le même village.

2°/ - De deux personnes : c'est le cas d'un couple sans enfant, vivant seul sans la présence d'autres parents ou amis (ou de deux frères, ou de deux sœurs, ou de deux amis).

3°/ - De plusieurs personnes. Dans ce cas, le ménage est constitué :

- a) d'un Chef de ménage
- b) de sa femme (ou de ses femmes) si le Chef est un homme ; de son mari si le Chef de ménage est une femme
- c) des enfants issues de sa (ou de ses) femmes actuelles ou d'une femme décédée, divorcée et également des enfants adoptifs ;
- d) de tous les autres parents (père, mère, beau-père, belle-mère, frères, sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces) qui vivent avec le ménage et dépendent de lui.
- e) de toutes autres personnes sans lien de parenté avec le Chef de ménage qui vivent avec les autres membres du ménage respectant l'autorité du Chef de ménage et partageant les obligations et les droits, le bonheur et le malheur, le travail et le revenu.

Chef de ménage :

Le Chef de ménage est la personne (homme ou femme), par sa sagesse, par ses expériences et par son autorité, dirige cette unité socio-économique (ménage) dont il est responsable. C'est lui qui fait le programme et la répartition du travail entre les membres de son ménage ; c'est lui qui décide de ce qu'on peut vendre ou acheter, c'est lui qui décide du montant ou de l'utilisation des moyens disponibles.

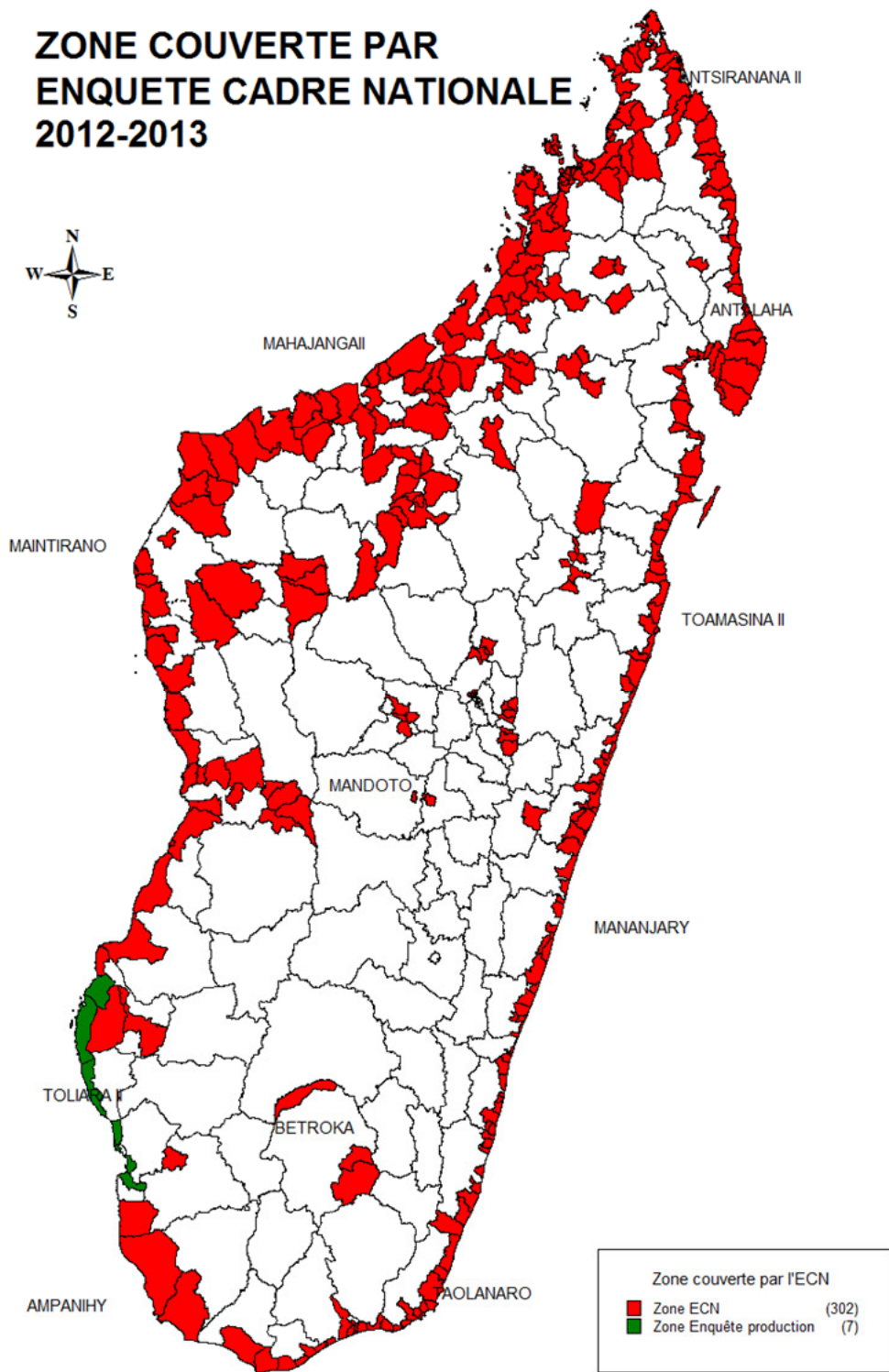
Taille de ménage : La taille du ménage est le nombre d'individus qui composent le ménage.

- ***Champ d'enquête***

Comme toute opération de recensement, l'enquête cadre nationale a visé une couverture maximale voire totale des pêcheries étudiées. Pour cela, faute d'une cartographie préliminaire des zones concernées par l'enquête, les informations disponibles auprès du MPRH, des autres structures ainsi que les avis des personnes ressources ont été capitalisés pour définir le champ d'enquête. Il s'agit essentiellement des résultats de l'enquête cadre 1988 et 1999, la liste des plans d'eau établie par A.KIENER en 1963 et les résultats du projet MAG/85/014.

Ainsi, la zone d'étude est constituée des 182 plans d'eau pour la pêche continentale et 222 Communes issues de 43 Districts dans 13 régions de Madagascar pour la pêche maritime et côtière.

ZONE COUVERTE PAR ENQUETE CADRE NATIONALE 2012-2013



Carte 2: Zones couvertes par l'enquête cadre nationale 2012 - 2013

1.4.2- Technique de collecte

L'objectif étant de dénombrer de manière exhaustive les unités de pêche dans la totalité de la zone d'étude, les travaux réalisés sur le terrain pour la collecte de données sont de deux ordres à savoir l'identification et le dénombrement des villages de pêcheurs ensuite l'enquête auprès des ménages pêcheurs.

Identification et dénombrement des villages de pêcheurs.

Une fois que le village des pêcheurs a été identifié, les agents de collecte procédaient au dénombrement du village en remplissant la fiche de dénombrement. Cette fiche contient l'énumération complète sans omission ni double compte de toutes les unités d'habitation et les ménages démographiques rattachés avec repérage des ménages pêcheurs. Cette occasion a été saisie pour récolter les informations spécifiques se rapportant au village.

Enquête auprès des ménages pêcheurs.

Tous les ménages pêcheurs identifiés lors du dénombrement ont fait systématiquement l'objet d'enquête par le remplissage du questionnaire ménage. L'enquête a opté pour l'observation directe (comptage) et les mesures objectives (utilisation des instruments de mesure) autant que possible.

1.4.3- Traitement informatique

Le traitement des données a été entrepris immédiatement après la collecte des données sur le terrain. Trois étapes ont été nécessaires pour le traitement informatique.

- **La saisie des données.**

La saisie a été effectuée sur la base d'un masque de saisie préalablement établi sur le logiciel CPro puis testé. La technique de double saisie a été adoptée afin de minimiser les erreurs de saisie. Les fiches de dénombrement ont été saisies à part et les fichiers correspondant ont servi pour le contrôle de l'exhaustivité de l'enquête.

- **L'apurement des fichiers.**

Les fichiers issus de la saisie ont été apurés des erreurs et imperfections non détectées par les différents contrôles. Il s'agit essentiellement des erreurs de cohérence difficilement détectable à l'œil nu ainsi que des omissions pouvant être corrigées par analyse de cohérence.

- **La tabulation.**

L'exploitation proprement dite des données a été faite sur SPSS. Des programmes de traitement basés sur le plan de tabulation ont été développés et appliqués sur les fichiers des données apurés afin de sortir les tableaux de dépouillement des villages de pêcheurs, puis les tableaux servant à l'élaboration du rapport.

1.4.4- Supports de collecte

Deux sortes de fiches de collecte ont été utilisées pour l'enquête cadre nationale : la fiche de dénombrement du village des pêcheurs et le questionnaire ménage. De même, les manuels ont été élaborés pour servir d'aide-mémoire à chaque catégorie d'agents de collecte. Les supports de collecte sont fournis en annexe du rapport.

PARTIE II : LES RESULTATS

Les résultats de l'enquête cadre nationale comporte plusieurs modules comme expliqués précédemment dans la partie méthodologique. Il s'agit :

- Des informations générales sur les villages de pêcheurs et leur environnement,
- Des caractéristiques de la population des ménages pêcheurs ;
- Des informations sociodémographiques et économiques sur les pêcheurs et les ménages de pêcheurs,
- Des paramètres touchant directement la capture constitués par les embarcations et les engins de pêche.

2.1- Les villages des pêcheurs et leur environnement

Les résultats relatifs aux villages de pêcheurs concernent les informations générales et administratives, leur cadre géographique et physique, la présence ou non de site de débarquement, ainsi l'effectif des acteurs, auxiliaires de la pêche, qui sont le fabricant de pirogues, le vendeur de matériel de pêche et le(la) mareyeur(se).

2.1.1- Distribution spatiale des villages de pêcheurs

La dernière enquête cadre nationale a recensé quelques 1.200 villages de pêcheurs. Celle de 2012 en a dénombré 2 531. Les régions de Diana et de Sava occupent la première place avec respectivement 338 et 247 villages de pêcheurs (Fig. 02). La région du Vakinankaratra, avec 15 villages de pêcheurs, et celle d'Alaotra Mangoro, avec 28 villages de pêcheurs, sont les deux régions ayant le plus faible effectif de villages de pêcheurs.

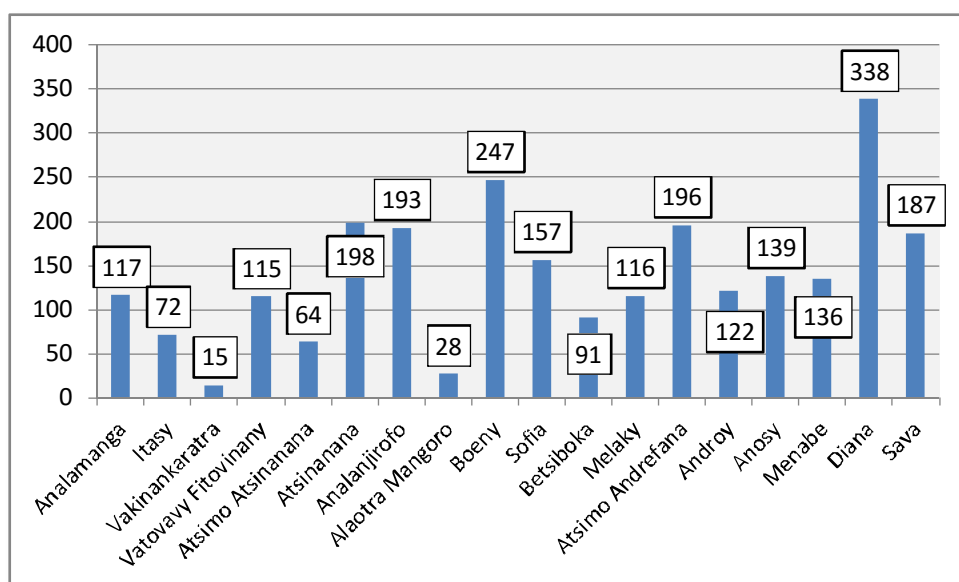


Figure 2: Effectif des villages pêcheurs par Région

La population totale dans ces villages s'élève à 602 897 selon la déclaration des responsables locaux. L'enquête a dénombré 58 151 ménages pêcheurs comportant 273 827 membres. La population des ménages pêcheurs représente ainsi 45% de la population totale habitant les villages de pêcheurs.

Au niveau régional, se référant aux villages de pêcheurs, quatre régions présentent un pourcentage élevé de population de ménages pêcheurs : Menabe 70%, Boeny 66%, Atsimo Andrefana 63% et Sofia 58%. Cette catégorie de population est peu représentée dans deux régions : Vatovavy-Fitovinany (11%) et Analamanga (24%).

Outre la population, l'enquête a recensé dans les villages de pêcheurs 6 335 fabricants de pirogues (Fig.03), 1 926 vendeurs de matériels de pêche (Fig.04) et 11 015 mareyeurs (Fig.05).

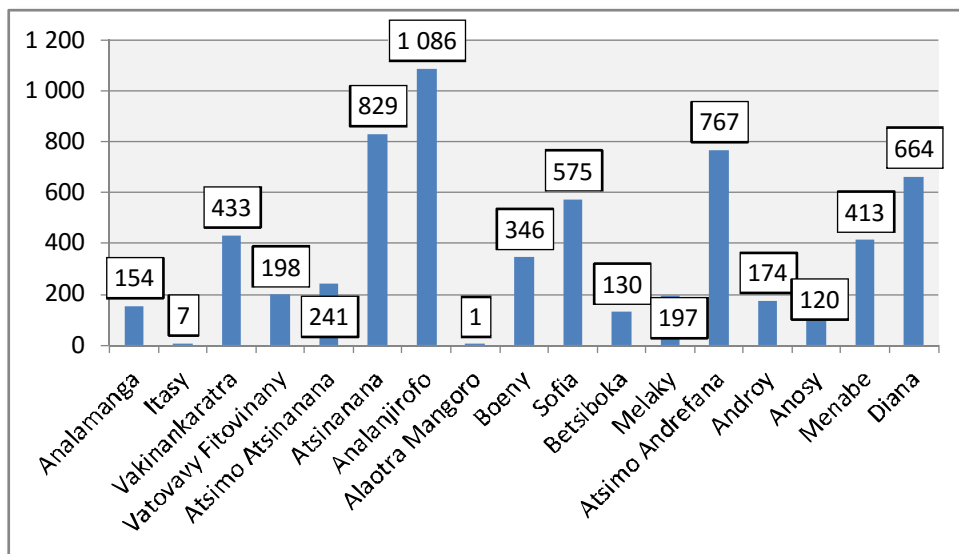


Figure 3: Effectif des fabricants de pirogue par Région

Analanjirofo et Atsinanana ont le plus de fabricants de pirogues. Les régions mal loties sont l'Alaotra-Mangoro et l'Itasy. Trois régions se trouvent dans une bonne moyenne : Atsimo-Andrefana 767 fabricants de pirogues, Sofia 575, et Diana 664 fabricants de pirogues.

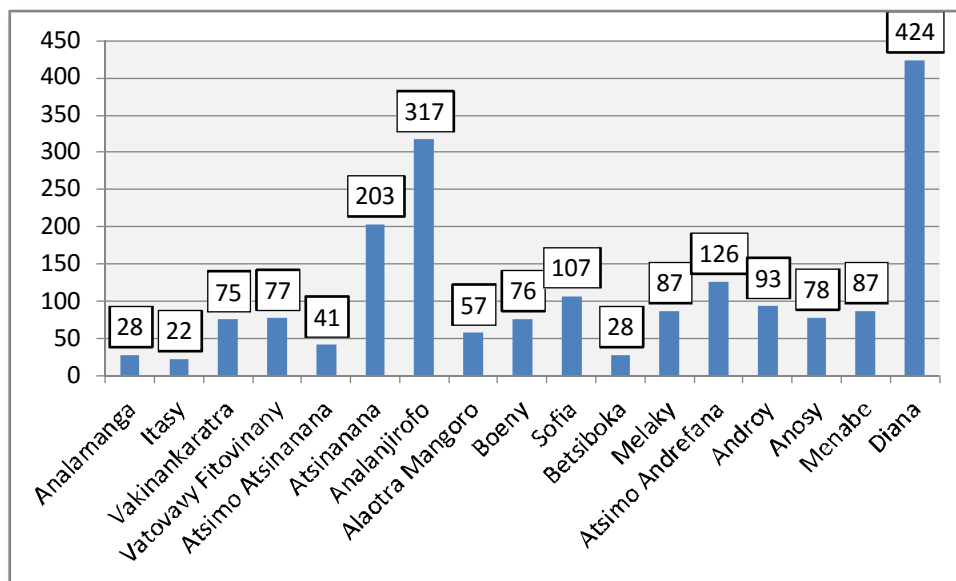


Figure 4: Effectif des vendeurs de matériel de pêche par Région

Trois régions sortent du lot : Diana, avec 424 revendeurs de matériels de pêche, Analanjirofo 317 et Atsinanana comptant 203 vendeurs de matériels de pêche. Trois régions occupent par contre la dernière place : Analamanga 28 vendeurs de matériels, Itasy 22 et Betsiboka 28 vendeurs de matériels de pêche.

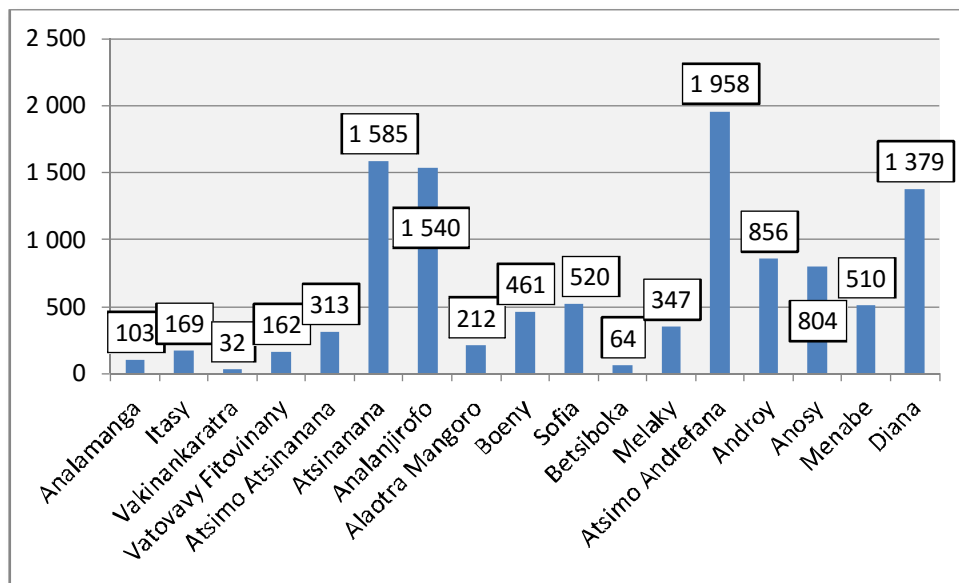


Figure 5: Effectif des mareyeurs par Région

Quatre régions concentrent 59% des mareyeurs : Atsimo-Andrefana 1 958, Atsinanana 1 585, Analanjirofo 1 540, et Diana 1 379 mareyeurs. On note que deux de ces trois dernières régions se trouvent sur la côte orientale malagasy.

Par ailleurs, on remarque l'importance relative des mareyeurs dans les régions Androy 856, Anosy 804, Sofia 520 et Menabe 510 par rapport à l'effectif des pêcheurs.

2.1.2- Répartition des villages selon les types de pêche

La présence de mangroves offre aux pêcheurs la possibilité de diversifier et les zones de pêches et les ressources ciblées. Les résultats font apparaître que, pour l'ensemble des 18 régions, seul un peu moins du tiers bénéficie de cet écosystème particulier.

Pour quatre régions côtières, plus de 50% des villages de pêcheurs bénéficient de mangrove. Diana affiche 69,2% des villages environnés de mangroves. Suivent un peu plus loin les régions Boeny 59,5%, Sofia 58,3% et le Menabe 57,8%. Pour quatre autres régions, le pourcentage des villages ayant des mangroves se situent entre 20% et 40% : Sava 42,2%, Atsimo-Andrefana 37,2%, Melaky 31% et Analanjirofo 23,8%. Hormis Analanjirofo, ces régions précitées se situent sur la côte occidentale malagasy.

Sur la côte Est, le pourcentage des villages dotés de mangrove se trouve en dessous de 10% : Atsinanana 10,6%, Anosy 8,6%, Vatovavy-Fitovinany et Atsimo-Atsinanana, avec respectivement 1,6%.

Au niveau national, la répartition des villages selon le milieu fréquenté par les pêcheurs est la suivante :

- Milieu maritime, 40,1%,
- Milieu continental, 34,5%,
- Les deux à la fois, 25,2%

Les villages bénéficiant à la fois du milieu marin et de l'eau douce se rencontrent généralement sur la côte Est. Cette situation touche 74,8% des villages pêcheurs du Vatovavy-Fitovinany. Cette proportion est de 54,7% dans l'Atsinanana, 52,3% dans l'Analanjirifo et 51,8% dans l'Anosy.

2.1.3- Répartition des villages selon les sites de débarquement

Généralement, les villages de pêcheurs sont bien équipés en site de débarquement. Un peu plus du ¼ (77% exactement) en est doté. Plus de 80% de villages en sont dotés dans sept régions : Anosy 92,1%, Androy 90,2%, Alaotra-Mangoro 89,3%, Boeny 87%, Sava 84,3% et Atsinanana 83,3%. Cinq régions accusent par contre un taux d'équipement moindre. Pour Analamanga, 51,3% des villages de pêcheurs ne possèdent pas des sites de débarquement. Cette proportion s'élève à 47,9% pour l'Itasy, 40,7% pour le Betsiboka et de 36,3% pour le Melaky.

Pour les autres régions, ce taux d'équipement en site de débarquement dépasse généralement les 70%.

2.1.4- Répartition des villages pêcheurs selon le nombre de ménages pêcheurs

On a classé les villages selon l'effectif des ménages pêcheurs recensés (< 10 ménages pêcheurs, entre 10 et 49, et > 50 ménages pêcheurs). La plupart des villages se situe dans la classe des 10 à 49 ménages pêcheurs (90%). Dans quatre régions la part des villages ayant moins de 10 ménages pêcheurs dépasse les 50% : Analamanga 62,4%, Vakinankaratra 60%, Sava 51,9% et Betsiboka 50,5%.

Les villages ayant plus de 50 ménages pêcheurs représentent 10% du total. Six régions comportent un nombre non négligeable de villages comportant plus de 50 ménages. Cela représente 39,3% des villages pêcheurs de l'Alaotra-Mangoro. Il est 24% dans l'Atsimo-Andrefana, 19,4% dans l'Anosy, 19,1% dans le Vatovavy-Fitovinany. Le Menabe affiche 15,4% des villages ayant plus de 50 ménages pêcheurs et 15,2% pour l'Atsinanana.

Par rapport au nombre des pêcheurs, la tendance suit cette même logique. Cinq régions possèdent de gros villages de pêcheurs comptant plus de 50 pêcheurs. Cela concerne 50% des villages de l'Alaotra-Mangoro. Il est 49% pour l'Atsimo-Atsinanana, 28,7% pour le Vatovavy-Fitovinany, 28,1% pour l'Anosy et 27,9% pour le Menabe.

Les villages ayant moins de 10 pêcheurs se rencontrent dans les régions d'Analamanga (53%), de Vakinankaratra (53,3%), de Sava (47,6%) et de Betsiboka (38,5% des villages). Comme précédemment, la majorité des villages se groupent dans la catégorie des villages comptant entre 10 et 49 pêcheurs.

Pour la part des pêcheurs par rapport à population active, la situation nationale montre l'importance relative des pêcheurs :

- Dans 5,7% des villages, la part des pêcheurs se trouve en dessous de 10%,
- Pour 39,5% des villages, la proportion des pêcheurs se situe entre 10 et 49%,
- Pour 54,8% des villages, la part des pêcheurs est supérieure ou égale à 50%.

Dans quatre régions, les pêcheurs sont fortement représentés. Dans la région Boeny, la proportion des pêcheurs est supérieure à 50% dans 81% des villages. Cela concerne 80,6% des villages dans l'Anosy, 74,8% dans le Menabe et 73% des villages dans l'Atsimo-Andrefana.

Pour la région Vakinankaratra par contre, la part des pêcheurs n'atteint pas 10% dans 53,3% des villages de pêcheurs.

2.1.5- Conclusion partielle sur les villages de pêcheurs

L'enquête cadre nationale a dénombré 2 531 villages de pêcheurs. Ils totalisent quelques 600 000 habitants dont 280 000 personnes sont issus des ménages pêcheurs (58 000). Parmi cette population locale, environ 19 000 auxiliaires de la pêche ont été décomptés. Ce sont les 6 000 fabricants de pirogues, les 2 000 revendeurs de matériels de pêche et les 11 000 mareyeurs (ses).

Plus du ¼ de ces villages sont dotés de site de débarquement. Le tiers de ces villages bénéficie des mangroves.

Par rapport à l'accès aux différentes pêcheries, on relève que 40% est exclusivement maritime, 34% exclusivement en eau douce et 25% mixte accédant facilement aux deux milieux.

Généralement ces villages sont de petite taille car 90% ont moins de 50 ménages de pêcheurs.

2.2- La population des ménages pêcheurs

Les résultats de l'enquête cadre nationale sur la population des ménages pêcheurs concernent les informations sur la répartition spatiale de cette population et de sa proportion par rapport à la population totale vivant dans les villages, de ses caractéristiques sociodémographiques et des activités économiques pratiquées par sa population active.

2.2.1- Répartition spatiale de la population des ménages

La population totale des ménages pêcheurs, estimée à 273 827, représente 45% du total des habitants des villages de pêcheurs (estimé à 602 897 habitants). La distribution régionale de cette population (Fig. 06) met en exergue le poids inégal de chaque région. Cinq régions (Atsimo-Andrefana, Atsinanana, Analanjirofo, Boeny, Anosy, Diana) concentrent 56% de la population des ménages pêcheurs.

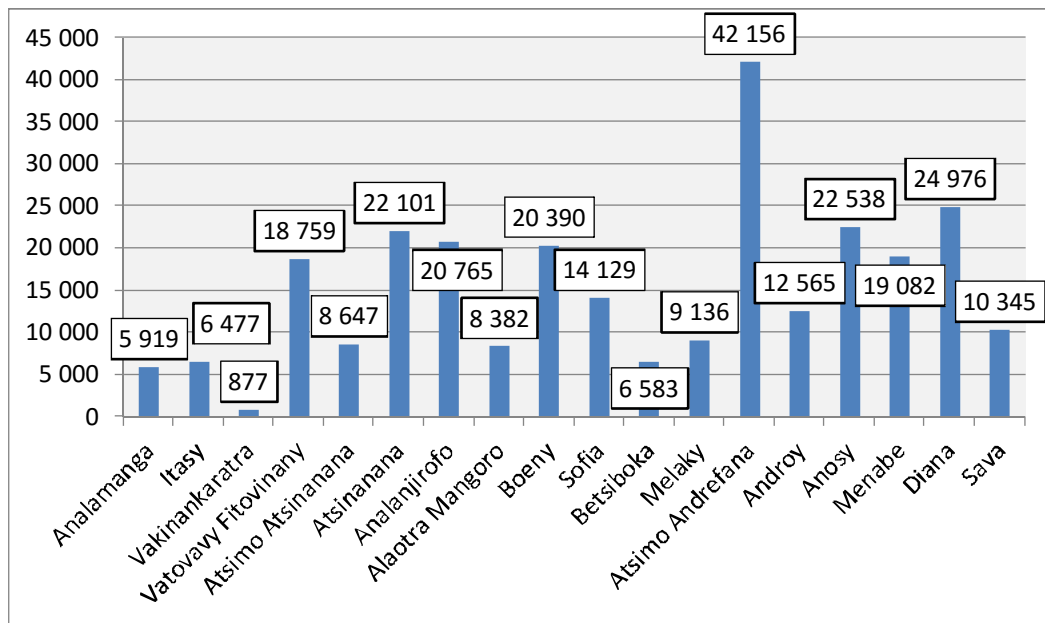


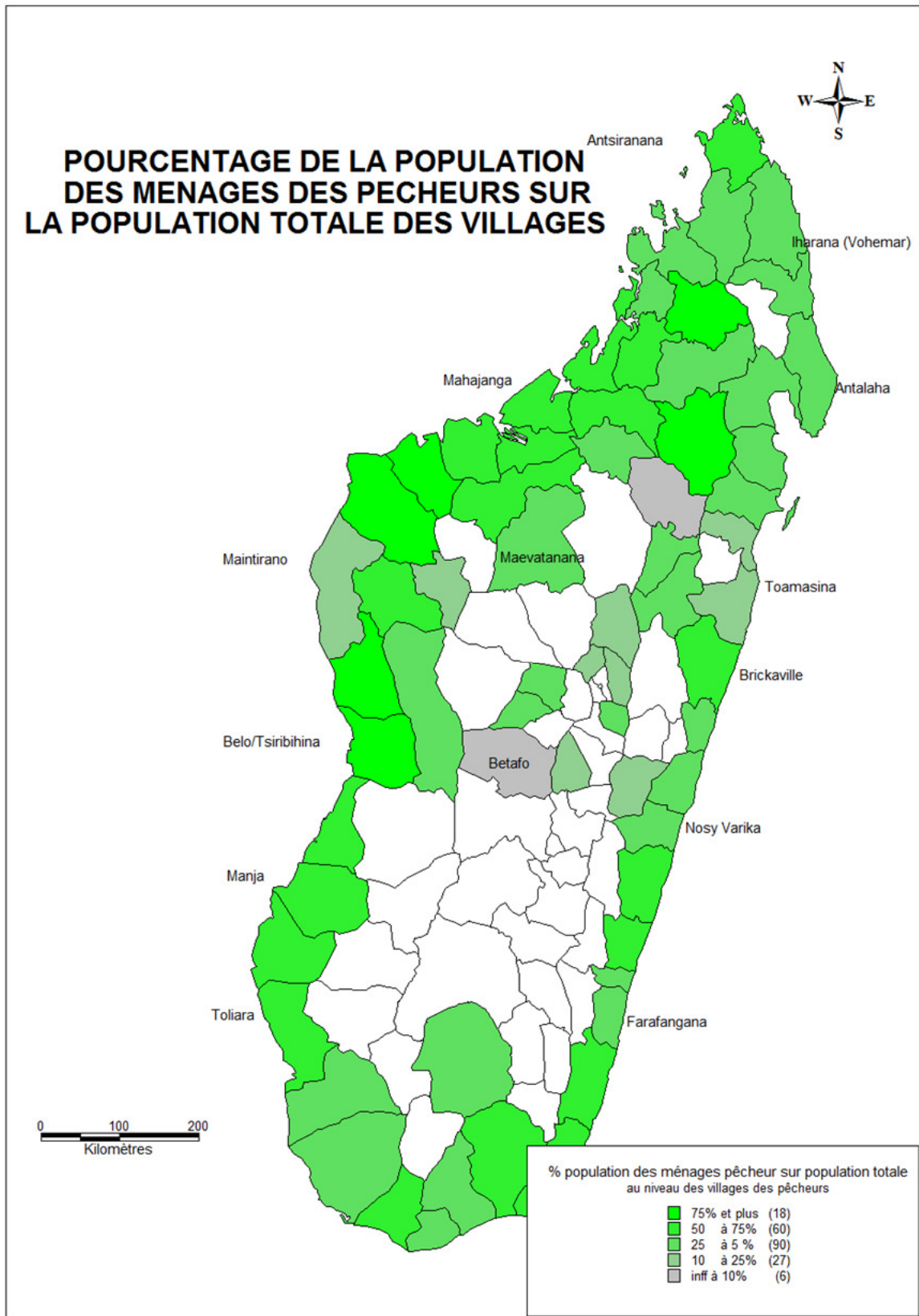
Figure 6: Distribution régionale de la population des ménages pêcheurs

La proportion de la population des ménages pêcheurs par rapport à la population totale des villages pêcheurs, estimé à 45% pour l'ensemble des 18 régions, varie également d'une région à l'autre. Certaines régions affichent des taux plus élevés : Anosy (70%), Boeny (66%), Atsimo-Andrefana (63%), Menabe 62%. D'autres, par contre, ont des taux plus faibles : Vakinankaratra (11%) ; Analamanga (24%).

La carte 03 fait ressortir par District l'importance relative de la population des ménages pêcheurs par rapport à la population totale de la population résidente dans les villages.

Elle révèle que, généralement, sur les régions côtières le pourcentage de la population des ménages pêcheurs dépassent les 50% par rapport à la population totale des villages pêcheurs. Dans bien des cas, ce taux atteint et dépasse même les 75%. Cela pourrait indiquer une forte dépendance de ces villages à la pêche et aux ressources halieutiques.

A l'intérieur du pays, la part de la population des ménages pêcheurs reste en dessous du quart de la population des villages de pêcheurs, signe de l'opportunité de pluriactivités dans ces régions de pêche continentales.



Carte 3: Pourcentage de la population des ménages pêcheurs sur la population totale des villages

2.2.2- Caractéristiques sociodémographiques de la population des ménages pêcheurs

2.2.3.1- Structure de la population par sexe et âge

La pyramide des âges reste typique de celle des pays qui se débattent pour le développement, avec une base très élargie (66,7% pour les 25 ans et moins) et un sommet en pointe de lance. En effet, par groupe d'âge et pour les deux sexes confondus, on note les proportions suivantes :

- Egale ou inférieure à 15 ans, 45,8% de la population, dont, en moyenne 44,9% de garçons et 46,9% de filles,
- De 16 à 25 ans, 20,9%,
- De 26 à 35 ans, 14,4%,
- De 36 à 45 ans, 10,1%,
- De 46 à 55 ans, 5,2%, et,
- 56 ans et plus, 3,5%.

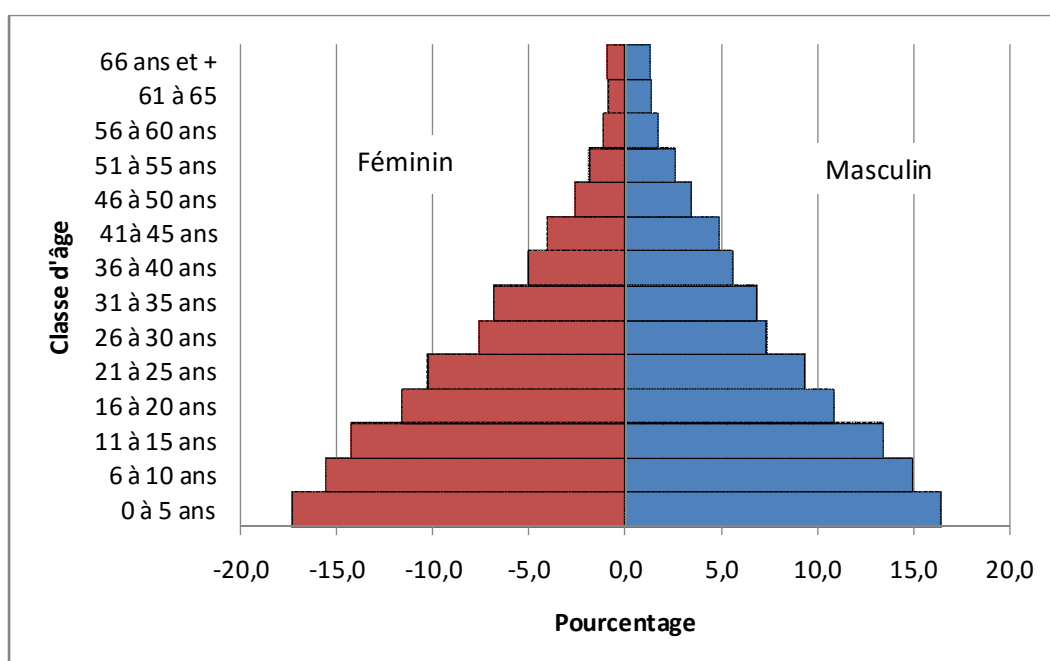


Figure 7: Pyramide des âges de la population, Ensemble

Par ailleurs, cette présentation fait apparaître deux phénomènes : (i) prédominance de la population de sexe féminin jusqu'à 30 ans qui régresse au profit de la population de sexe masculin à partir de 31 ans ; (ii) une cassure démographique à partir de 21 ans, constatée dans la population masculine que féminine, entraînant un déclin jusqu'à 65 ans.

Treize régions suivent globalement le profil démographique global. Cinq régions présentent grossièrement une pyramide des âges à la forme d'une poire renversée (Analamanga, Vakinankaratra, Atsinanana, Analanjirofo, Melaky). Pour cette dernière, les moins de 16 ans ne représentent plus qu'un peu plus du tiers de la population (Fig. 08) et les moins de 26 ans 62,9%.

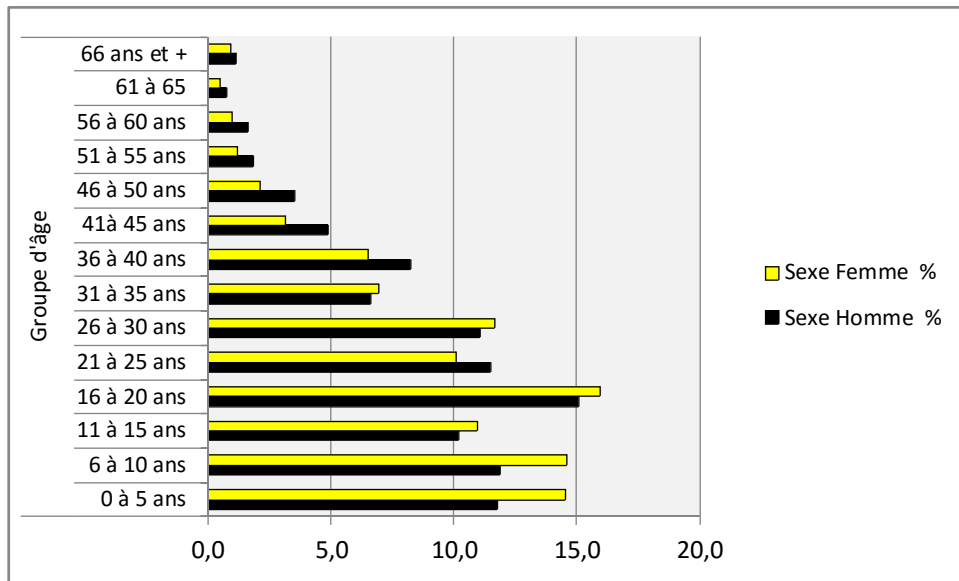


Figure 8: Structure par sexe et par groupe d'âge de la population du Melaky

2.2.3.2- Niveau d'instruction de la population

Le niveau d'instruction de la population se mesure à deux niveaux : (i) l'engouement des parents à envoyer leurs enfants à l'école qui dépendra beaucoup de l'accessibilité (physique, sociale, financière) aux institutions scolaires et, (ii) du niveau actuellement acquis par la population qui ne fréquente plus ces institutions scolaires.

Pour l'ensemble des 18 régions, le taux moyen de fréquentation scolaire, pour les enfants de 6 à 14 ans, est de 76,6%. Les filles présentent un taux plus élevé de 77,9%, contre 75,3% pour les garçons.

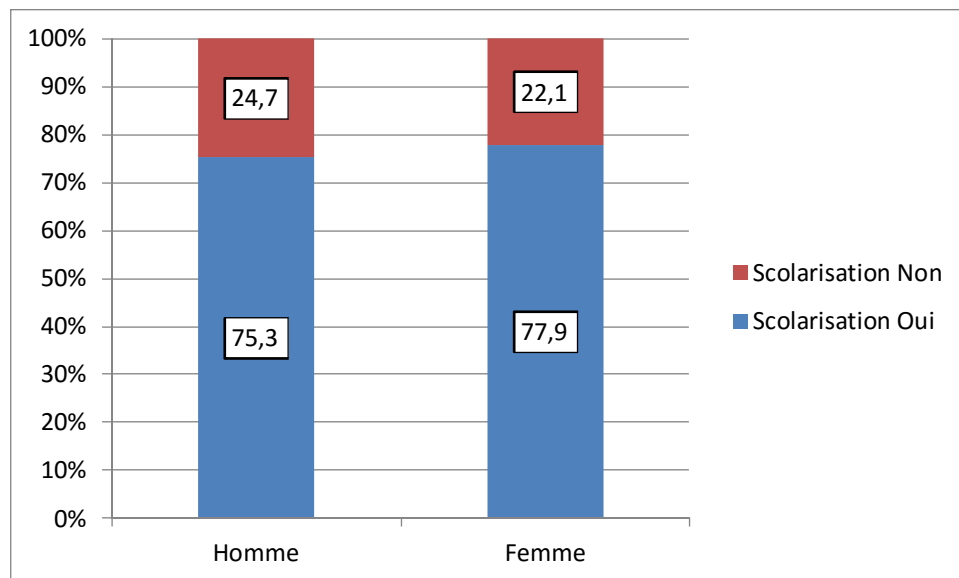


Figure 9: Taux global de fréquentation scolaire pour les garçons et filles de 6 à 14 ans

Généralement, dans les 18 régions, les filles sont mieux scolarisées par rapport aux garçons, notamment dans le primaire. Pour le taux moyen de fréquentation, des différences se rencontrent au niveau des régions.

Neuf régions suivent globalement la tendance moyenne. Quatre possèdent un taux de fréquentation supérieur à l'ensemble : Vakinankaratra (84,8%), Alaotra Mangoro (83,5%), Atsinanana (90,4%) puis Analanjirofo (92,1%).

Cinq régions se trouvent en dessous de la moyenne : Androy (72%), Anosy (71%), Boeny et Menabe (69% chacune) et Betsiboka (43%). Pour cette dernière, le taux de fréquentation pour les filles est de 43,6% contre 36,4% pour les garçons.

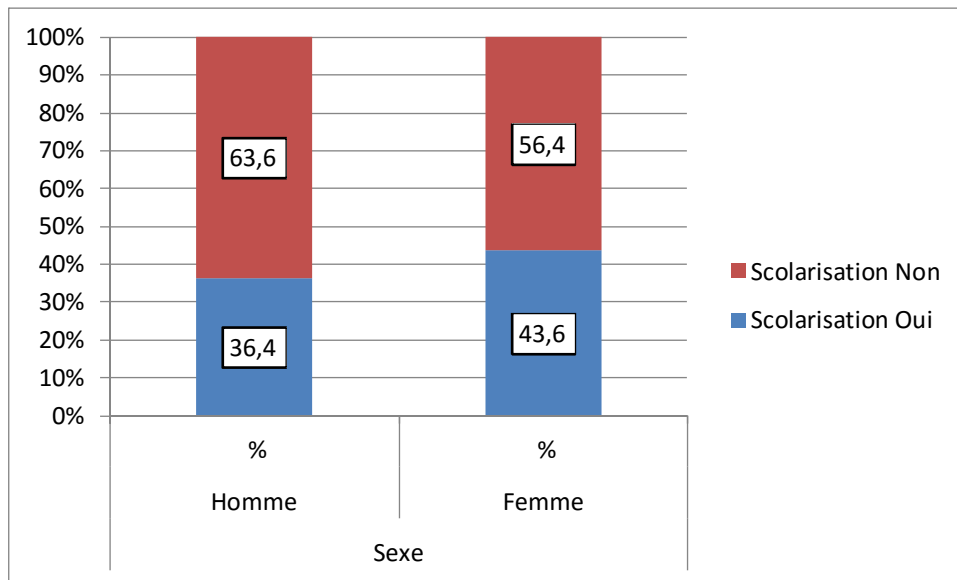


Figure 10: Taux global de fréquentation scolaire pour les garçons et filles de 6 à 14 ans, Betsiboka

Le taux de fréquentation varie selon l'âge des enfants. Généralement, la scolarisation démarre doucement à 6 – 7 ans pour régresser à 13 – 14 ans. Chez les filles, la période des 8 – 12 ans offre le maximal de fréquentation, dépassant les 80% pour chuter à 65% à 14 ans (figure 11). Un léger fléchissement est également noté entre 9 et 11 ans.

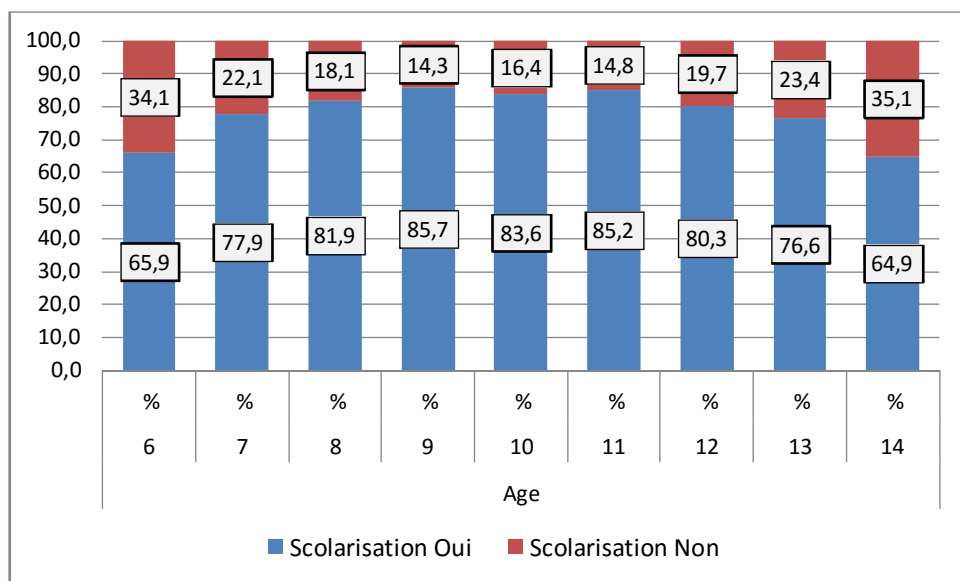


Figure 11: Répartition de la population des jeunes filles de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire par âge

Cette tendance se rencontre aussi chez les garçons, pour qui, le taux ne sera plus que de 62% à 14 ans.

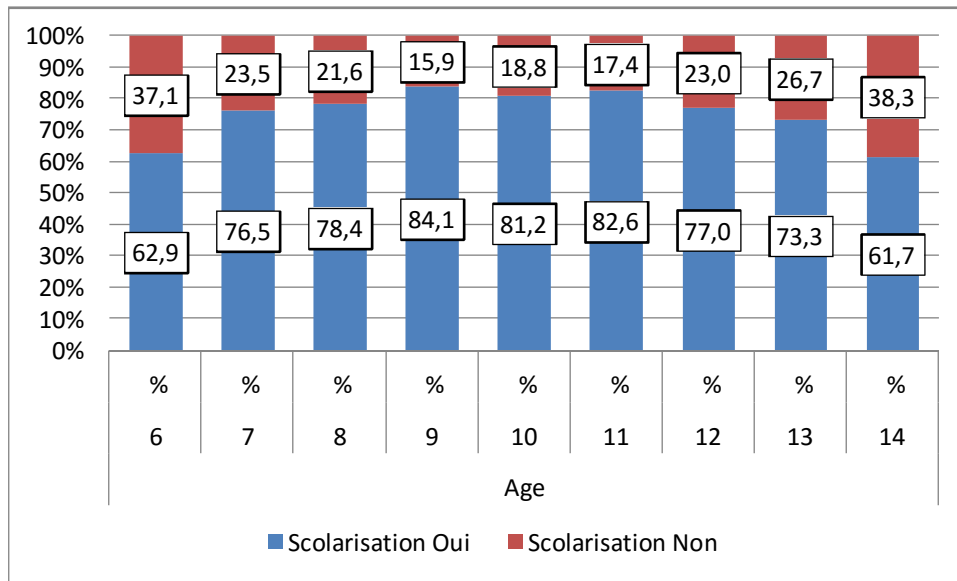


Figure 12: Répartition de la population des garçons de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire par âge

Dans le cas du Betsiboka, le taux de fréquentation chute à 28% chez les filles à 14 ans (Fig. 13) et à 24% chez les garçons (Fig. 14).

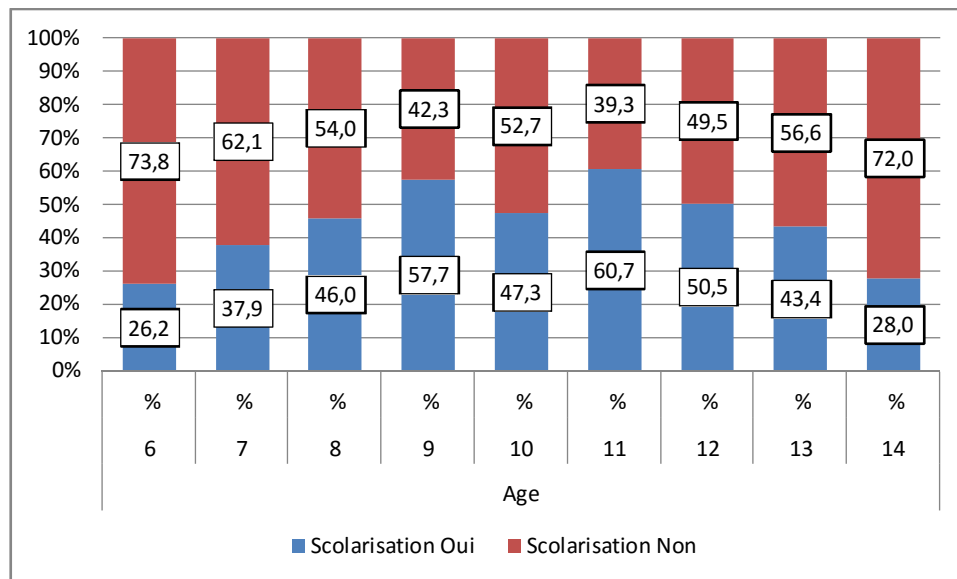


Figure 13: Répartition de la population des filles de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire par âge du Betsiboka

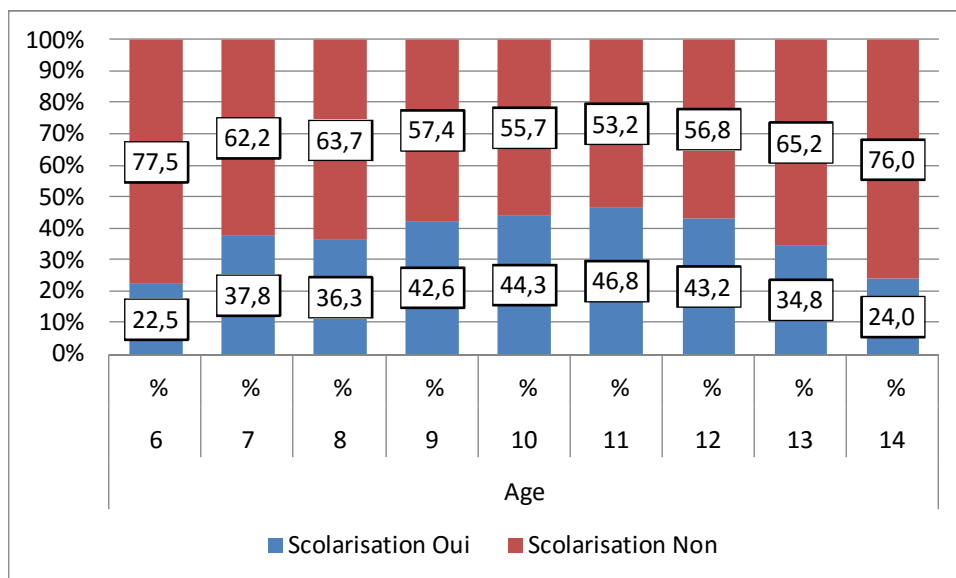


Figure 14: Répartition de la population des filles de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire par âge du Betsiboka

Pour le niveau d'instruction de la population ne fréquentant plus les institutions scolaires, la figure 15 révèle que :

- Quasiment le quart de la population n'a jamais bénéficié du système éducatif présent et reconnaît son illettrisme ;
- Un peu moins du ¼ de la population ont quand même atteint les niveaux de base du système éducatif de proximité (53%, niveau primaire acquis dans son Fokontany et 24%, niveau secondaire 1^{er} cycle ne nécessitant pas de quitter sa Commune) ;
- Rareté de la population de niveau secondaire 2nd cycle (3%) et surtout le niveau supérieur (0,3%), qui constitue le noyau « avancé » de la population, une réserve d'experts locaux.

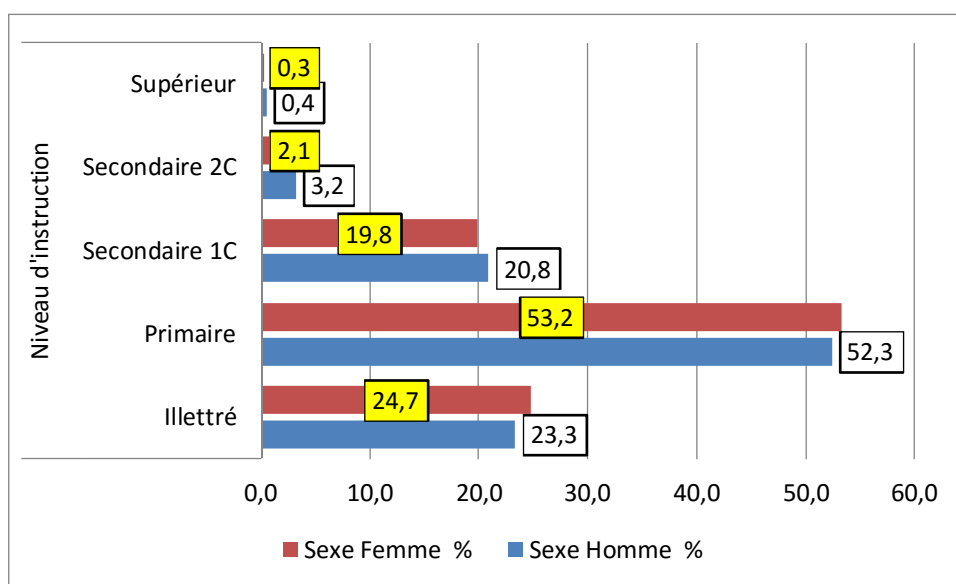


Figure 15: Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction pour l'ensemble des 18 régions

Ce graphique dévoile par ailleurs le traitement différentiel subi par les femmes, même si les écarts avec les hommes sont apparemment minimes : plus d'illettrisme, taux en leur défaveur à partir du secondaire 1^{er} cycle jusqu'au niveau supérieur.

Au niveau des régions, hormis le Melaky qui est dans la moyenne, 9 régions présentent un niveau d'instruction supérieur à cette moyenne (taux d'illettrisme plus bas, niveau de base de proximité plus élevé (primaire et secondaire 1^{er} cycle), un noyau avancé plus ou moins important). A contrario, 8 régions accusent un niveau très bas par rapport à la moyenne. On peut présenter le cas de l'Androy occupant l'extrême de ce groupe (Fig. 16).

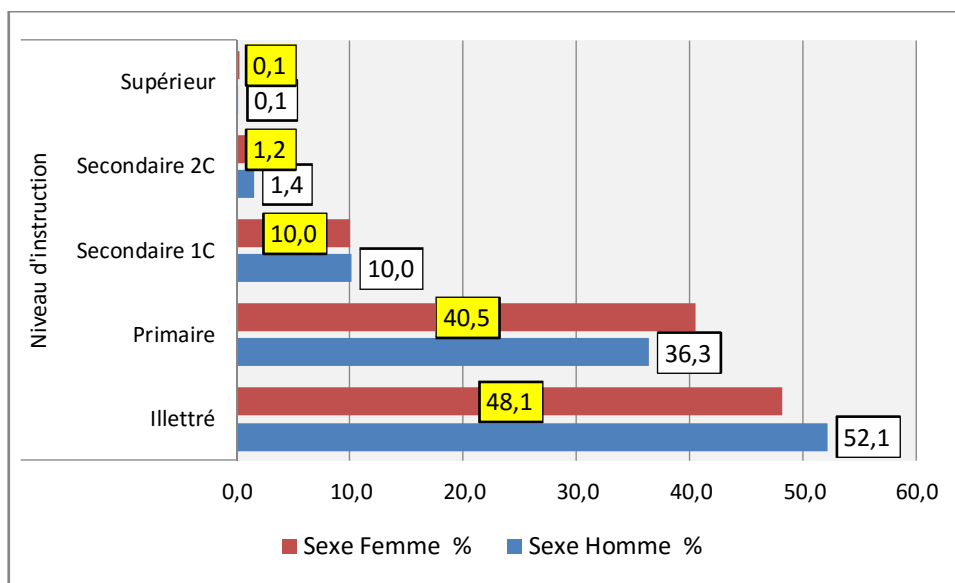


Figure 16: Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction de l'Androy

Pour cette région, le système éducatif a quasiment divisé sa population en deux parties quasiment égale, une moitié d'illettrés (48% exactement) et une moitié ayant le niveau de base de proximité (primaire, 38%, secondaire 1^{er} cycle, 10%). Son noyau avancé se contente de 1,4% de la population. Par ailleurs, il s'avère que l'illettrisme touche plus les hommes (52%) que les femmes (48%)

2.2.3.3- Activité économique de la population

Pour l'ensemble des 18 régions, le taux moyen d'occupation est estimé à 74% dont 78% pour les hommes contre 69% pour les femmes. La part de la population se déclarant à la recherche d'emploi est de 9% (14% pour les femmes contre 5% pour les hommes). La situation diffère d'une région à l'autre (Fig. 16).

On peut classer les régions en trois catégories par rapport au taux d'occupation moyen des femmes (69%) :

- Taux égal à la moyenne, deux régions, Sava, Boeny ;
- Taux supérieur, 11 régions, Sofia, Anosy, Androy, Melaky, Atsimo-Atsinanana, Atsinanana, Vatovavy-Fitovinany, Vakinankaratra, Itasy, Analamanga, Betsiboka ;
- Taux inférieur à la moyenne, 5 régions, Diana, Menabe, Atsimo-Andrefana, Alaotra-Mangoro, Analanjirofo.

La région du Betsiboka enregistre le taux d'occupation des femmes le plus élevé avec 81%.

La même opération peut se faire chez les hommes, dont le taux moyen d'occupation déclaré est de 78% :

- Taux égal à la moyenne pour 4 régions : Androy, Sofia, Atsimo-Atsinanana, Vakinankaratra ;
- Taux supérieur à la moyenne pour 7 régions : Anosy, Menabe, Atsimo-Andrefana, Betsiboka, Boeny, Analamanga et Melaky, détenant le plus élevé (86%) ;
- Taux inférieur à la moyenne également pour 7 régions : Itasy, Sava, Atsinanana et 4 régions détenant le dernier classement avec 74% de taux d'occupation (Alaotra-Mangoro, Analanjirofo, Diana, Vatovavy-Fitovinany).

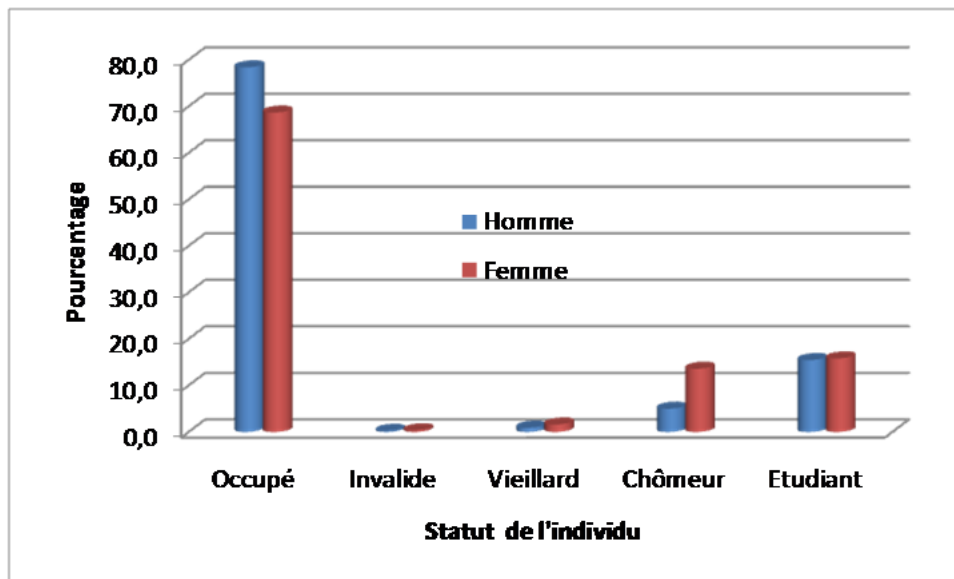


Figure 17: Répartition par sexe de la population de 12 ans et plus selon le statut vis-à-vis de l'emploi

Pour la répartition de la population occupée selon l'activité principale, les résultats montrent que, tant pour les activités principales que secondaires, si les hommes se contentent de deux ou trois activités, les femmes sont plus enclins à la poly-activité.

Ainsi, comme activité principale (Fig. 17), 96% des hommes déclarent la pêche de capture (78%) et l'agriculture – élevage (18%). Tandis que 97% des femmes ont choisi 5 activités : agriculture et élevage (41%), pêche de capture (25%), mareyage (5%), commerce (14%) et artisanat (10%).

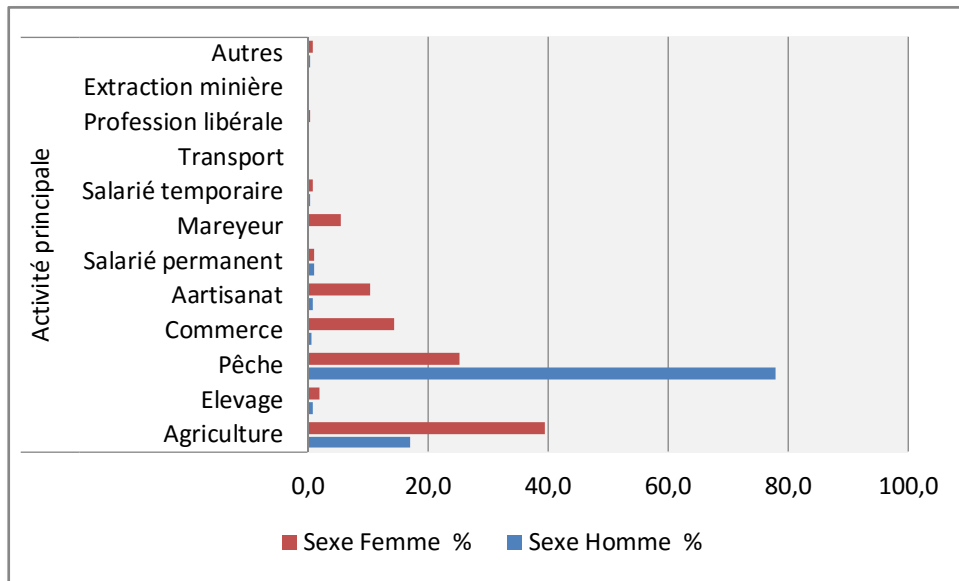


Figure 18: Répartition de la population occupée selon l'activité principale

Conséquence de la situation précédente, 50% des femmes déclarent n'avoir aucune activité secondaire, contre 22% pour les hommes (Fig. 18). Parmi ceux qui pratiquent une activité secondaire, 72% ont choisi l'agriculture – élevage (37%), la pêche (18%) et autres (18%).

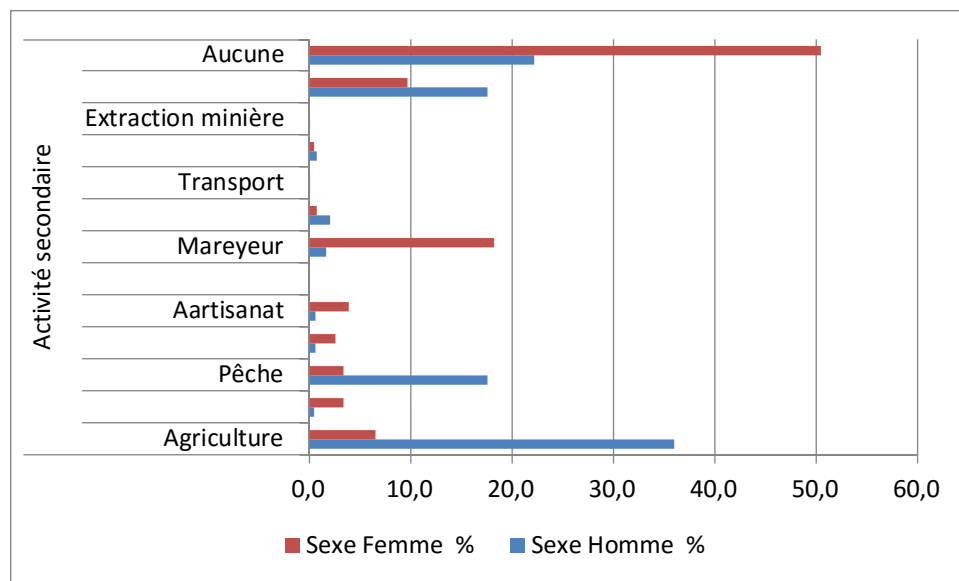


Figure 19: Répartition de la population occupée selon l'activité secondaire

Pour les femmes, quasiment la moitié (45%) est fixée sur 5 activités : le mareyage (18%), agriculture – élevage (10%), commerce (4%), artisanat (3%) et autres (10%)

Les tendances régionales suivent grossièrement la tendance moyenne. Sauf que, pour les régions lacustres, les femmes, tout en étant poly-actives, s'adonnent plus à l'agriculture – élevage qu'à d'autres activités. Le cas du Betsiboka l'illustre clairement (figure 20).

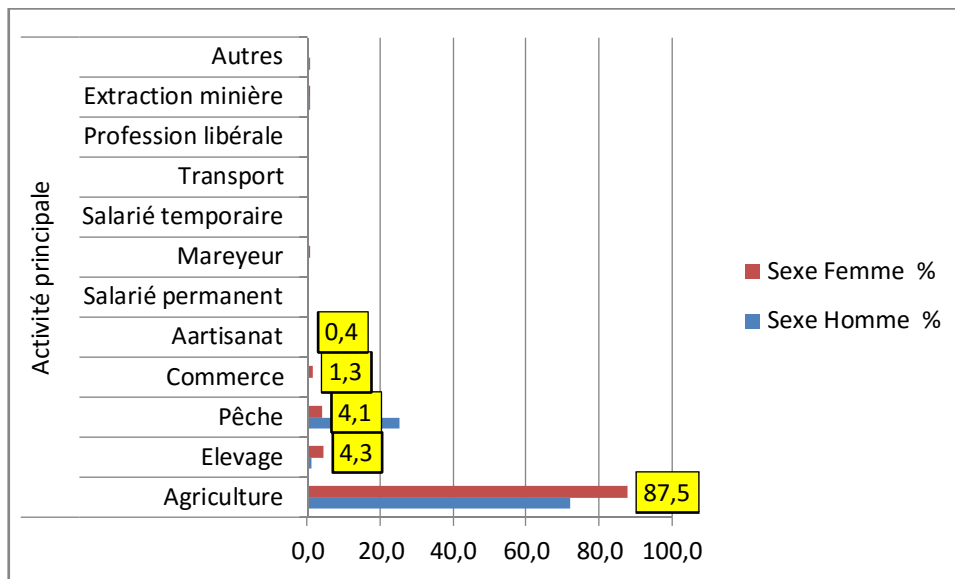


Figure 20: Répartition de la population occupée selon l'activité secondaire dans le Betsiboka

La poly-activité des femmes est la règle. Les opportunités limitées offertes par l'environnement les obligerait cependant à privilégier l'agriculture – élevage et dans une moindre mesure la pêche de capture.

2.2.3- Conclusion partielle sur la population des ménages pêcheurs

La population des ménages pêcheurs (274 000) représentent 45% de la population totale des villages de pêcheurs. Globalement, ce taux est plus élevé sur les zones côtières.

Les faits suivants sont à souligner :

- Zones de concentration dans six régions (Atsimo-Andrefana, Atsinanana, Analanjirofo, Boeny, Anosy, Diana ;
- Une population relativement jeune ;
- Fréquentation des enfants de 6 à 14 ans : 77% ;
- Niveau d'instruction relativement faible marqué par un taux d'illettrisme touchant le quart de la population ;
- Un taux d'occupation économique relativement élevé (74% dont 78% pour les hommes, et 69% pour les femmes).

2.3- Les pêcheurs

Cette section traite les résultats concernant l'environnement immédiat du pêcheur, le ménage pêcheur et les caractéristiques sociodémographiques du pêcheur ainsi que les types de pêche pratiqués.

2.3.1- Caractéristiques sociodémographiques des ménages pêcheurs

Cela concerne :

- La structure par sexe et âge des chefs de ménage
- Le niveau d'instruction des chefs de ménage
- Les activités économiques des chefs de ménage
- La taille démographique des ménages

2.3.1.1- Répartition spatiale des ménages pêcheurs

L'enquête cadre nationale a identifié 58 102 ménages pêcheurs résidant dans les 2 531 villages de pêcheurs dénombrés. La figure suivante montre que la région de l'Atsimo-Andrefana présente l'effectif le plus élevé en ménages recensés, avec 7 907 ménages, suivie assez loin par cinq régions : Diana, Atsinanana, Analanjirofo, Boeny et Anosy.

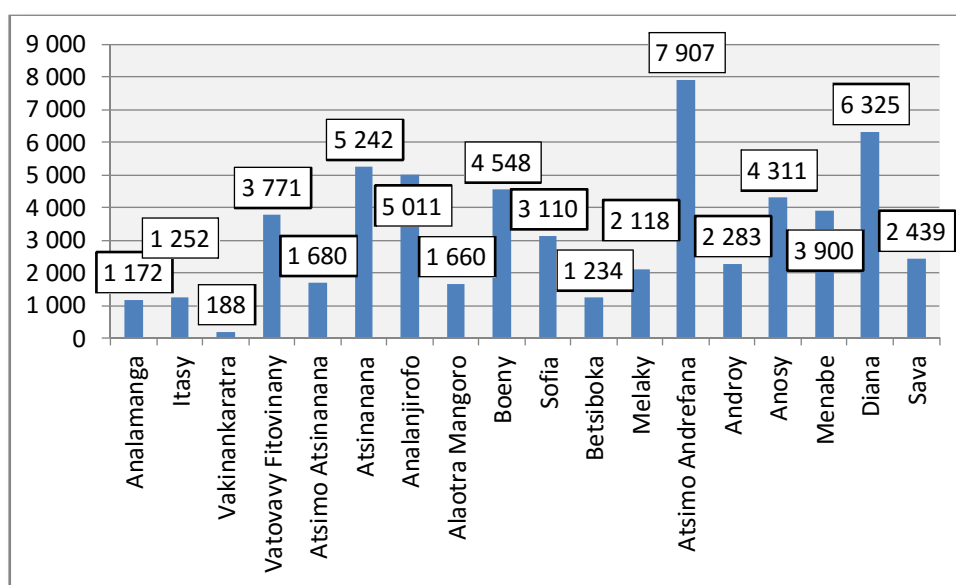


Figure 21: Effectif des ménages de pêcheurs recensés par Région

Six régions comportent un effectif de ménages pêcheurs compris entre 2 000 et 4 000 ménages et cinq régions entre 1 000 et 2 000 ménages. La région du Vakinankaratra, avec ses 188 ménages pêcheurs, accuse un effectif relativement faible.

On observe que, généralement, les régions continentales comptent moins de ménages pêcheurs par rapport aux régions côtières ; ceci à l'exception de l'Atsimo-Atsinanana, avec ces 1 680 ménages.

2.3.1.2- Répartition des chefs de ménages par sexe

L'enquête a révélé que 93,6% des ménages pêcheurs sont dirigés par des hommes et 6,4% par des femmes. Au niveau régional, hormis Vatovavy-Fitovinany, on retrouve en tête de liste pour l'effectif

des ménages pêcheurs dirigés par des femmes les mêmes régions comptant le plus de ménages pêcheurs (Fig. 22). Il s'agit de l'Atsimo-Andrefana (460), le Diana (450), Boeny (399), Anosy (399) et Vatovavy-Fitovinany (415).

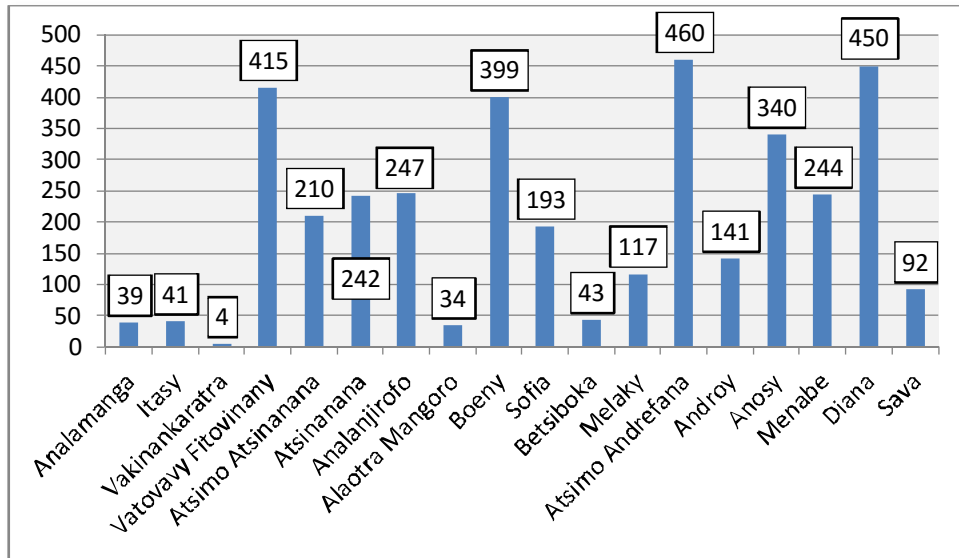


Figure 22: Effectif par Région de ménages pêcheurs dirigés par une femme

Pour cinq régions, la part des ménages pêcheurs ayant des femmes comme chef de ménage dépasse les 7% du total des ménages pêcheurs régionaux : Atsimo-Atsinanana (12,5%), Vatovavy-FitoVinany (11%), Boeny (8,8%), Anosy (7,9%) et Diana (7,1%).

2.3.1.3- Répartition par sexe et par groupe d'âge des chefs de ménage

La figure 23 ci-après illustre qu'il n'y a pas d'âge pour être chef de ménage. On observe toutefois que si la proportion des femmes chef de ménage est à quasi égalité avec celle des hommes sur la tranche d'âge des 36 à 45 ans, en deçà, la femme supplante l'homme. Par contre en dessous, la part des ménages dirigés par les hommes prédomine (48,5%) contre 36,8% pour ceux ayant les femmes comme chef de ménage.

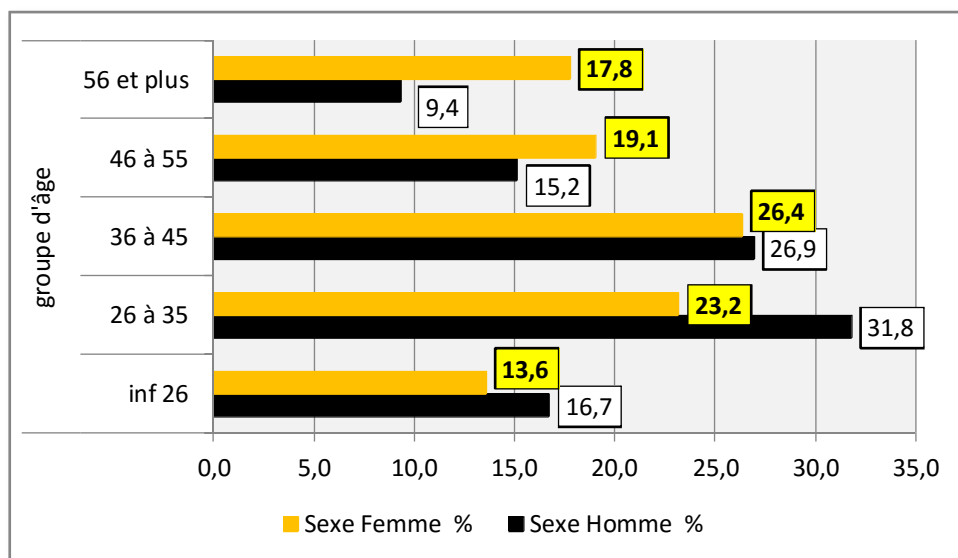


Figure 23: Structure par âge et par sexe des chefs de ménages de pêcheurs au niveau National

On observe qu'il y a autant de femme chef de ménage dans la classe d'âge jeune, inférieure à 36 ans, que dans la classe âgée, supérieure à 46 ans. Les hommes chutent par contre de 48,5%, de la catégorie jeune, à 24,6%, dans la catégorie âgée.

Cette tendance nationale se retrouve quasiment au niveau régional. De légères modifications s'opèrent au niveau de certaines régions, comme dans le Sava par exemple (Fig. 24). Dans cette région, la part des chefs de ménage hommes dépassent celle des femmes dans la classe 36 – 45 ans. Dans les autres groupes d'âges, la tendance générale est respectée.

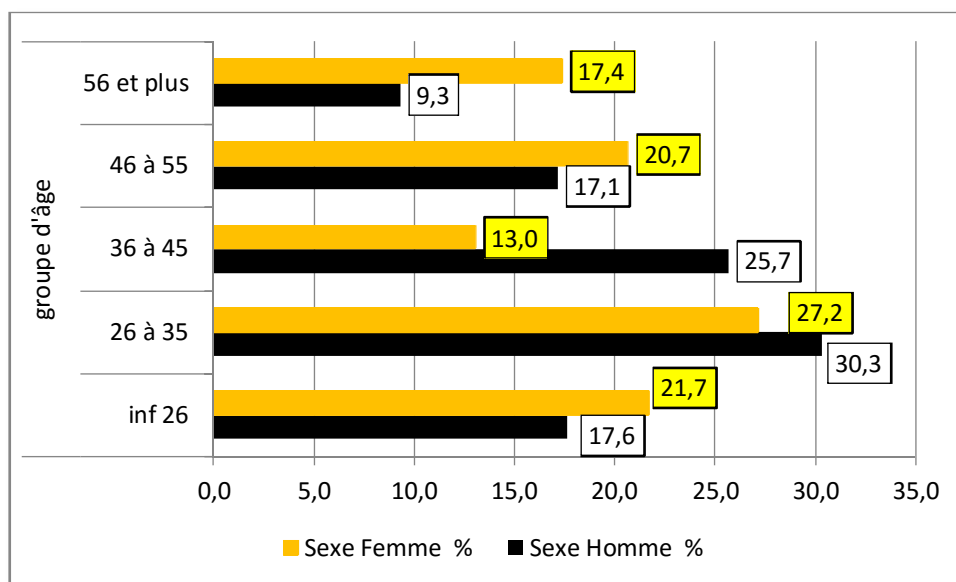


Figure 24: Structure par sexe et par groupe d'âge des chefs de ménage de pêcheurs dans le SAVA

2.3.1.4- Niveau d'instruction du chef de ménage pêcheur

La figure 25 apporte un constat accablant quant au niveau d'instruction de chefs de ménage pêcheur. Ainsi, pour l'ensemble des 18 régions, on constate que :

- Globalement les femmes sont moins instruites que les hommes (fort taux d'illettrisme, faible taux acquis à tous les niveaux d'instructions (primaire, secondaire et supérieure) ;
- Taux d'illettrisme qui interpelle tant pour l'homme (27%) que pour la femme (38%) ;
- Faible taux pour le secondaire second cycle et plus particulièrement pour le niveau supérieur.

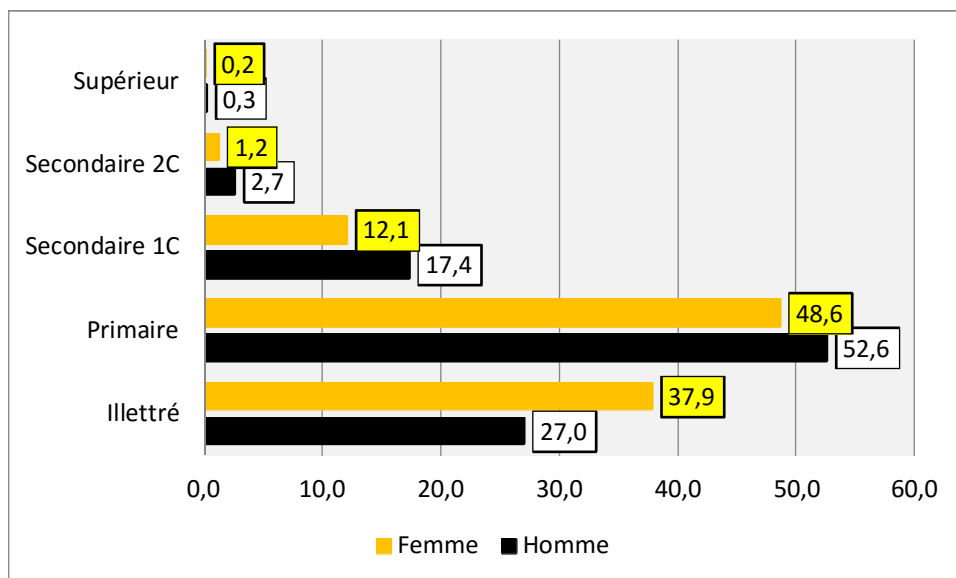


Figure 25: Répartition des chefs de ménage pêcheur par sexe et par niveau d'instruction, Ensemble

2.3.1.5- Activités économiques des chefs de ménage

Le comportement économique des chefs de ménage pêcheur ne diffère pas beaucoup de celui de l'ensemble de la population concernée par l'étude, notamment la poly-activité des femmes. Cependant, que ce soit pour l'homme ou pour la femme, leur préférence pour la pêche comme activité principale est plus marquée (Fig. 26) : 87% pour l'homme (78% pour l'ensemble de la population) et 68% pour la femme (contre 25% pour l'ensemble).

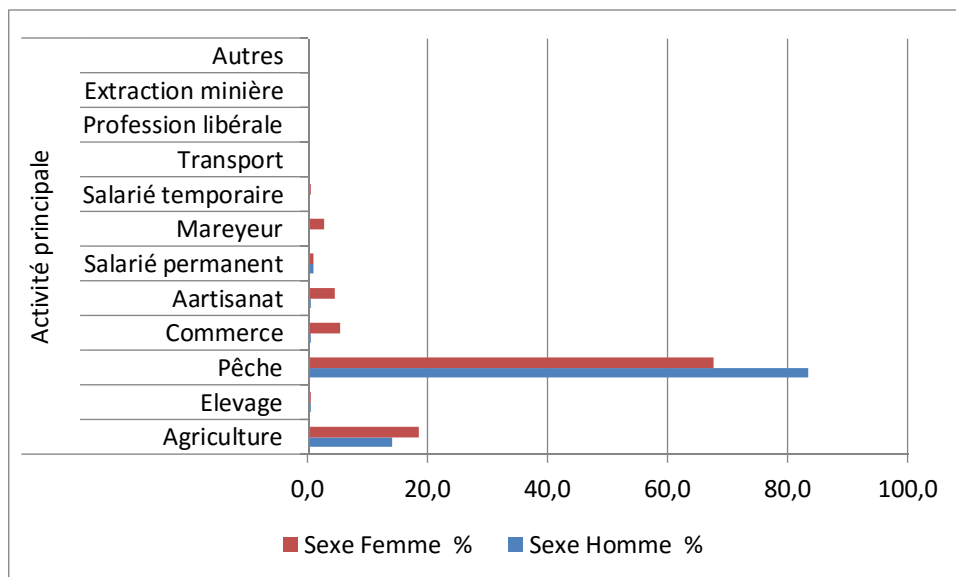


Figure 26: Répartition des chefs de ménage selon l'activité principale au niveau global

Au niveau de l'activité secondaire, on constate deux faits :

- Un investissement plus important dans l'agriculture – élevage, 43% des hommes et 25% des femmes (contre respectivement 37% et 10% pour l'ensemble de la population ;
- Une timide tendance à la poly-activité des hommes.

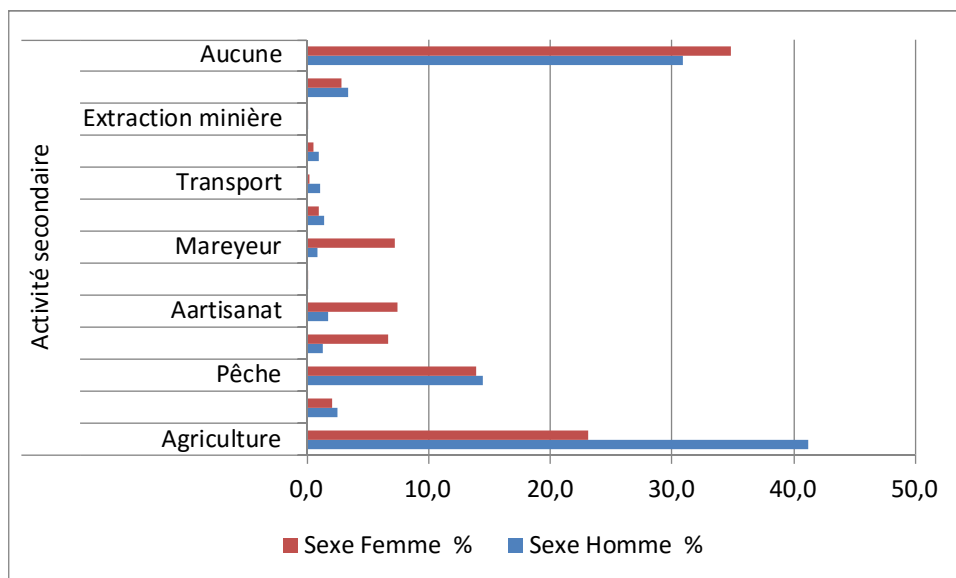


Figure 27: Répartition des chefs de ménage selon l'activité secondaire pour l'ensemble des 18 régions

2.3.1.6- Taille démographique des ménages pêcheurs

Pour l'ensemble des 18 régions, la taille moyenne du ménage pêcheur est de 4,7. Elle est de 4,8 pour un ménage dirigé par un homme et 4,0 pour celui ayant une femme comme chef. Comme pour les autres indicateurs, les régions se comportent différemment.

Au niveau régional, une région possède la taille moyenne des ménages identique à la taille moyenne au niveau national (4,7), le Vakinankaratra. Sept régions présentent des tailles inférieures à la moyenne. Il s'agit de l'Atsinanana, de l'Analanjirifo, du Boeny, du Sofia, du Melaky, du Diana et du Sava. Dans dix régions, la taille moyenne des ménages dépasse la taille moyenne au niveau national. Cela touche Analamanga, Itasy, Vatovavy-Fitovinany, Atsimo-Atsinanana, Alaotra-Mangoro, Betsiboka, Atsimo-Andrefana, Androy, Anosy, Menabe.

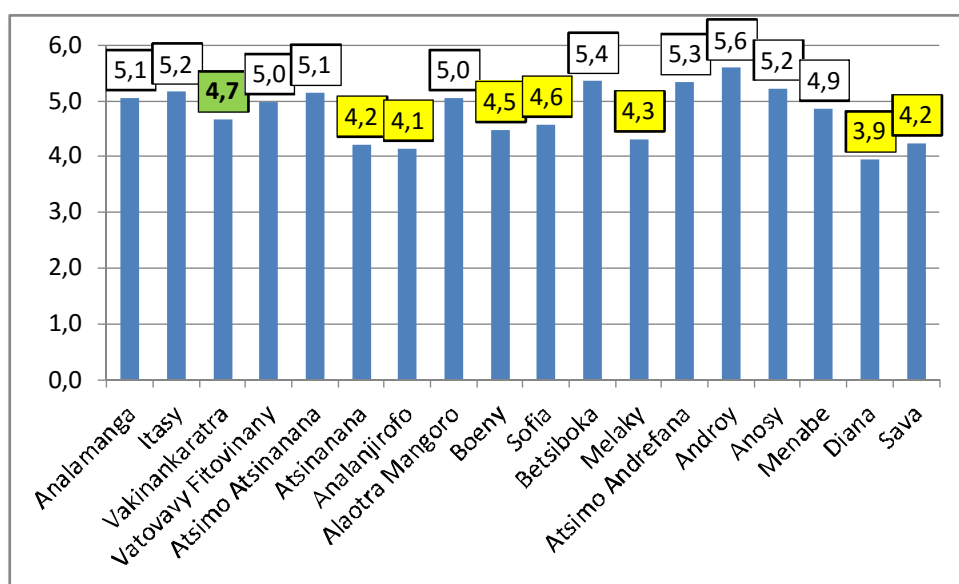


Figure 28: Taille moyenne des ménages pêcheurs par région

On ne décèle pas de raisons apparentes à ces disparités régionales. Le même scénario se présente, à quelques exceptions près, au niveau de chaque région soit sur la taille moyenne des ménages dirigés par les hommes soit sur celle des ménages dirigés par les femmes.

La figure 29, portant sur les différentes classes de taille de ménage, laisse apparaître que les ménages comportant entre 4 à 6 membres sont les plus nombreux (47%), suivis de près par les ménages ayant moins de 4 membres (33%). Arrivent en 3^{ème} position les ménages avec 7 à 10 membres (18%). Les ménages de grande taille, ayant plus de 10 membres, constituent des exceptions (2%).

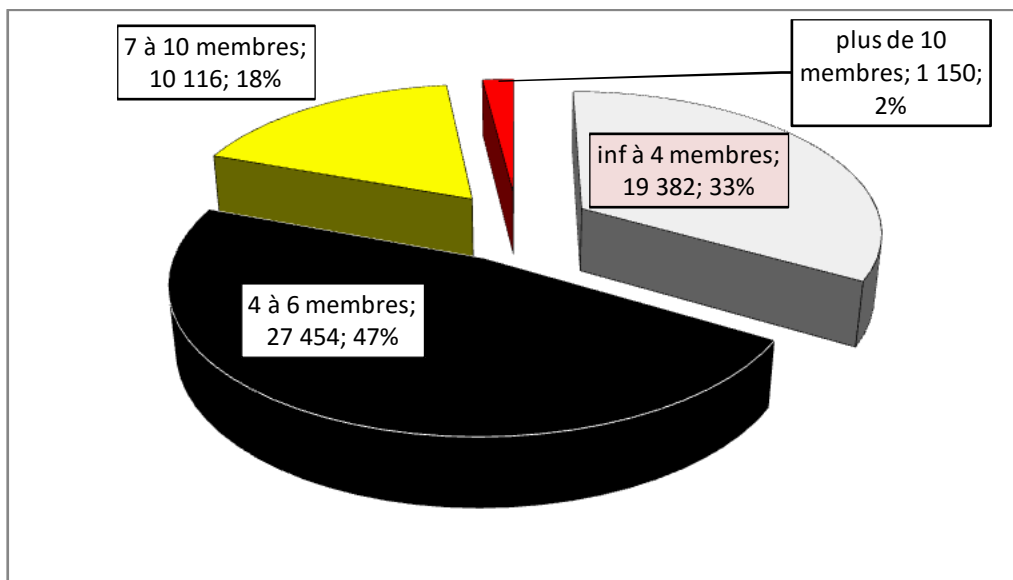


Figure 29: Répartition des ménages selon la taille du ménage

La figure 30 présente effectivement, qu'en termes de pourcentage, la classe de taille « 4 à 6 membres » prédomine dans toutes les régions, sauf dans la région Diana où elle est surpassée par la classe « taille < 4membres ».

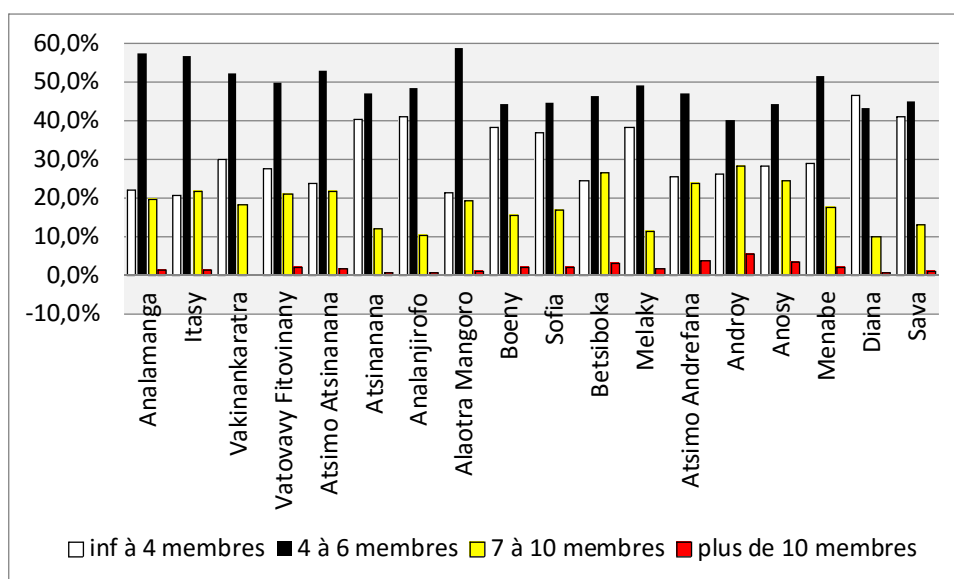


Figure 30: Pourcentage par Région de chaque catégorie de taille de ménage

La classe « taille < 4 membres » occupe la 2^{ème} position dans 15 régions sur 18. L'exception où elle se fait dépassée par la classe immédiatement supérieure (taille de 7 à 10 membres) est observée dans trois régions (Itasy, Betsiboka, Androy).

Les ménages de grande taille (> 10 membres), relativement minoritaires, constituent des réalités sociales dans 17 régions, notamment dans l'Androy, l'Atsimo-Andrefana et l'Anosy qui affichent respectivement 5,5%, 3,8% et 3,4% des ménages concernés. Seule la région du Vakinankaratra ne possède pas cette catégorie de ménage.

En termes d'effectifs de chaque catégorie de ménages, l'Atsimo-Andrefana tient le record des ménages de la 2^{ème} catégorie (4 à 6 membres) et 3^{ème} catégorie (7 à 10 membres), et Diana celui des ménages de taille moyenne inférieure à 4 membres.

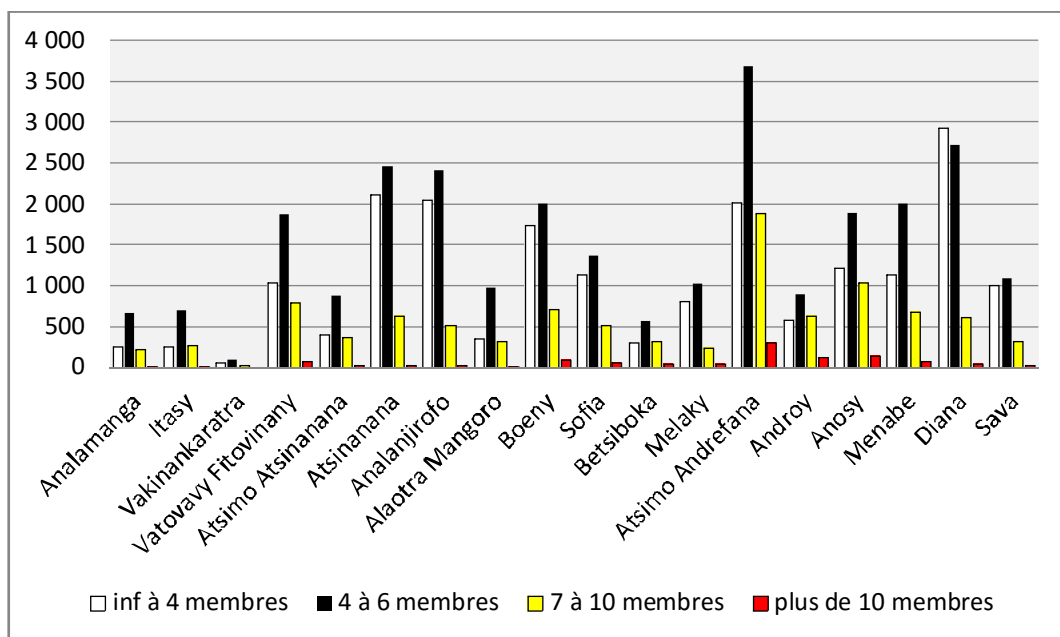


Figure 31: Effectif par Région des ménages par catégorie de taille moyenne

Pour la taille de ménage « inférieure à 4 membres », outre la région Diana (2 930 ménages), neuf régions affichent chacune plus de 1 000 ménages concernés.

2.3.2- Répartition spatiale des pêcheurs

L'ensemble des pêcheurs recensés (n = 84 536) est constitué à 79% par des hommes et à 21% par des femmes (4/5 pour 1/5). Comme le montre la figure 31, la distribution spatiale des pêcheurs suit grossièrement le profil de celle de la population des ménages pêcheurs. L'Atsimo-Andrefana reste en tête avec ses 15 000 pêcheurs. Il concentre, avec cinq autres régions (Atsinanana, Boeny, Anosy, Menabe, Diana), 59% des pêcheurs. Se référant à l'effectif de pêcheurs, on peut les considérer comme les grandes régions halieutiques.

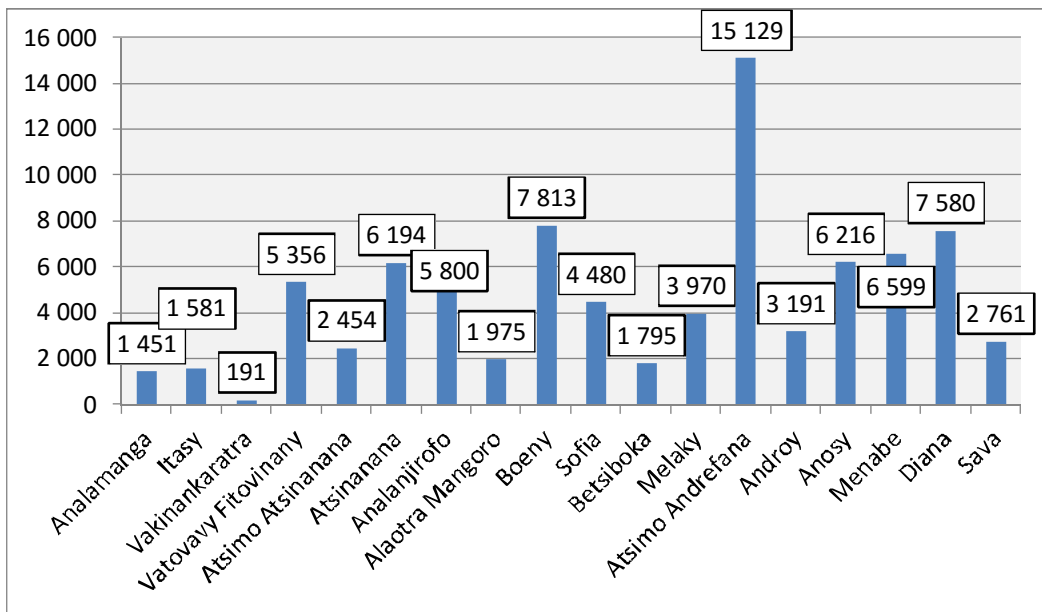
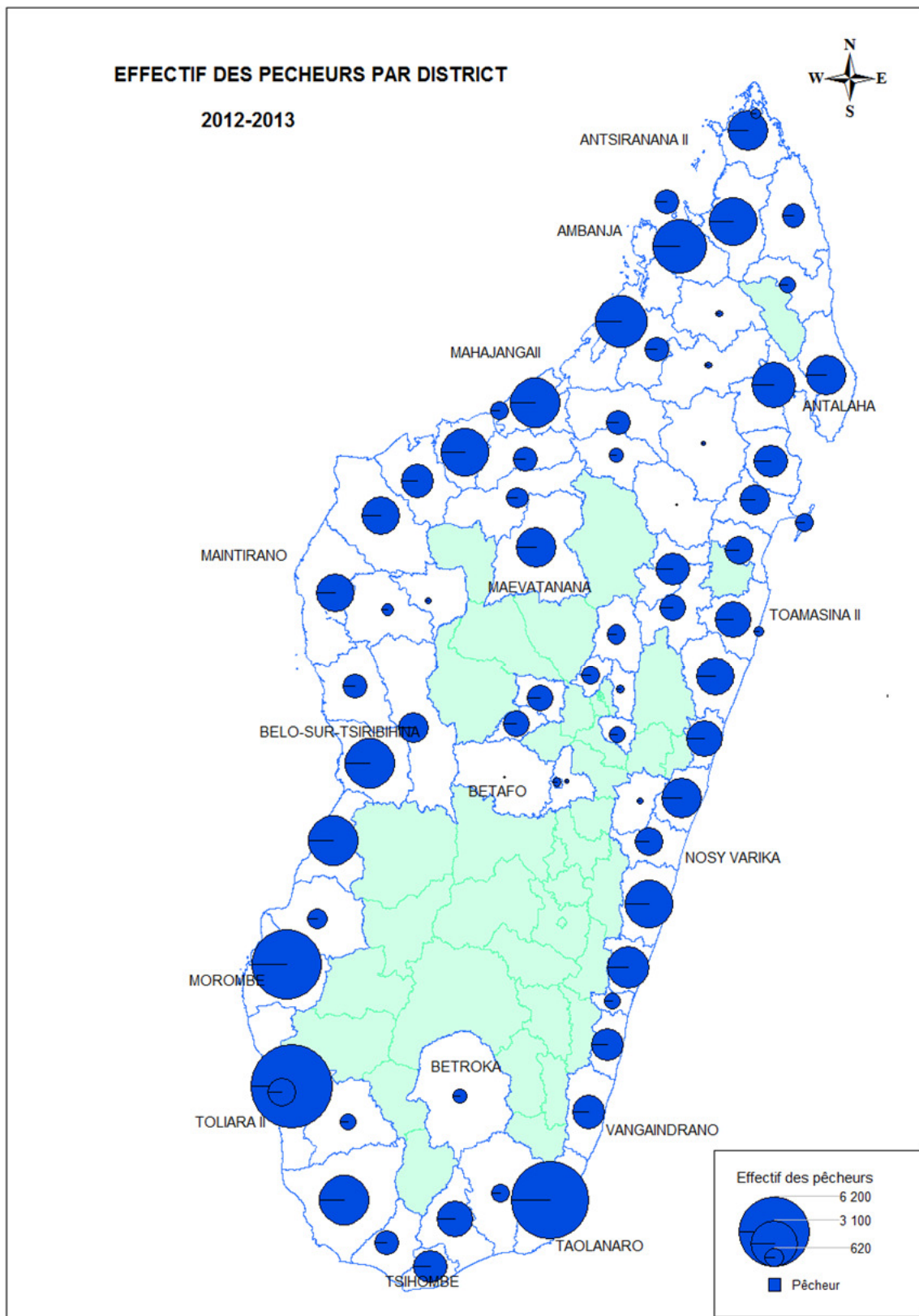


Figure 32: Effectif des pêcheurs recensés par Région

Dans cette logique, sept régions, regroupant 32% des pêcheurs, sont de taille moyenne (Vatovavy-Fitovinany, Analanjirofo, Sofia, Melaky, Androy, Sava, Atsimo-Atsinanana). Les cinq dernières régions constitueront les petites régions halieutiques (Analamanga, Vakinankaratra, Alaotra-Mangoro, Betsiboka).

La carte n° 04, illustrant l'effectif des pêcheurs par district, montre d'ailleurs que les districts ayant les effectifs les plus élevés se rencontrent dans les grandes régions halieutiques (par exemple Toliara II, Taolagnaro).



Carte 4: Effectif des Pêcheurs par District

La figure 33 suivante présente l'effectif par région des pêcheurs selon le sexe. Pour la population de femme – pêcheur, l'Atsimo-Andrefana se trouve en tête avec un effectif de 4 353. On retrouve dans ce peloton de tête trois autres régions des grandes régions de pêche (Menabe, Boeny, Diana). Vatovavy-Fitovinany (1 396) et Sofia avec ses 1 163 femmes pêcheurs les rejoignent dans ce groupe.

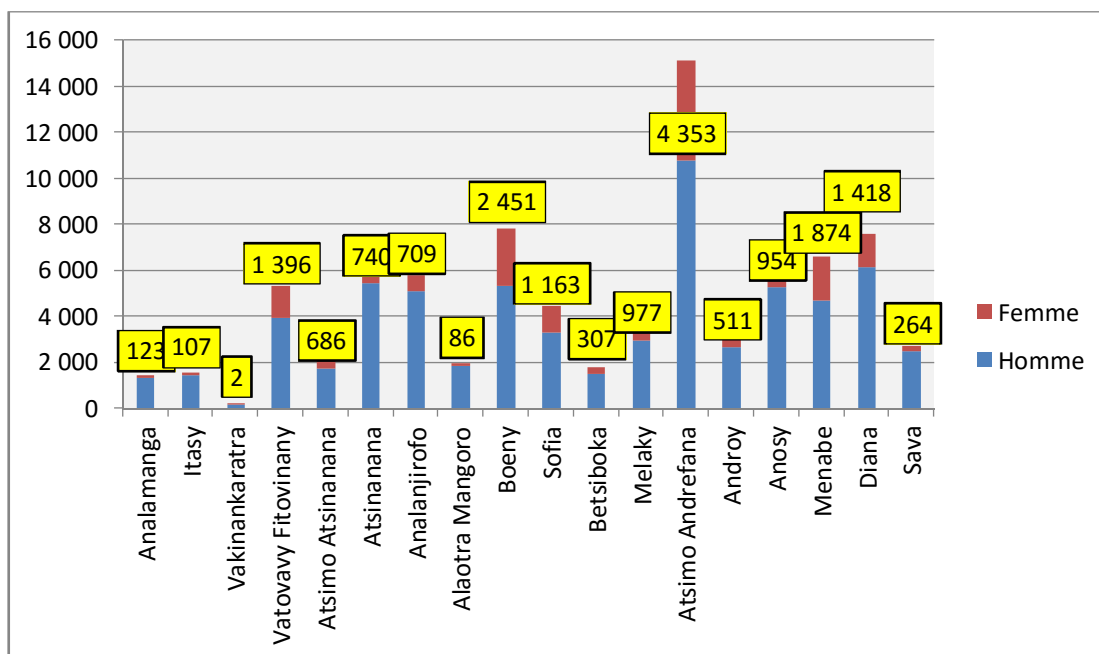
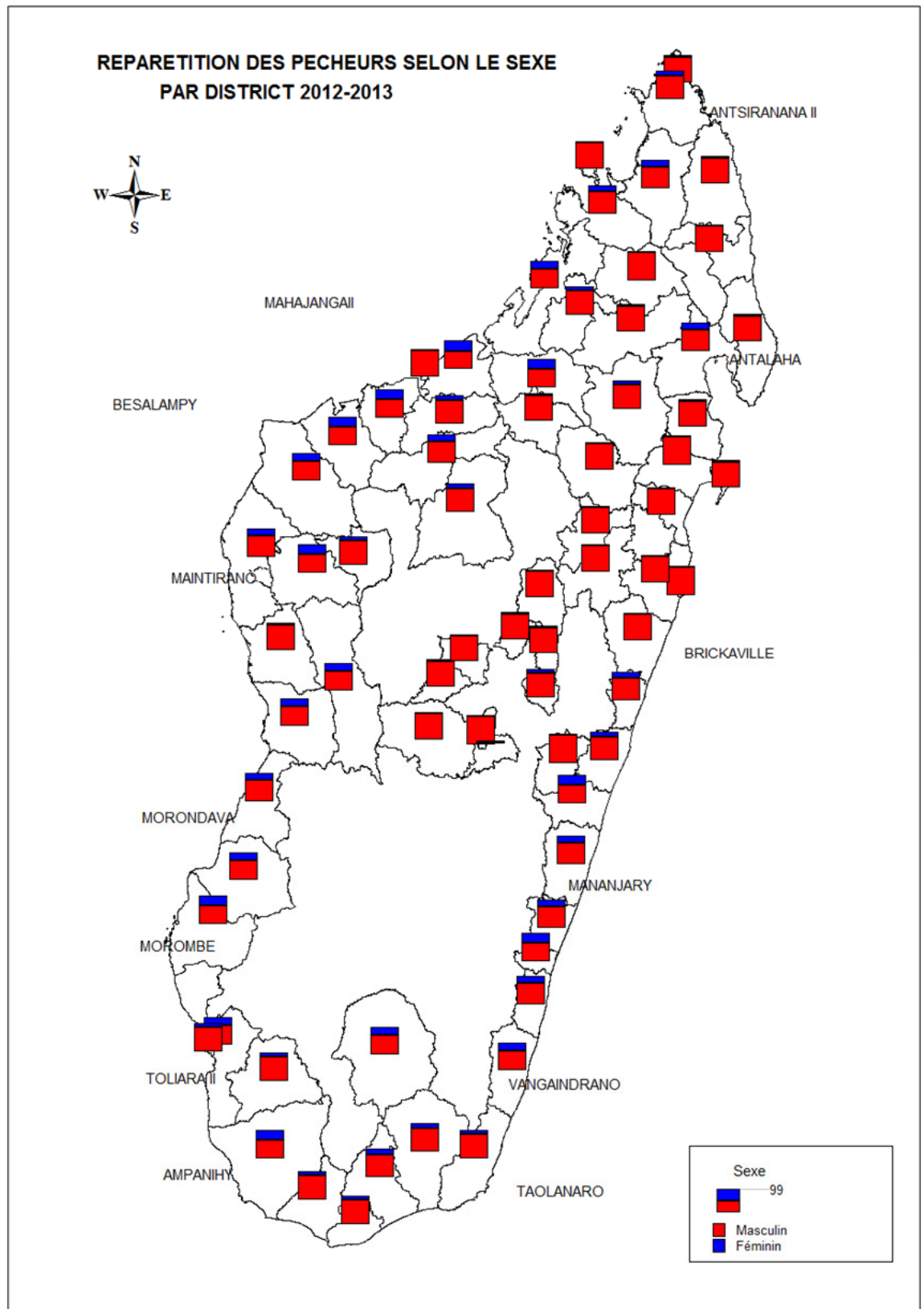


Figure 33: Répartition régionale des pêcheurs selon le sexe

Hormis la région Betsiboka, les régions de pêche continentale comportent moins de femmes pêcheurs. La carte 05 l'illustre à merveille. On observe que :

- Un ensemble géographique allant du Nord, longeant tout le littoral et versant occidental, passant par le Sud, remontant le littoral oriental, forme un espace de pêche ouvert aussi bien à l'homme qu'à la femme ;
- Une zone partant des hautes terres centrales et de celles du Nord, glissant vers la baie d'Antongil, constitue préférentiellement un espace de pêche préférentiel des hommes.
- Le versant et les côtes occidentaux forment des zones où homme et femme pratiquent



Carte 5: Répartition des pêcheurs selon le sexe par District

2.3.3- Caractéristiques sociodémographiques des pêcheurs

Dans cette section, il sera question de la structure par sexe et par âge des pêcheurs, du niveau d’instruction (académique) acquis ainsi que des formations spécifiques (formelle/informelle) reçues, et des activités économiques des pêcheurs.

2.3.3.1- Structure par sexe et par âge des pêcheurs

Pour les 18 régions, la figure 34 laisse entrevoir des faits marquants concernant les deux sexes. L’apprentissage précoce pour les enfants choisissant la voie halieutique démarre dès 11 – 15 ans ; au bout une retraite toujours active se dessine pour les femmes à partir de 51 – 55 ans et à 56 – 60 ans pour les hommes. Pour les femmes, la période de pleine activité se situe entre 16 - 50 ans pour les femmes et 16 – 55 ans pour les hommes.

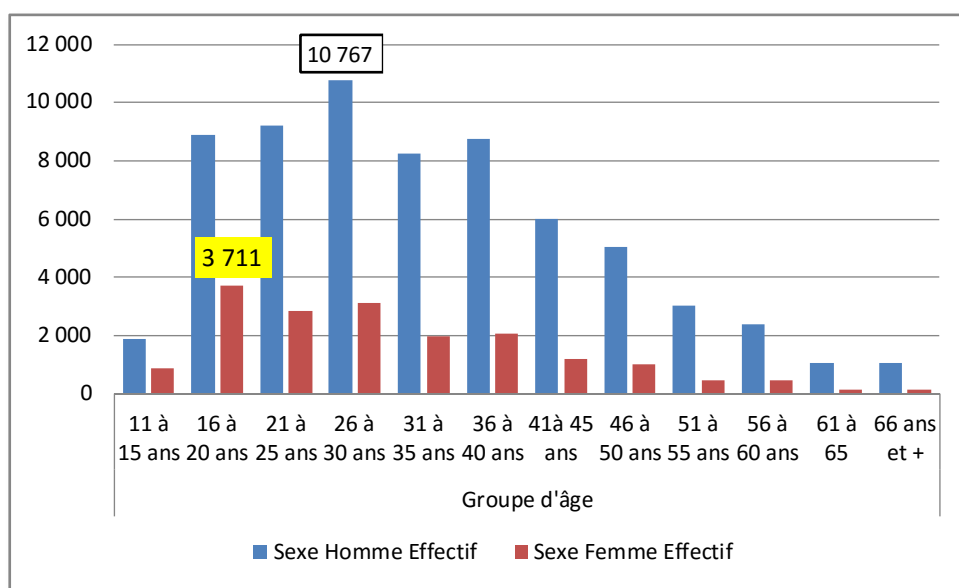


Figure 34: Structure par sexe et âge des pêcheurs pour l’ensemble des 18 régions

L’âge d’or de la pêche se situe entre 16- 20 ans pour les femmes et 26 – 30 ans pour les hommes, soit 20% des femmes pêcheurs et 16% des hommes.

En définitive, l’apprentissage touche 3% des hommes et 5% des femmes, la période de pleine activité 88% des femmes et 90% des hommes. A la retraite (ou plutôt période d’activités ralenties), les femmes et les hommes représentent chacun 7% des pêcheurs.

Ce profil se retrouve généralement au niveau de chaque région. On n’observe pas de modifications majeures. Les changements s’observent soit au niveau du décalage des périodes (précoce ou tardif) ainsi que de la proportion de pêcheurs concernés.

2.3.3.2- Niveau d'instruction des pêcheurs

Les mêmes problématiques rencontrées pour l'ensemble de la population se retrouvent ici ; importance de l'illettrisme, mauvaise situation éducationnelle des femmes, faiblesse du taux des groupes avancés (secondaire 2nd cycle et supérieur) comme l'illustre la figure 35.

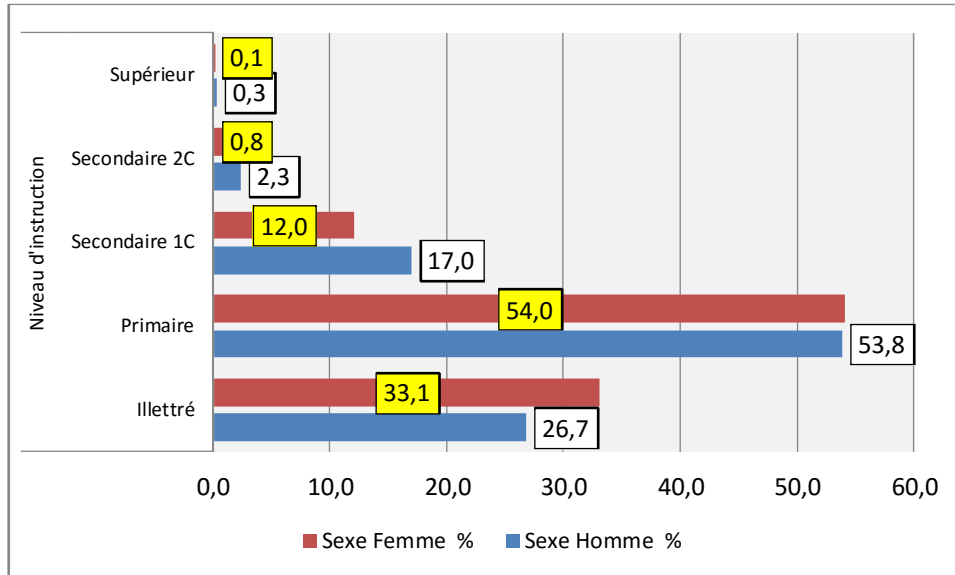


Figure 35: Répartition des pêcheurs selon le niveau d'instruction par sexe pour l'ensemble des 18 régions

Pire encore, les cas désespérés identifiés dans le cadre de la population des ménages pêcheurs s'aggravent au niveau même des pêcheurs dont le taux moyen d'illettrisme atteint 28% des pêcheurs contre 24% pour la population « mère ». Ainsi un taux d'illettrisme aggravé des pêcheurs frappe six régions : Anosy (39% des pêcheurs contre 33% de la population mère), Atsimo-Andrefana (31% contre 28%), Sofia (31% contre 26%), Vatovavy-Fitovinany (36% contre 30%) et l'Androy présenté ici (60% contre 50%).

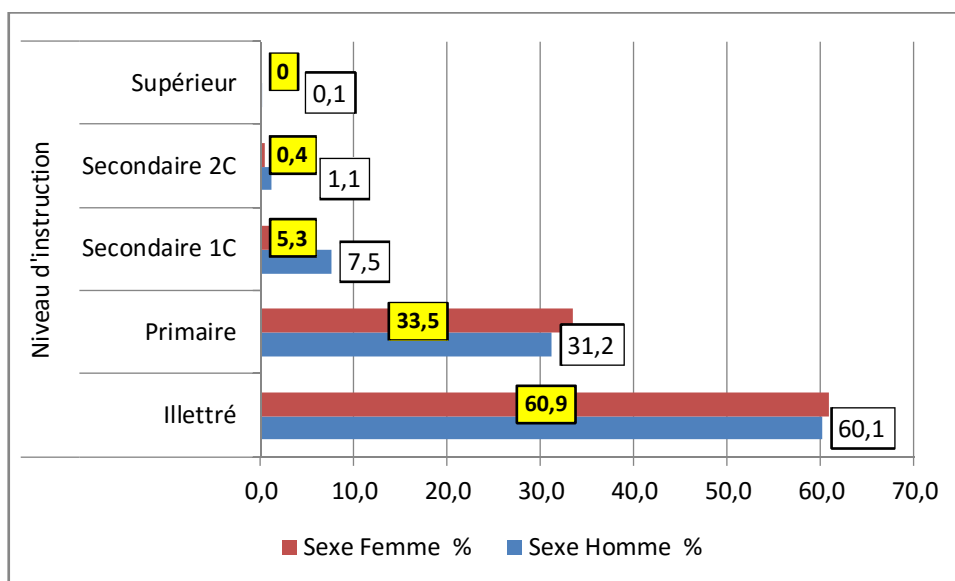


Figure 36: Répartition des pêcheurs selon le niveau d'instruction par sexe pour la région Androy

Dans cette région, 61% des pêcheurs (homme et femme confondus) sont illettrés, 31% n'ont pas dépassés le cap du primaire, 7% ont atteint le secondaire 1^{er} cycle et 1% pour le secondaire 2nd cycle. Le niveau supérieur est du domaine de l'oiseau rare.

2.3.3.3- Accès à des formations spécifiques

Outre les formations académiques, les pêcheurs auraient pu recevoir des formations plus ciblées, formelles ou informelles, dispensées généralement par des ONG de développement ou autres acteurs de la société civile. Ces types de formation ont touché 5% des pêcheurs (n = 4 239) répartis dans les 18 régions. En terme d'effectif des bénéficiaires, six régions regroupent 65% des formés. Par ordre décroissant il s'agit de la région Atsimo-Andrefana (798), Melaky (553), Diana (464), Alaotra-Mangoro (355), Anosy (334) et Analamanga (269).

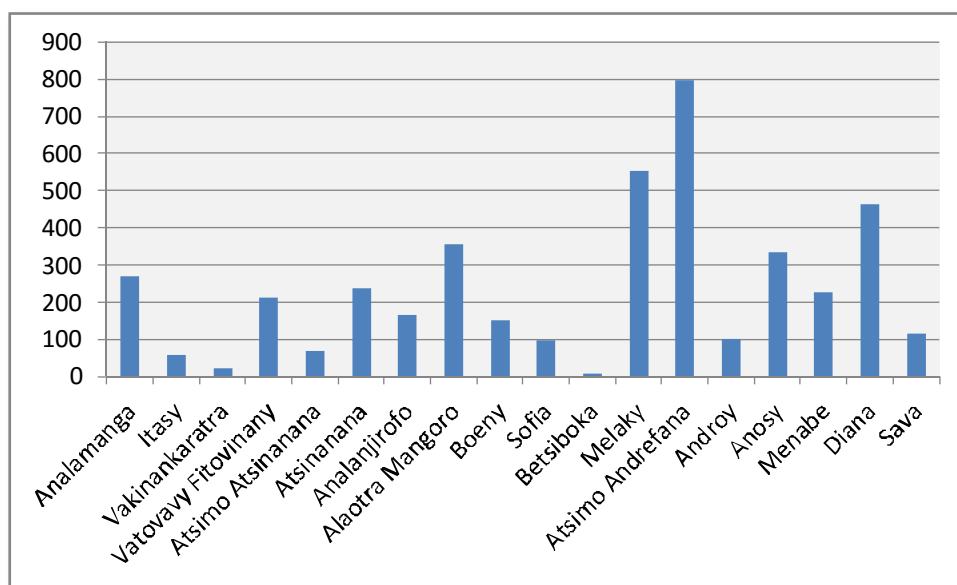


Figure 37: Effectif par Région de pêcheurs ayant bénéficié de formation spécifique

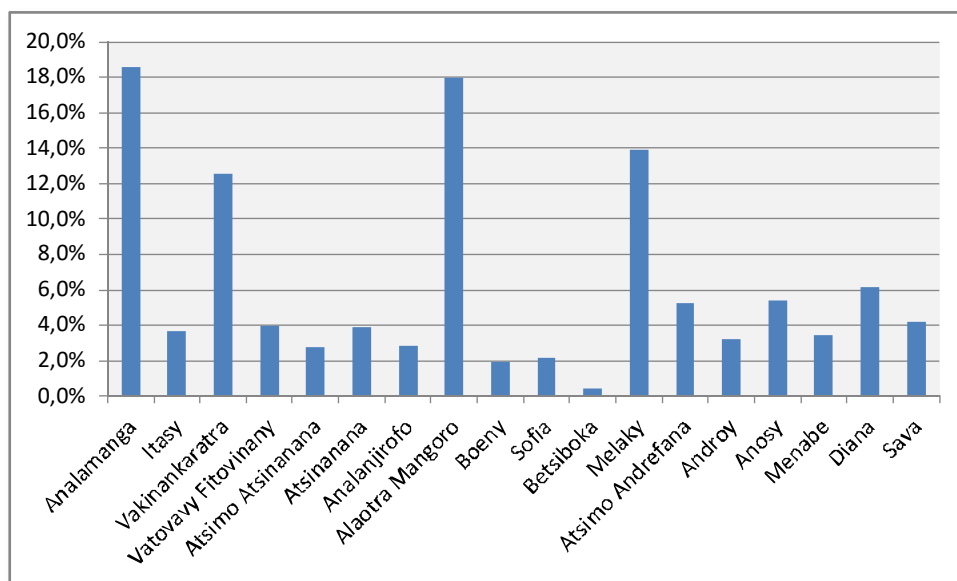


Figure 38: Part (%) des pêcheurs ayant bénéficié de formation spécifique par région

En termes de pourcentage de pêcheurs bénéficiaires au niveau de chaque région, on constate que la part des pêcheurs bénéficiaires stagne en dessous des 20%. Ceci étant, on peut classer les régions en quatre catégories :

- Groupe de régions ayant un pourcentage supérieur à 18% : Analamanga et Alaotra-Mangoro ;
- Groupe évoluant entre 12 et 14% : Vakinankaratra, Melaky ;
- Groupe des 4 – 6% : Vatovavy-Fitovinany, Atsinanana, Atsimo-Andrefana, Anosy, Diana, Sava ;
- Groupe restant en dessous des 4% (8 régions) : Itasy, Atsimo-Atsinanana, Analanjirofo, Boeny, Sofia, Androy, Menabe, Betsiboka, la plus défavorisée, avec 0,4% de bénéficiaires.

2.3.3.4- Activités économiques des pêcheurs

Parmi la population totale de pêcheurs (n = 84 536), 85% soit 71 503 pêcheurs choisissent la pêche comme activité principale, c'est-à-dire, pratiquent la pêche à temps plein. Les 13 033 pêcheurs (15%) la pratiquent à temps partiel comme activité secondaire.

La figure 39, présentant l'effectif des pêcheurs à temps plein et à temps partiel au niveau des régions, renseigne que sept régions concentrent 70% des pêcheurs à temps plein au niveau national, choisissant la pêche comme activité principale. Il s'agit des régions Atsimo Andrefana, Boeny, Diana, Anosy, Vatovavy Fitovinany, Atsinanana et Menabe.

De leur côté, 54% des pêcheurs à temps partiel se rencontrent dans les régions de l'Atsinanana, Analanjirofo, Betsiboka, Melaky, Sofia et du Diana.

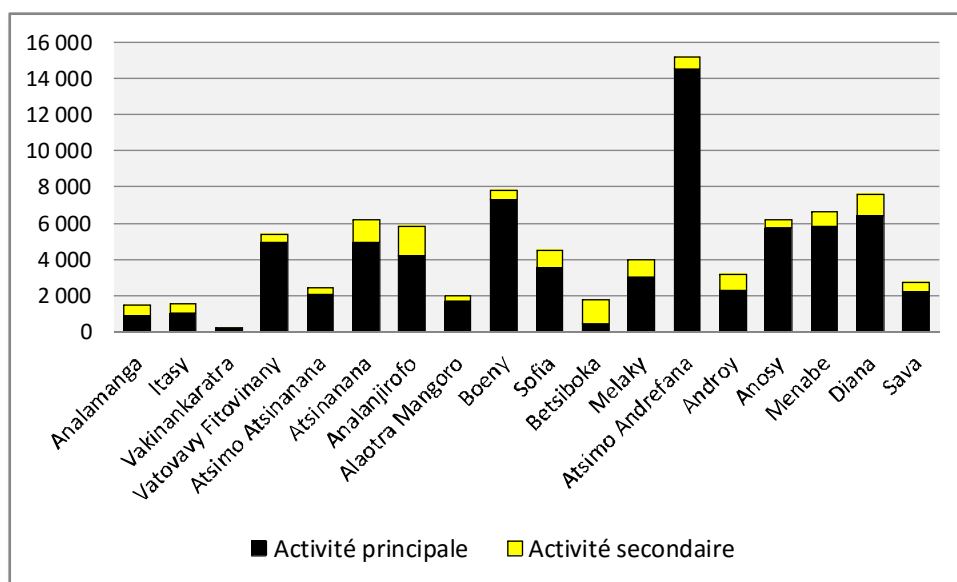


Figure 39: Effectif par Région des pêcheurs à temps plein et des pêcheurs à temps partiel

Pour l'importance relative (%) des pêcheurs à temps plein, six régions dépassent le taux national de 85% : Atsimo Andrefana, considéré comme le champion, avec 96% de pêcheurs à temps plein, Boeny(93,3%), Anosy (92,7%), Vatovavy Fitovinany (92,5%), Menabe (88,5%), Alaotra Mangoro

(87,8%). Avec quasiment les $\frac{3}{4}$ des pêcheurs pratiquant la pêche à temps partiel, le Betsiboka détient le record dans cette catégorie. On peut citer pour cette même catégorie, Analamanga (39%), Itasy (33%), Androy (28%), Analanjirifo (27%).

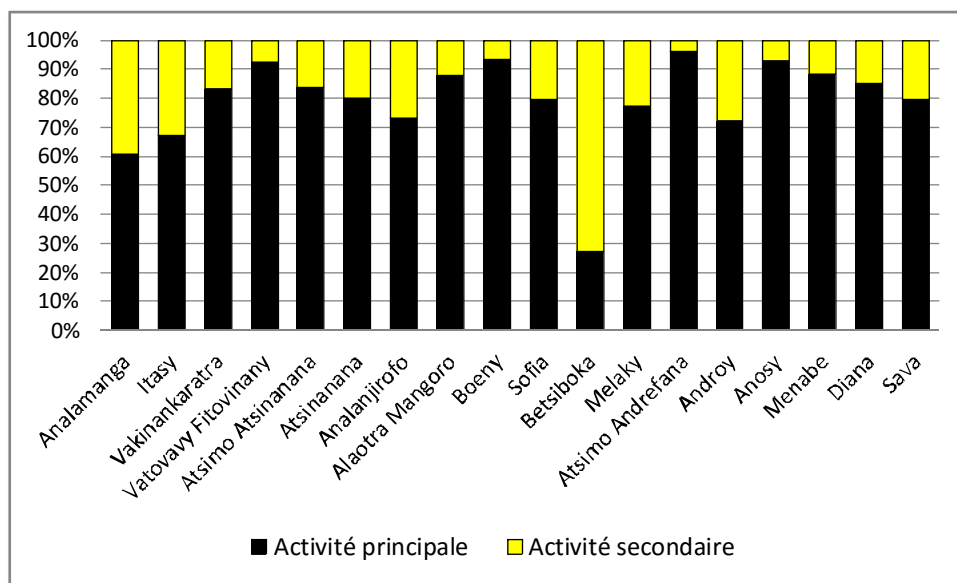


Figure 40: Proportion (%) par Région des pêcheurs à temps plein et des pêcheurs à temps partiel

Quelles sont les activités secondaires des pêcheurs à plein temps et, a contrario, les activités principales des pêcheurs à temps partiel ? La figure 41 montre la répartition globale des pêcheurs à plein temps répartis dans les 11 activités secondaires qu'ils pratiquent.

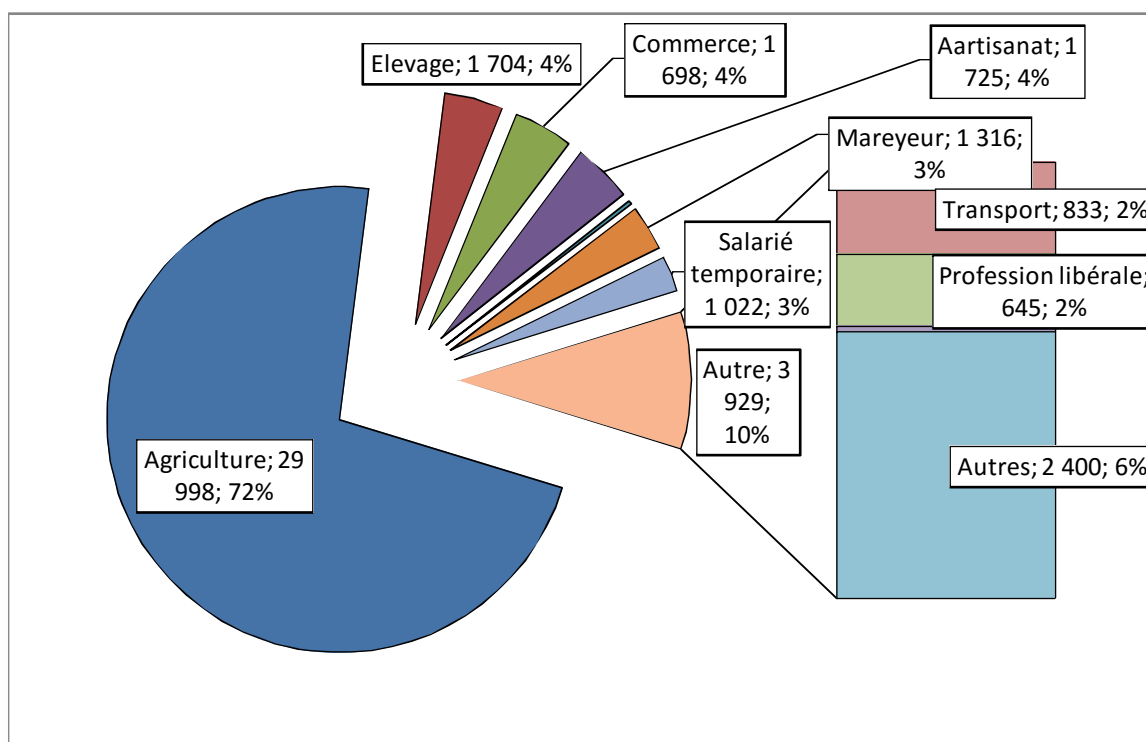


Figure 41: Répartition des pêcheurs à plein temps selon l'activité secondaire pratiquée au niveau national

Sept activités secondaires émergent du lot : l'agriculture (72% des pêcheurs), l'élevage, le commerce, l'artisanat (4% chacun), le mareyage et le salariat temporaire (3% chacun) et le transport (2% des pêcheurs).

La figure 42 présente, au niveau régional, la proportion des pêcheurs selon l'activité secondaire choisie. L'agriculture prédomine dans toutes les régions. Elle accueille plus de 80% des pêcheurs dans 11 régions.

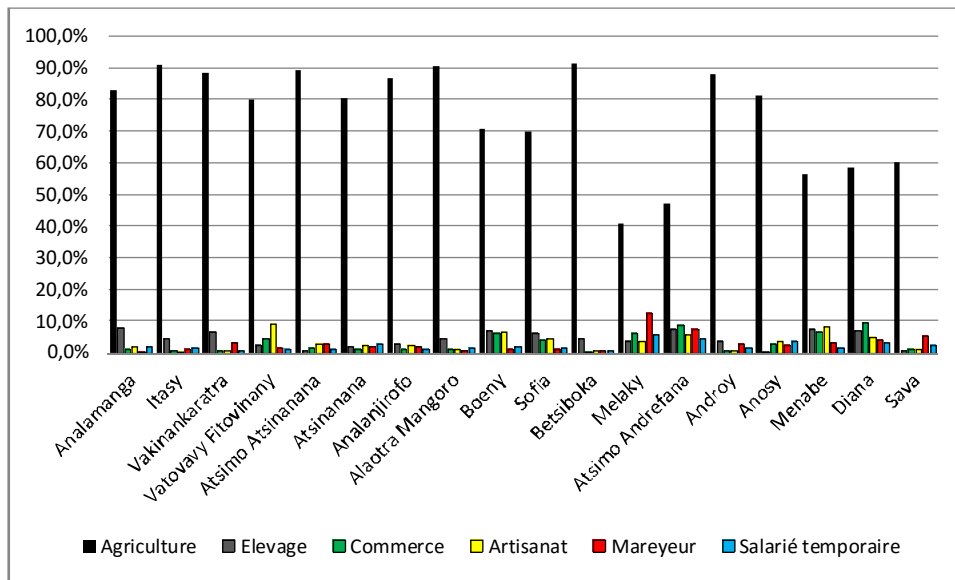


Figure 42: Répartition par Région des pêcheurs à temps plein selon l'activité secondaire pratiquée

Les sept régions où l'agriculture n'est pas aussi prisée sont le Boeny (71% des pêcheurs), Sofia (70%), Melaky (41%), Atsimo Andrefana (47%), Menabe (57%), Diana (59%) et Sava (60%). Avec l'agriculture, il faut souligner la permanence de l'élevage qui, combiné à l'agriculture, accueille le maximum de pêcheurs à temps plein.

Des spécificités régionales sont à signaler :

- L'importance relative du mareyage notamment dans le Melaky, l'Atsimo Andrefana, Diana, Sava ;
- La part non négligeable de l'artisanat dans le Sofia, Melaky, Atsimo Andrefana, Anosy, Diana et plus particulièrement Menabe, Boeny et Vavovavy Fitovinany ;
- Le recours au salariat temporaire le Melaky, Atsimo Andrefana, Anosy, Diana et Atsinanana.

Pour les pêcheurs à temps partiel six activités principales émergent également du lot (Fig.43) pour l'ensemble des 18 régions. Il s'agit de : l'agriculture (82% des pêcheurs), l'élevage (2%), le commerce et l'artisanat (4% chacun), le salariat permanent (3%) et le mareyage (2% des pêcheurs à temps partiel).

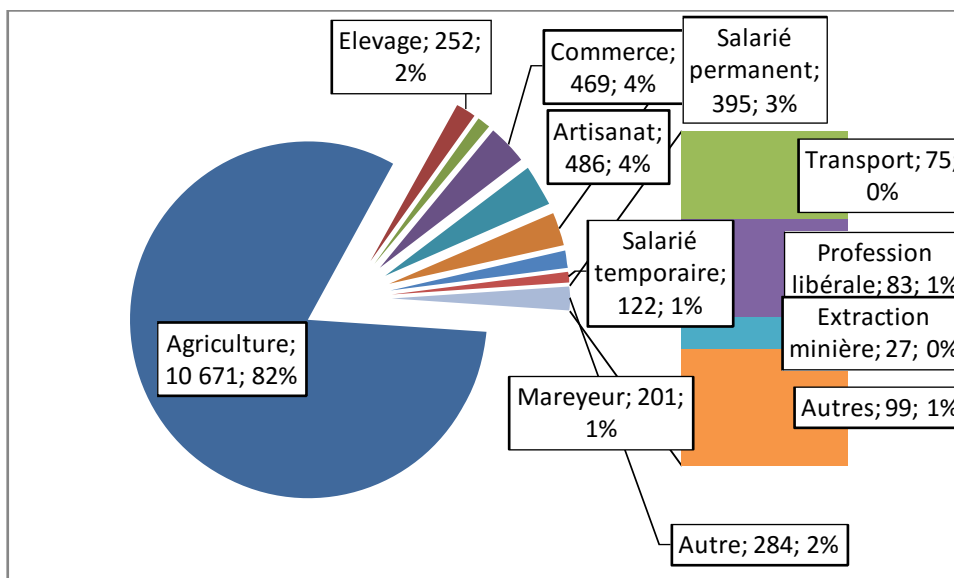


Figure 43: Activités principales des pêcheurs à temps partiel au niveau national

La répartition régionale des pêcheurs à temps partiel selon l'activité principale pratiquée montre la prédominance de l'agriculture dans toutes les régions. Elle constitue l'activité principale de plus de 90% des pêcheurs à temps partiel dans six régions : Itasy (97%), Atsinanana (93%), Alaotra Mangoro (95%), Bestiboka (98%), Androy (93%), Sava (93%).

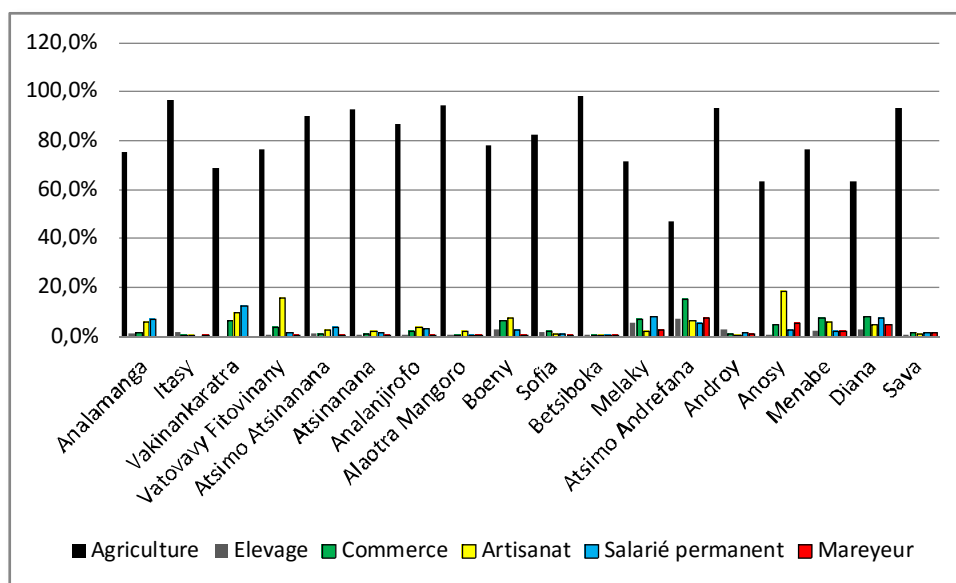


Figure 44: Répartition par Région des pêcheurs à temps partiel selon l'activité principale pratiquée

Trois régions présentent le plus faible pourcentage d'agriculteurs – pêcheurs à temps partiel : Diana (63%), Anosy (63%), Atsimo Andrefana (47%).

Les activités principales des pêcheurs à temps partiel offrent également des spécificités locales :

- Artisanat : Anosy (activité principale pour 18% des pêcheurs), Vatovavy Fitovinany (15%), Vakinankaratra (9%) ;

- Commerce : Atsimo Andrefana (14%), Diana (8%), Menabe et Melaky (7% chacun), Vakinankaratra (6%) ;
- Salarier permanent : Vakinankaratra (13%), Melaky (8%), Analamange et Diana (7% chacun) ;
- Mareyage : Atsimo Andrefana (8%), Anosy (5%).

Le profil économique global de la majorité du pêcheur à temps plein et du pêcheur à temps partiel apparaît ainsi simple :

Un pêcheur à temps plein pratiquant l'agriculture comme activité secondaire

ou

Un agriculteur à plein temps, secondairement pêcheurs

A côté de ce cadre dominant, coexistent différents schémas selon les atouts et les contraintes locaux.

2.3.4- La pêche piroguière et la pêche à pied

La pêche piroguière est pratiquée par un peu plus du ¼ des pêcheurs (78% plus exactement), soit 65 465 pêcheurs. La pêche à pied touche 19 004 pêcheurs (22%). Ces deux types de pêche touchent aussi bien les hommes que les femmes. Ils se pratiquent dans toutes les régions.

La pêche piroguière se rencontre généralement dans huit régions qui concentrent 73% des unités. Il s'agit des régions de l'Atsimo Andrefana, Diana, Menabe, Anosy, Boeny, Analnjirofo, Atsinanana, Vativavy Fitovinany.

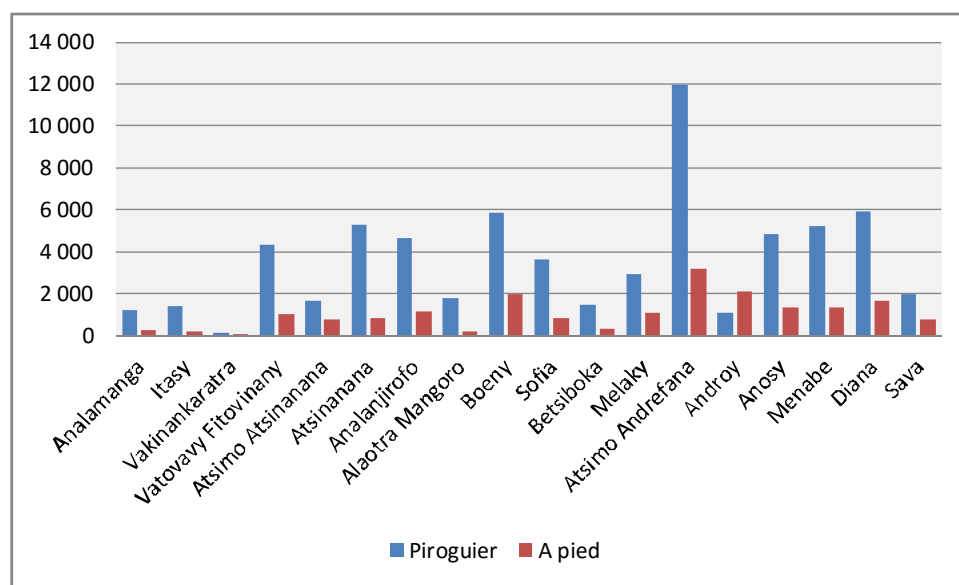


Figure 45: Distribution régionale des pêcheurs piroguiers et des pêcheurs à Pied

La pêche à pied, par contre, se pratique en grande partie (61%) dans les régions de l'Atsimo Andrefana, Androy, Boeny, Diana.

Pour ce type de pêche, en termes de pourcentage de pêcheurs concernés, l'Androy dépasse de loin toutes les autres régions avec ses 65% de pêcheurs pratiquant la pêche à pied (Fig. 46). Il est suivi assez loin par trois régions, l'Atsimo Atsinanana (32%), le Melaky (27%), le Sava (28%).

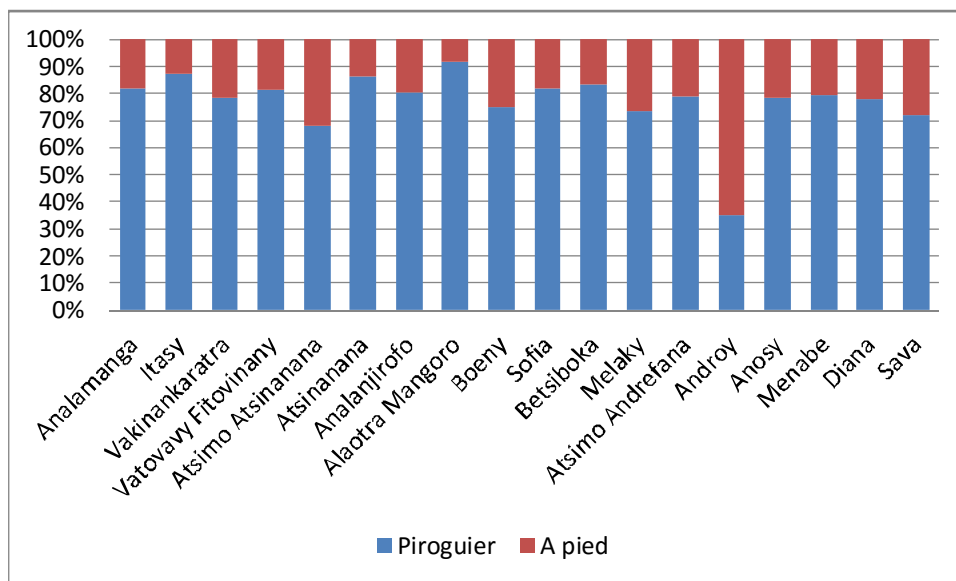


Figure 46: Part (%) de chaque type de pêche par Région

La figure 46 présente par ailleurs que la pêche piroguière touche plus de 80% des pêcheurs dans huit régions : Alaotra Mangoro (92%), Itasy (87%), Atsinanana (86%), Betsiboka (83%), Sofia et Analamanga (82% chacune), Analanjirofo et Vatovavy Fitovinany (81% chacune).

La pêche piroguière comme la pêche à pied est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes. Sur les 65 465 pêcheurs piroguiers recensés, l'enquête a dénombrés 8 331 femmes, soit 13%, pour 57 134 hommes. Les pêcheurs à pied (n = 19 004) se départagent en deux parties quasiment égales selon le sexe, 51% de femmes contre 49% d'hommes.

La figure 47, illustrant la répartition des pêcheurs piroguiers selon le sexe, montre ainsi des régions dans lesquelles la présence des femmes « piroguières » n'est pas négligeables.

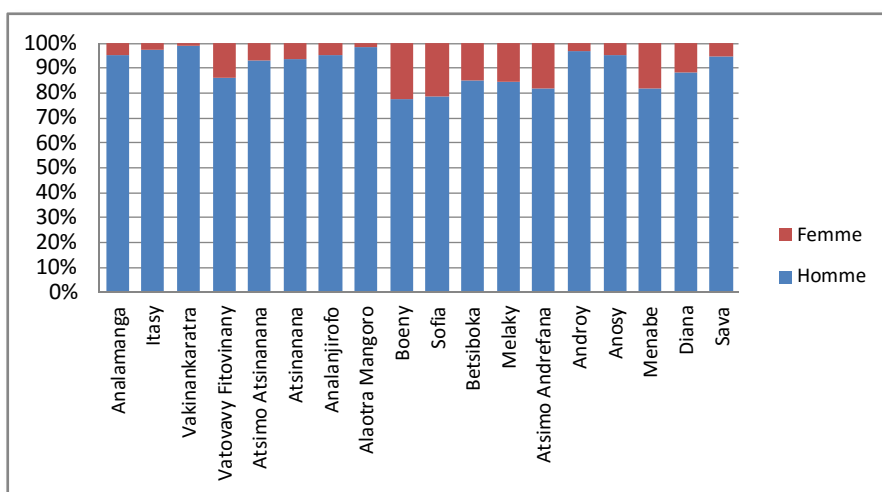


Figure 47: Répartition (%) des pêcheurs piroguiers selon le sexe par Région

Il s'agit particulièrement des régions du Boeny (22,3%) et de la Sofia (21,3%). Ceci étant, l'implication des femmes à la pêche piroguère est commune à toutes les régions.

Comme pour la pêche piroguère, la pêche à pied également pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes, sauf dans le Vakinankaratra, où elle est une activité exclusivement masculine (Fig. 48).

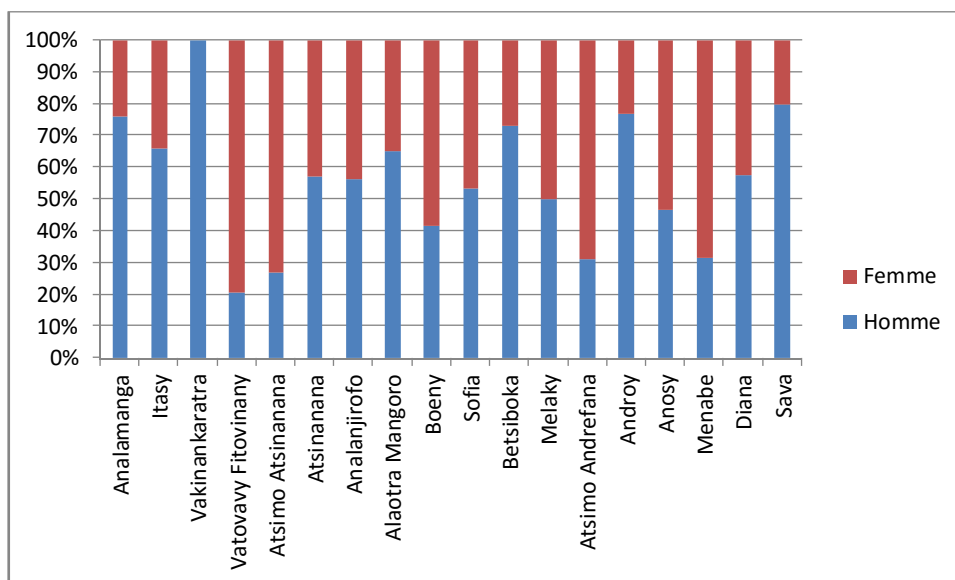


Figure 48: Répartition (%) des pêcheurs piroguiers selon le sexe par Région

Dans deux régions, ce type de pêche est fortement féminin : Vatovavy Fitovinany (80%) et Atsimo Atsinanana (73%). A l'inverse, elle est majoritairement masculine dans l'Androy (77%) et dans le Sava (80%). En fait sur les 18 régions, le pourcentage des hommes dépasse celui des femmes dans 10 régions.

2.3.5- Conclusion partielle sur les pêcheurs

La grande majorité des ménages pêcheurs identifiés (58 000) est gérée par des hommes (94%) contre 6% par des femmes. La taille démographique moyenne est de 4,7 membres. Les ménages ayant une taille moyenne inférieure ou égale à six membres représentent 80% du total, dont 33% pour ceux ayant une taille moyenne inférieure à 4 membres et 47% pour ceux ayant une taille comprise entre 4 et 6 membres.

Le niveau d'instruction des chefs de ménages pêcheurs est généralement faible et le taux d'illettrisme élevé (se faisant globalement au détriment des femmes chef de ménage). Economiquement, 87% choisissent la pêche comme activité principale contre 68% pour les femmes.

On note une tendance à la poly activité des femmes.

La physionomie générale de la population totale de pêcheurs (85 000) est fortement masculine (79%), réservant aux femmes le 5^{ième} de la place (21%). Le rapport du pêcheur piroguier et du pêcheur à pied (homme et femme confondus) est de $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$.

Les pêcheurs à plein représentent 85% du total, contre 15% pour les pêcheurs à temps partiel. Le profil économique global du pêcheur a deux aspects : un pêcheur à plein exerçant l'agriculture

secondairement (72% des cas) ou un pêcheur à temps partiel ayant l'agriculture à comme activité principale (82% des cas).

Le pêcheur accuse un faible niveau d'instruction global touchant plus particulièrement les femmes. Le taux d'illettrisme est assez élevé (28%) pouvant atteindre un degré alarmant dans certaines régions (par exemple 60% dans l'Androy).

2.4- Les engins de pêche

Les résultats sur les engins portent sur les engins utilisés par les pêcheurs. Il s'agit des différents types de lignes, des différents types de filets et d'autres engins de pêche. Ce dernier groupe concerne divers engins aussi variés allant des différents pièges aux barrages en passant par différents engins pointus.

Il sera question ici de la répartition spatiale de ces engins, de leurs caractéristiques techniques et de leur durée d'utilisation.

2.4.1- Lignes

Cinq types de lignes sont pris en compte : les lignes simples, dénommés ici autre ligne, armées d'un seul hameçon, les palangrottes (2 hameçons ou plus), palangre, ligne de traîne et turlutte.

2.4.1.1- Composition et Répartition spatiale des lignes

L'ensemble des lignes (n= 124 932 unités), pour tout type confondu, est composé pour 37% par les lignes simples à un hameçon (autre ligne). Arrivent en deuxième position les palangrottes (25%) et troisième les palangres (19%), suivis de près par les lignes de traîne (17%). Les turlottes, lignes spécialisées 2% du total.

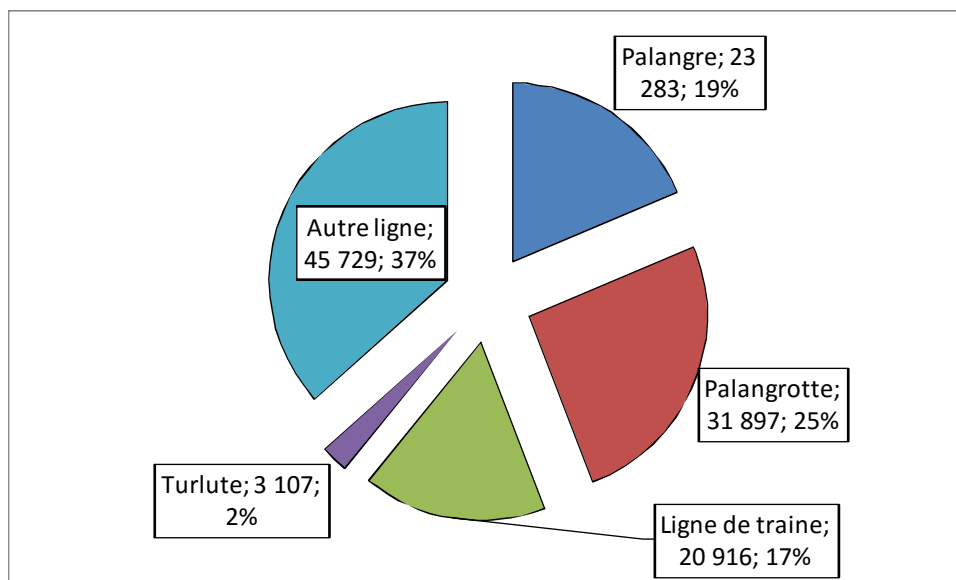


Figure 49: Proportion de chaque type de ligne au niveau national

La répartition régionale de cet équipement est dominée par l'Atsimo Andrefana, qui compte 20 329 unités de lignes. Cette région, avec l'Alaotra Mangoro, le Boeny et l'Anosy, concentre 55% des lignes de pêche. Ces quatre régions se présentent ainsi comme le pays de la pêche à la ligne du monde de la pêche traditionnelle malgache.

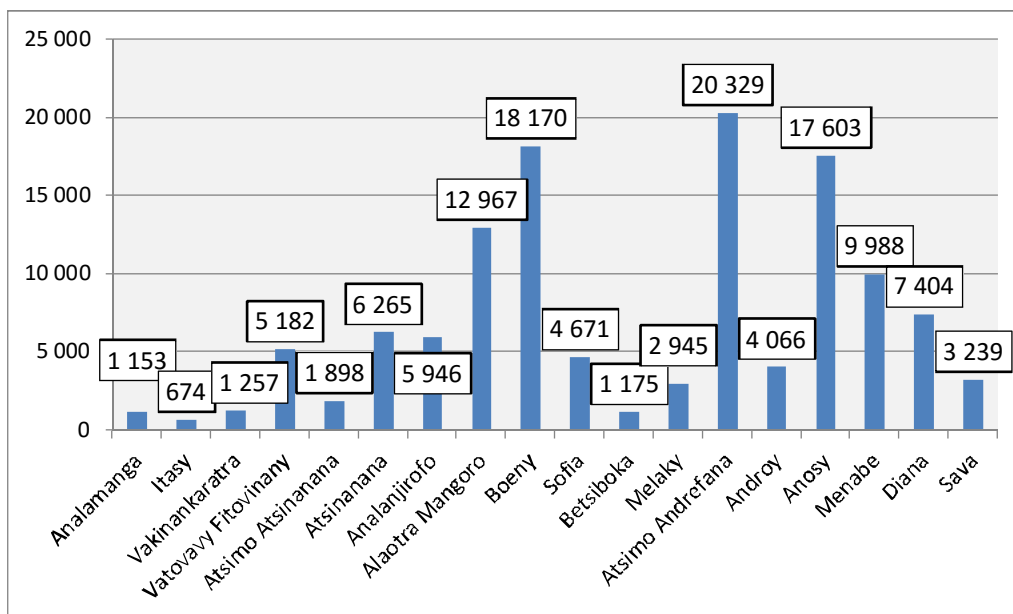


Figure 50: Effectif total des lignes de pêche par Région

Par type de lignes utilisé par le pêcheur, la figure suivante montre la présence des autres lignes dans toutes les régions. C'est le plus utilisé par les pêcheurs d'Analamanga, de l'Itasy, de l'Atsinanana, du Betsiboka, de l'Atsimo Andrefana, du Menabe et du Diana.

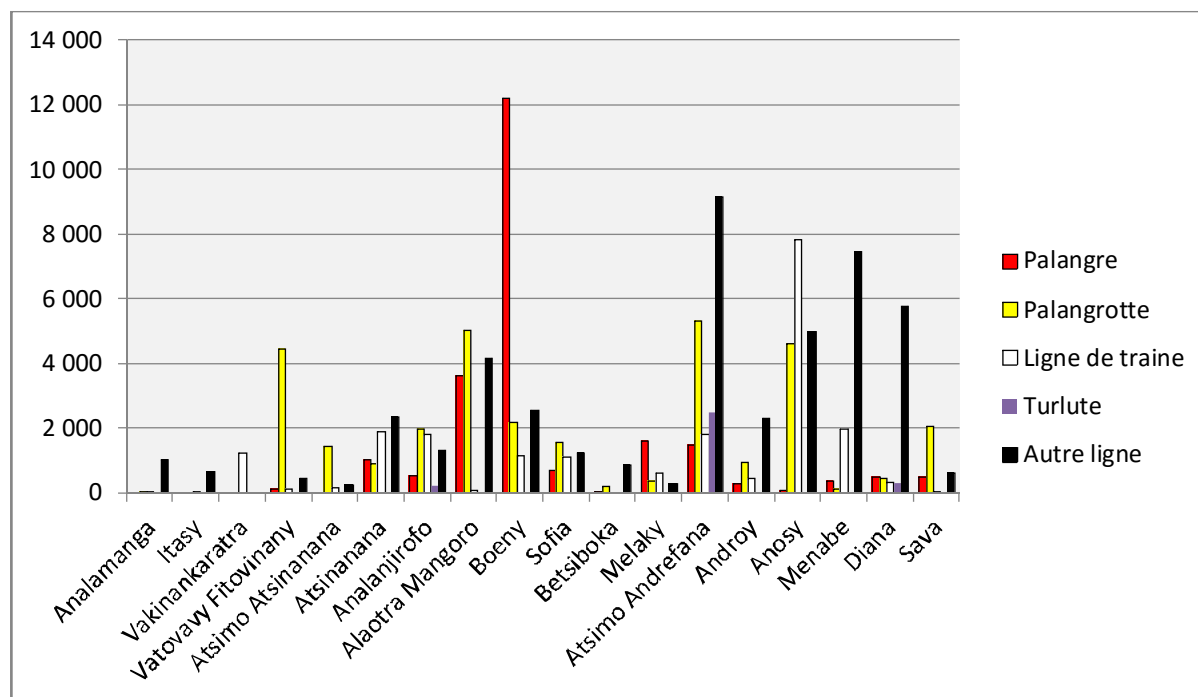


Figure 51: Répartition des lignes selon le type par Région

Cette figure montre également la présence des différents types de lignes dans la plupart des régions. La figure 51 laisse apparaître la domination des « autres lignes » et « palangrotte ». Elle signale par ailleurs certaines préférences régionales :

- Palangre dans le Boeny et le Melaky, Alaotra Mangoro (tout en signalant une large vulgarisation de cet engin dans la plupart des régions, Atsimo Andrefana, Sofia, Atsinanana, Analanjirofo, Androy, Anosy, Menabe, Diana et Sava ;
- Turlutte, spécialité de l'Atsimo Andrefana, Analanjirofo et Diana ;

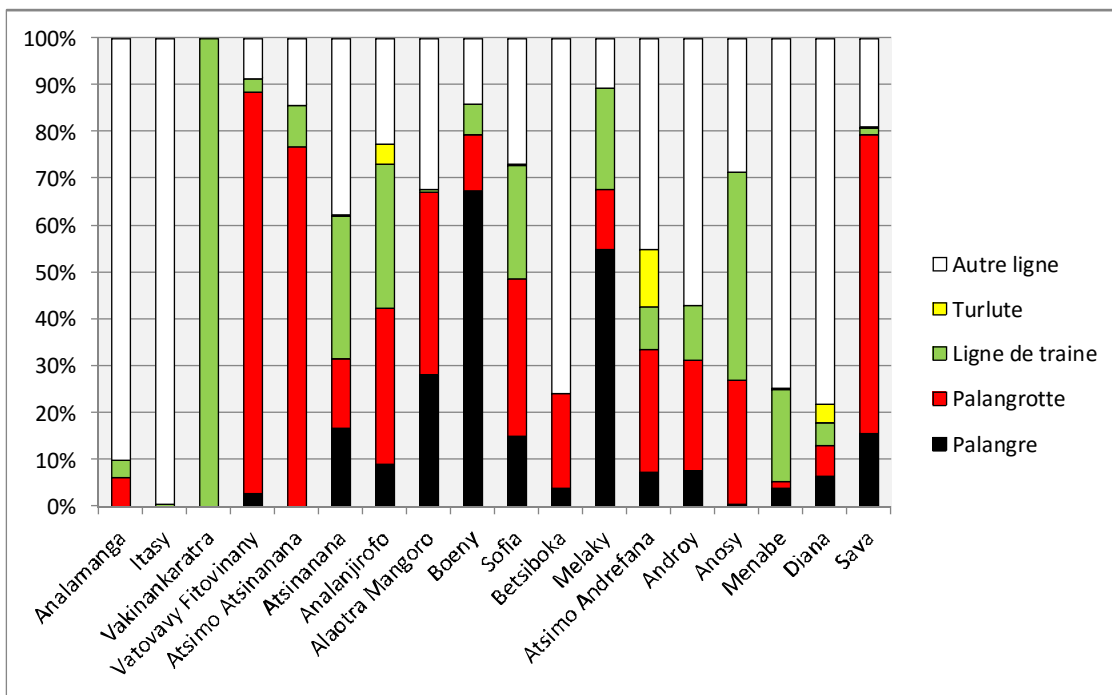
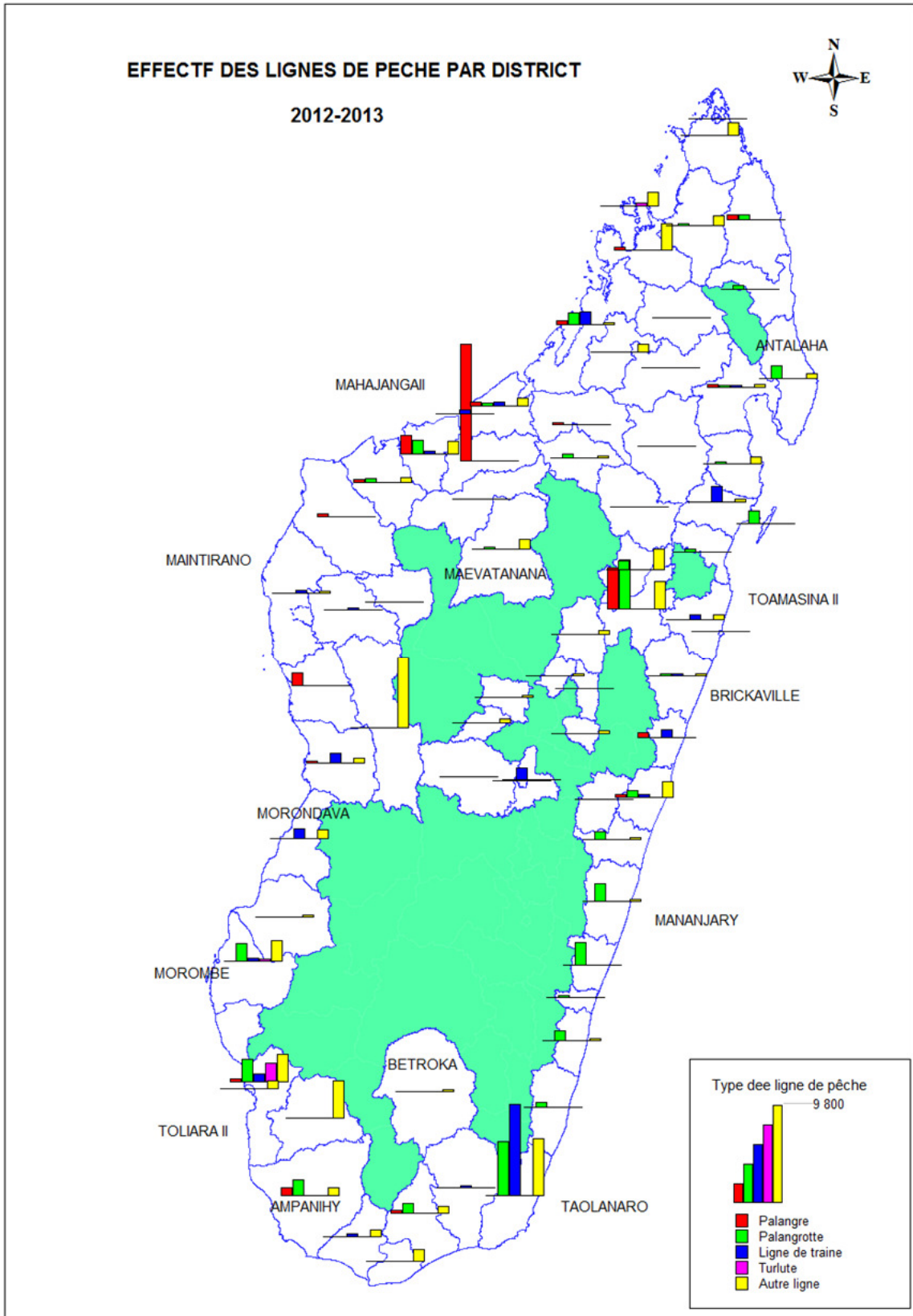


Figure 52: Part (%) de chaque type de ligne au niveau de chaque région

La carte 06 illustrant l'effectif des lignes par district montre bien la distribution géographique et administrative des types de lignes. On observe ainsi la présence des autres lignes (lignes simples) dans tous les districts, la localisation spécifique de la palangre dans certains districts (Mitsinjo, Marovoay, Belo/Tsiribihina), une couverture quasi nationale de la palangrotte.



Carte 6: Effectif des lignes par District

2.4.1.2- Intensité d'utilisation des lignes par les pêcheurs

La figure suivante révèle que 32% des pêcheurs ne disposent aucune ligne. Par contre, 2% disposent 4 lignes et plus. La majorité (60%) possède entre 1 et 2 unités de lignes de pêche.

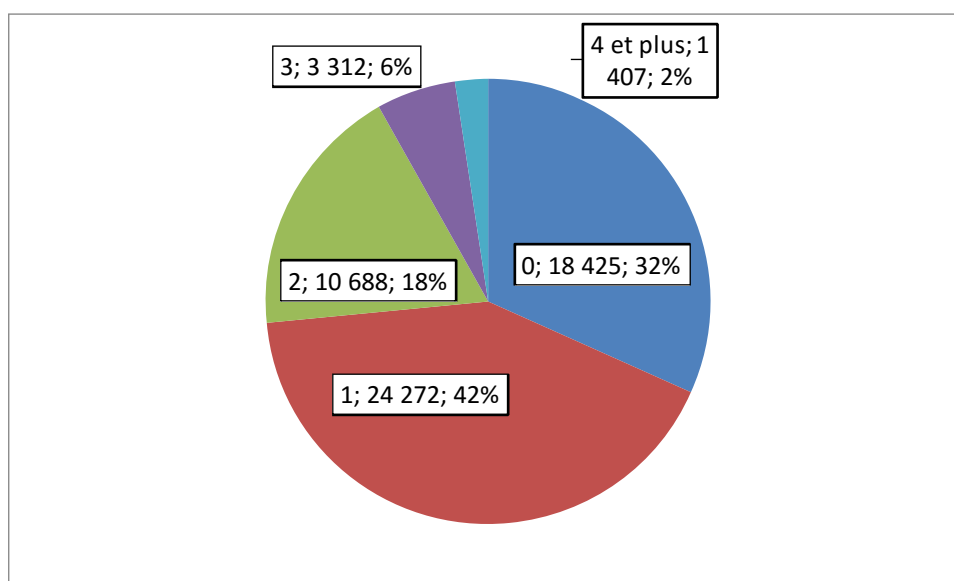


Figure 53: Répartition des ménages selon le nombre de ligne utilisée pour la pêche

2.4.2- Filets

Il sera question ici de neuf types de filets : jarifa et filet ZZ (type de filet à grande maille), senne, periky (appellation locale du Nord-Ouest d'un type particulier de filet maillant droit), petit chalut, trémail, épuisette, autre filet (filet maillant droit de différentes mailles, milieu marin), haratomandry (filet maillant eau douce).

2.4.2.1- Composition globale et Répartition spatiale des filets

L'ensemble des filets de pêche recensés (61 721 unités) est composé à 72% par les simples filets maillants droits dont 47% par les « filets marins » et 25% par les « filets maillant d'eau douce ». Avec les periky, ils constituent 78% des filets utilisés (Fig. 54). Les grandes mailles (jarifa, ZZ) forment 10% de l'ensemble. Les sennes, avec 3 600 unités, représente 6% des filets. Les petits chaluts, trémail et épuisette forment les 6% restant.

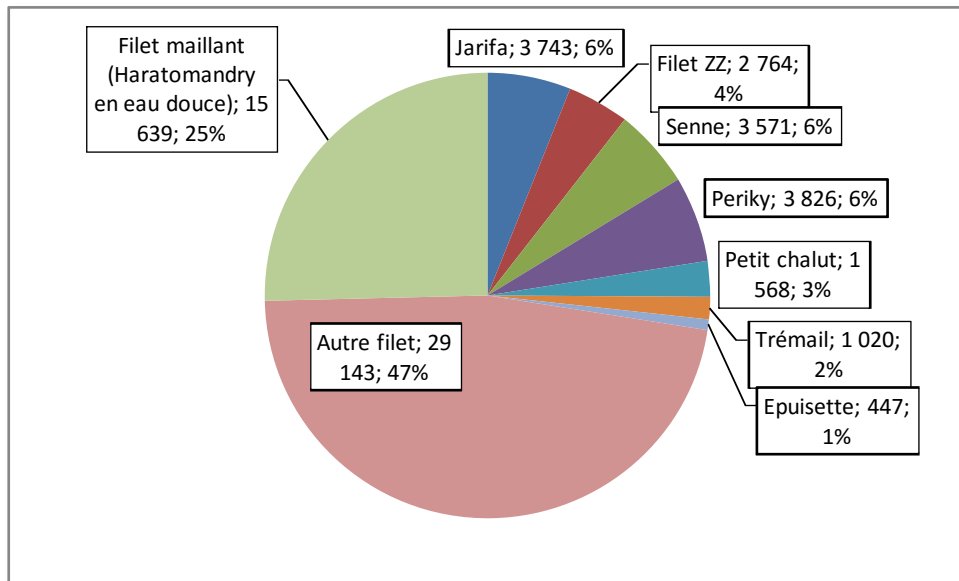


Figure 54: Proportion de chaque type de filet utilisé au niveau national

La figure 55 montre que les régions Atsinanana et Atsimo Andrefana prédominent dans l'utilisation des filets tous types confondus.

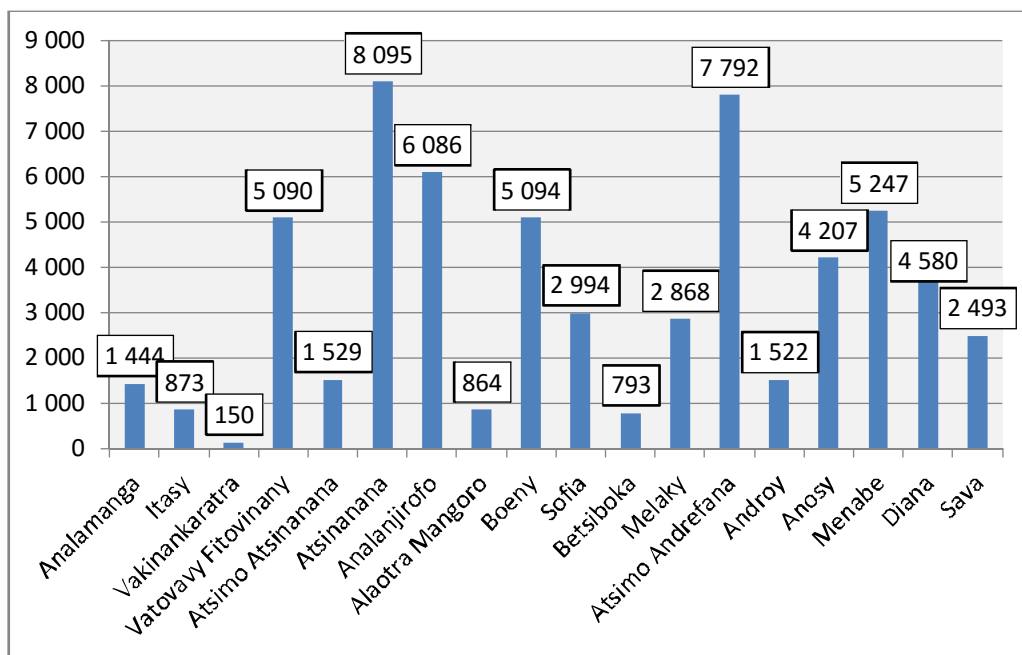


Figure 55: Effectif total des filets (tout type confondu) par Région

Cette figure montre par ailleurs que 61% des filets utilisés sont concentrés dans sept régions. Il s'agit des régions Atsinanana, Atsimo Andrefana, Analanjirifo, Menabe, Boeny, Vatovavy Fitovinany et Anosy.

En termes d'effectif selon les types de filets, on constate dans toutes les régions la suprématie des simples filets maillants droits (eau douce, marine, periky) (Fig.56). Par ailleurs, la distribution spatiale de certains types de filet est géographiquement limitée à cause de leur spécificité, des conditions de

leur introduction et/ou vulgarisation dans le pays, ou encore des coûts demandant ainsi des conditions d'utilisations favorables pour être rentables. C'est le cas du petit chalut, trémil, épuisette, ou encore des filets de grandes mailles (jarifa et filet ZZ).

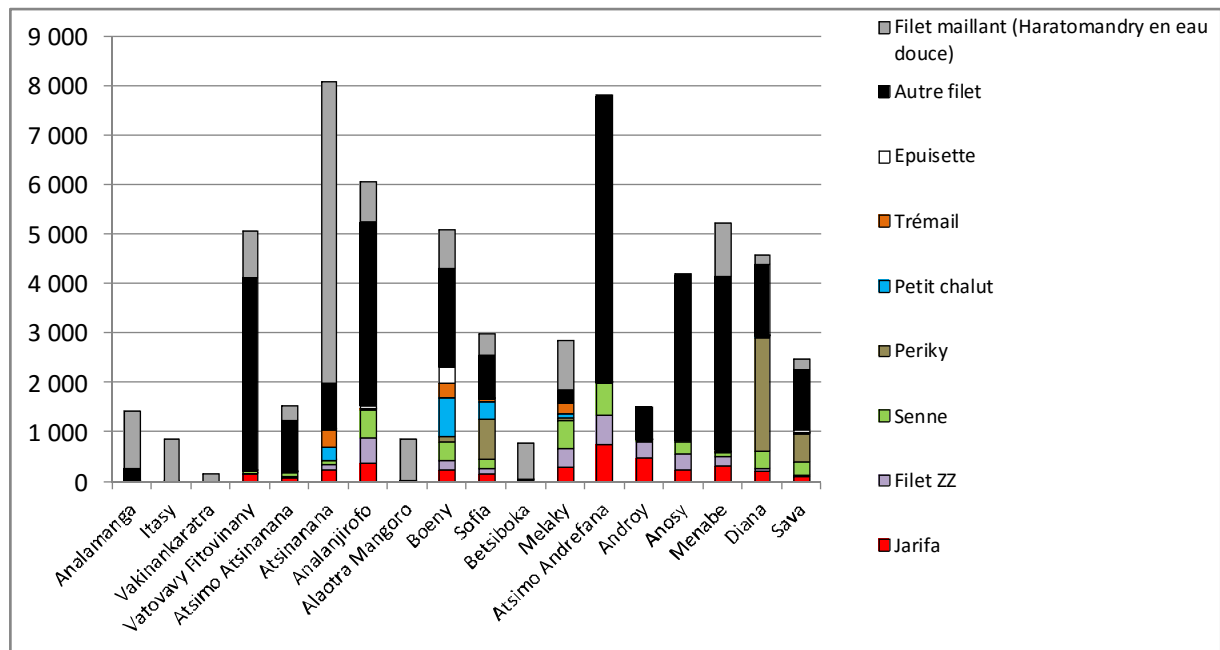


Figure 56: Effectif des filets selon le type par Région

La figure 57, présentant le poids de chaque type de filet au niveau régional, renforce ce qu'on vient de dire. La domination massive des autres filets est constatée au moins dans la moitié des régions.

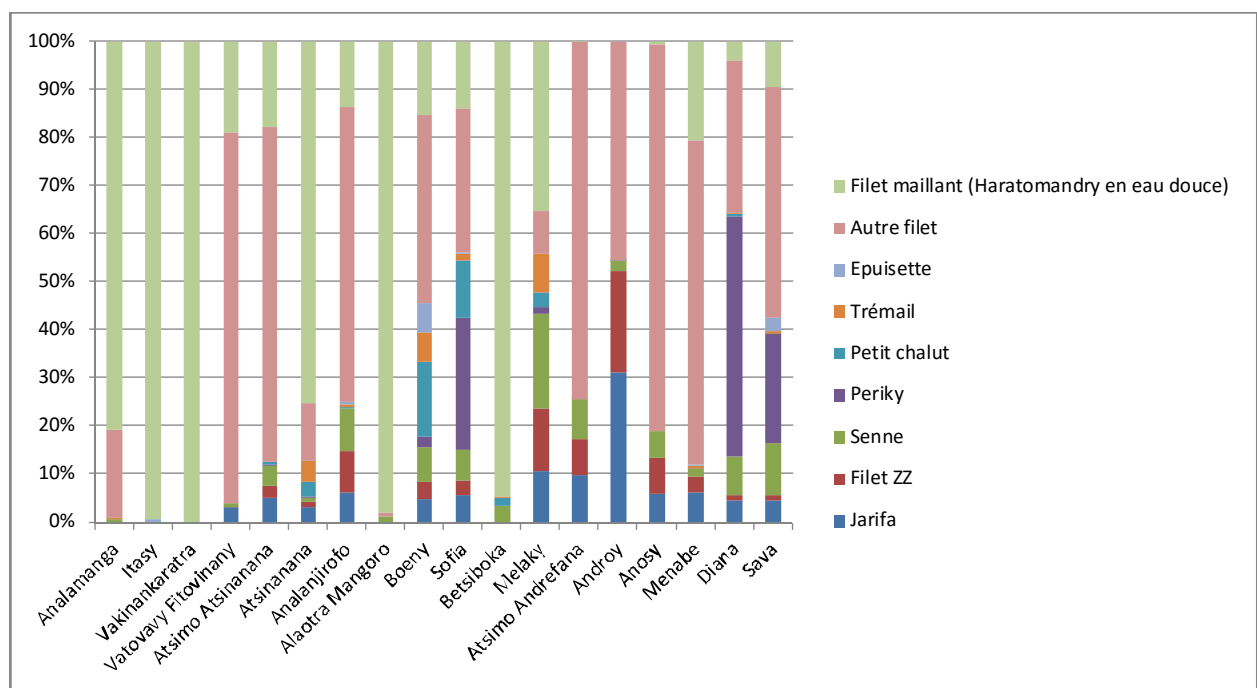
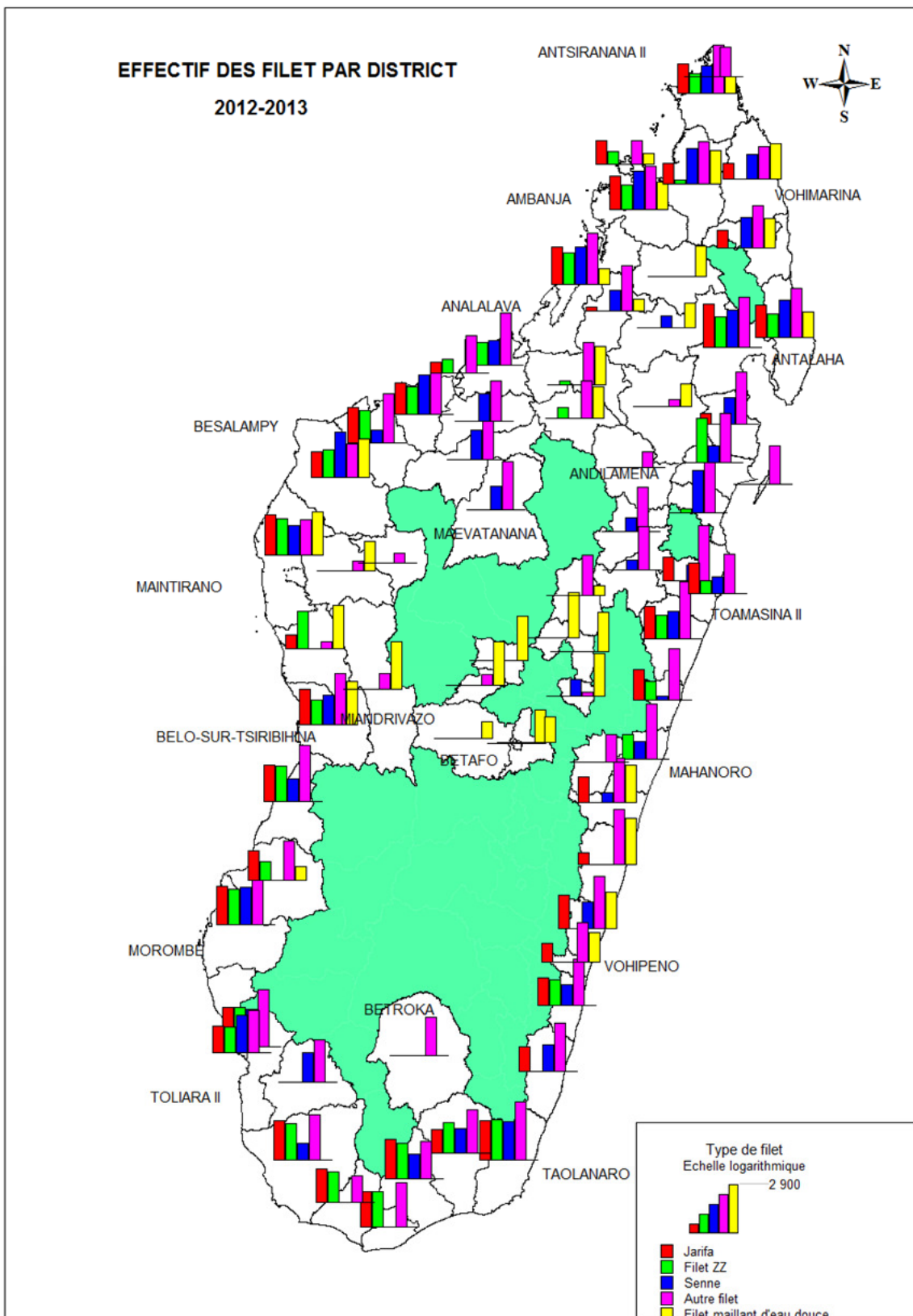


Figure 57: Répartition (%) par Région des filets selon le type

Par ailleurs, des individualités apparaissent : le trémil dans la province de Majunga (Boeny, Sofia, Melaky) et Toamasina (Atsinanana), le ZZ (notamment Androy, Melaky), le jarifa (Androy, Atsimo

Andrefana, Melaky ...), petit chalut (Boeny, Sofia), ou encore le periky du triangle du nord (Sofia, Diana, Sava). En outre, on observe que certaines régions utilisent la majorité des types de filets recensés, présumant ainsi la diversité des zones de pêche et des ressources ciblées. C'est le cas du Boeny, du Melaky et de la région Sava.

La carte 07, reportant l'effectif de chaque type de filet au niveau de chaque district, fait apparaître l'omniprésence du type « autre filet » dans tous les districts côtiers ainsi que du type « autre filet eau douce » dans les districts lacustres du pays. Elle signale par ailleurs la présence de certains types (jarifa, ZZ, senne par exemple) dans certains districts.



Carte 7: Effectif des filets par District

2.4.2.2- Intensité d'utilisation des filets par les pêcheurs

La figure 58 montre qu'un peu moins du tiers des ménages n'ont pas de filets, les 2/5 ne possèdent qu'un filet pour leur opération de capture.

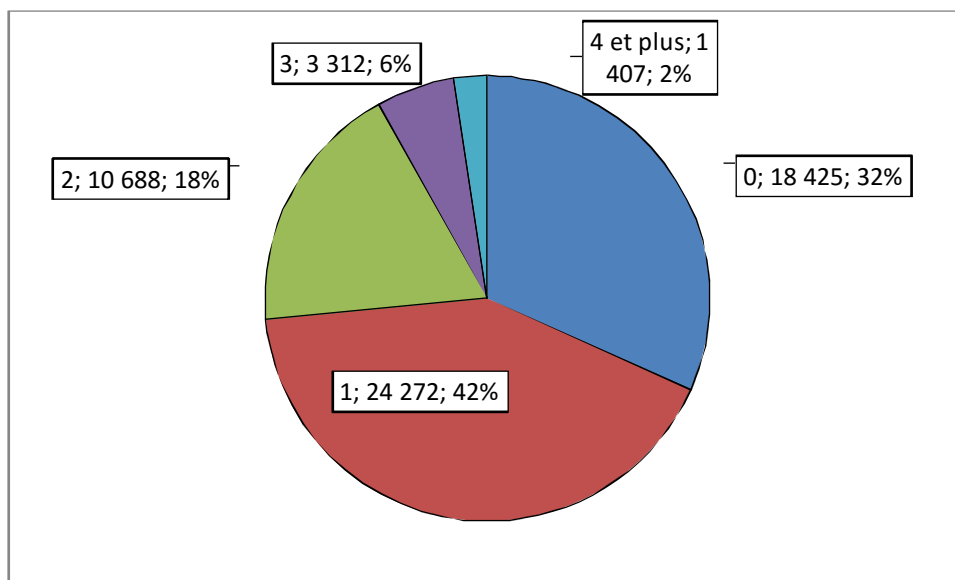


Figure 58: Répartition des ménages selon le nombre de filet utilisé pour la pêche au niveau national

Ceux qui peuvent en utiliser deux unités représentent 18% des ménages. Au-delà de deux unités, ils ne seront plus que 8%. Cette figure traduit en fait un faible niveau d'équipement des ménages pêcheurs en filet.

2.4.3- Autres engins

2.4.3.1- Composition et répartition spatiale des autres engins de pêche

Le groupe « autres engins » de pêche (n = 286 787 unités) est composé à presque 80% par les engins à piège (casier/nasse, 73%, et barrages, 4%). Le reste du lot se répartit entre les moustiquaires et les éperviers, les engins à crabe, les fusil/harpon, et plongée.

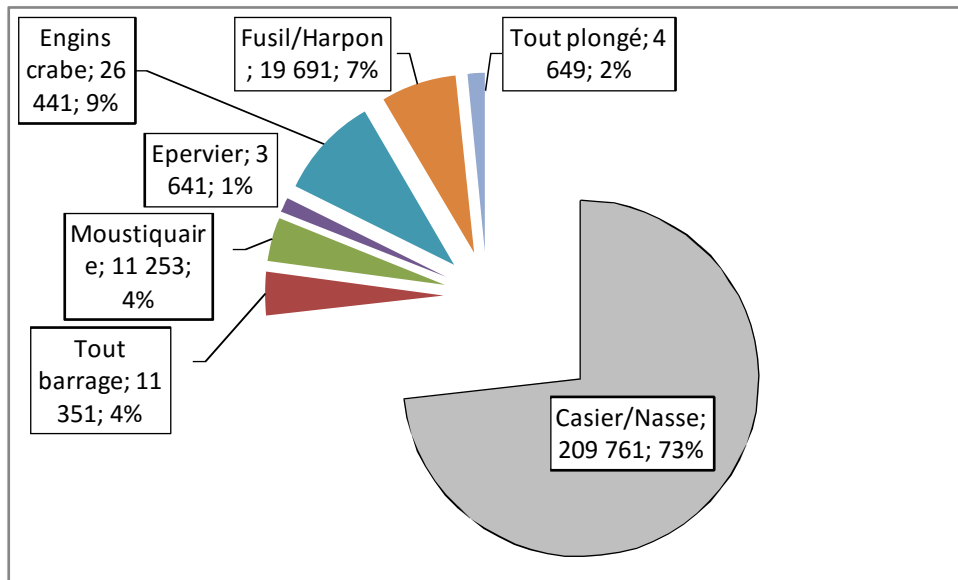


Figure 59: Effectif et part des différents types d'autres engins de pêche au niveau nationale

Outre l'Alaotra Mangoro avec ses 84 000 nasses, huit régions possèdent plus de 10 000 unités « autres engins de pêches » : Anosy (42 000), Atsimo Andrefana et Atsinanana (22 000 chacun), Boeny (21 000), Itasy (18 000), Vatovavy Fitovinany et Androy (16 000 chacun), Diana (12 000).

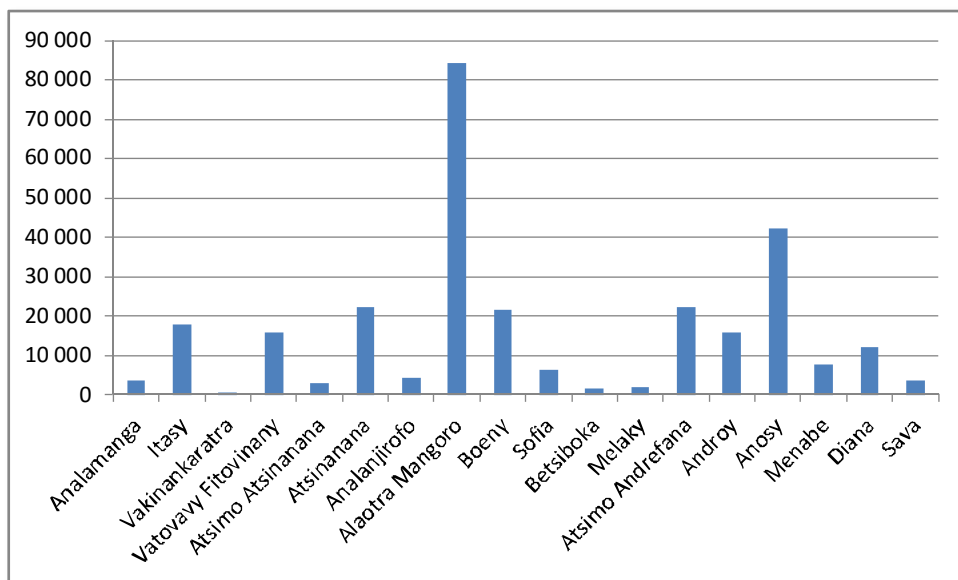


Figure 60: Effectif par Région des autres engins (tous types confondus)

En dégraisant l'ensemble des autres engins du lot « casier/nasse », le restant apparaît sous une perspective nouvelle (Fig. 61) : importance relative des engins à crabes et des épervier/moustiquaire,

engin courant de pêche à pied, place non négligeable des fusil/harpon/plongée, utilisation limitée des barrages.

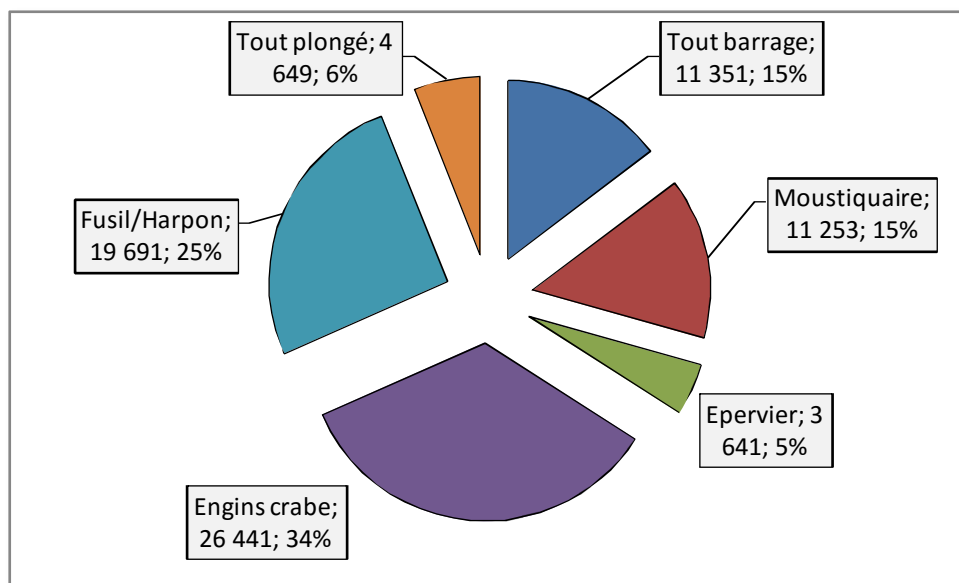


Figure 61: Effectif et part des autres engins de pêche (sans casier/nasse) au niveau nationale

La figure 62, montrant la part de casier/nasse au niveau de chaque région (sans Alaotra Mangoro), dévoile la polyvalence de certaines régions utilisant les trois sous-types concernés, destinés tant au milieu marin qu'en eau douce. Il s'agit des régions de Sava, Anosy, Melaky, Atsinanana, Analnjirofo, Atsimo Atsinanana, Vatovavy Fitovinany.

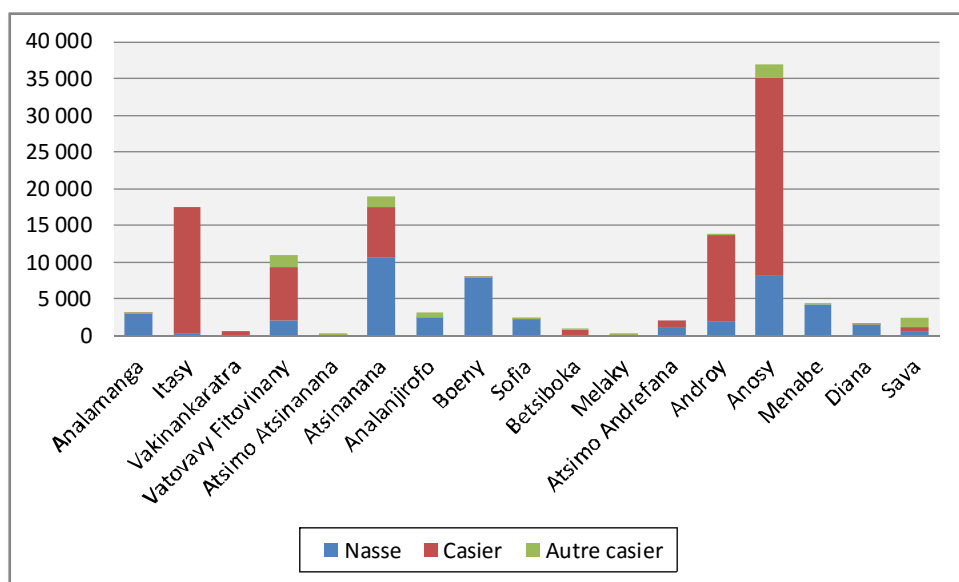


Figure 62: Effectif et part de casier/nasse selon les sous-types par Région (Sans Alaotra Mangoro)

Par ailleurs, cette graphique attire l'attention sur l'importance relative des casiers (ciblant crevette, langouste ou poisson) dans les régions de Vatovavy Fitovinany, Atsinanana, Melaky, Atsimo Andrefana, Androy, Anosy et Sava.

Pour les engins à crabes, parmi les 13 régions concernées, cinq émergent du lot : Vatovavy Fitovinany, Boeny, Atsimo Andrefana, Anosy et Diana.

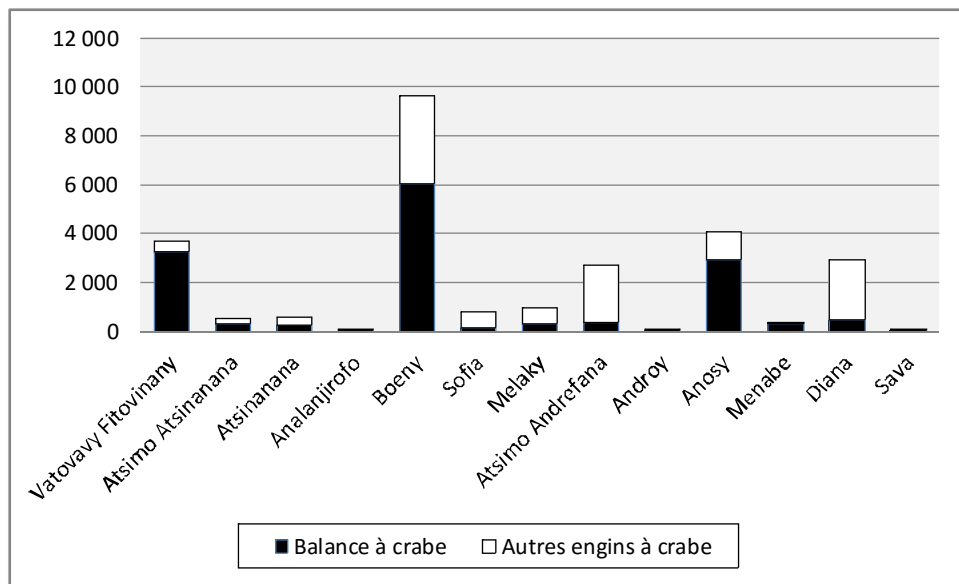


Figure 63: Effectif par Région des engins à crabe

Moustiquaire et épervier sont des engins pouvant s'utiliser aussi bien en eau douce qu'en milieu maritime. Toutefois, dans la pratique, et ceci sans être exclusif, l'épervier est lancé préférentiellement en zone lacustre et la moustiquaire, plutôt en zone côtière.

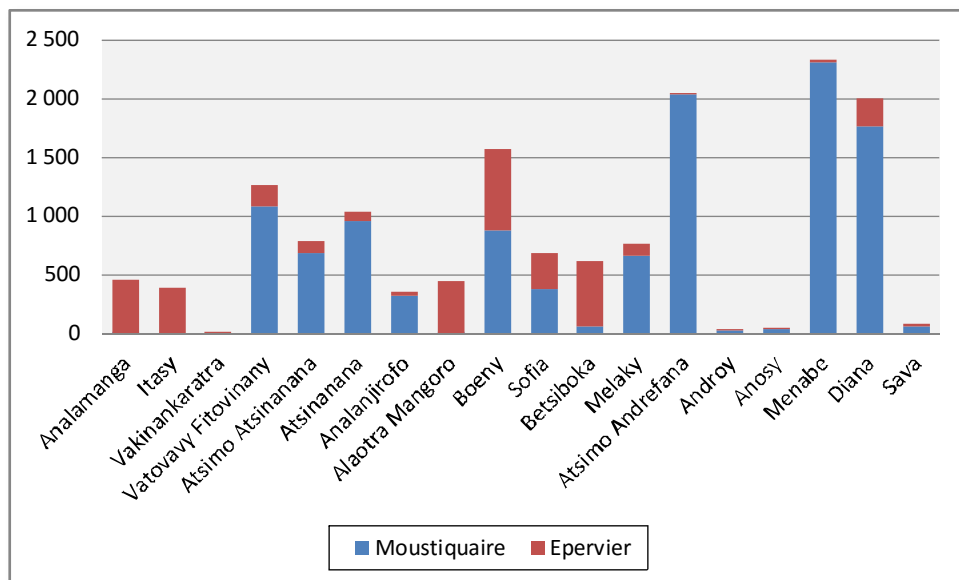


Figure 64: Effectif par Région des moustiquaires et éperviers

La figure 64 présente ainsi la domination des éperviers à Analamanga, Itasy, Alaotra Mangoro, Betsiboka. Leur présence est aussi observée dans les régions côtières ayant des zones de pêche en eau douce (Vatovavy Fitovinany, Boeny par exemple).

Elle signale par ailleurs des régions à forte densité relative de moustiquaire (Atsimo Andrefana, Menabe).

La figure présente la distribution régionale des fusil/harpons et équipements de plongée. Ces engins ne sont pas utilisés dans l'Alaotra Mangoro et le Betsiboka. Un fait marquant est à souligner : l'utilisation générale, d'une part, des harpons dans toutes les régions (maritime, continentale) et, d'autre part, des fusils à poisson sur toutes les côtes, sauf dans l'Atsimo Atsinanana.

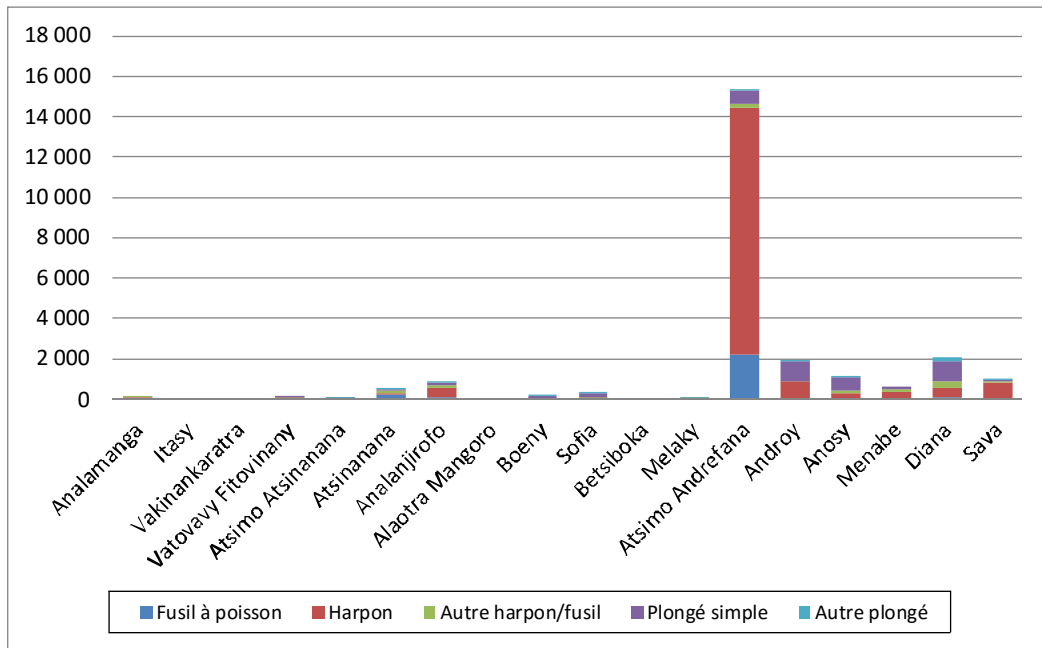


Figure 65: Effectif par Région des fusil/harpon et engins de plongée

La figure montre par ailleurs une prédilection de certaines régions pour les plongées. Ce sont les régions de Boeny, Sofia, Melaky, Androy, Anosy et Diana.

La figure 66 relate la distribution régionale des différents types de barrage. Ne sont pas concernées par ces engins, les cinq régions de pêche continentale ainsi que la région de l'Atsimo Andrefana. Cette figure suggère deux grands domaines :

- Domaine des valakira : Diana, Sofia, Atsimo Atsinanana, Atsinanana et Boeany,
- Domaine des kopiko : Boeny, Melaky, Sava (dans une moindre mesure).

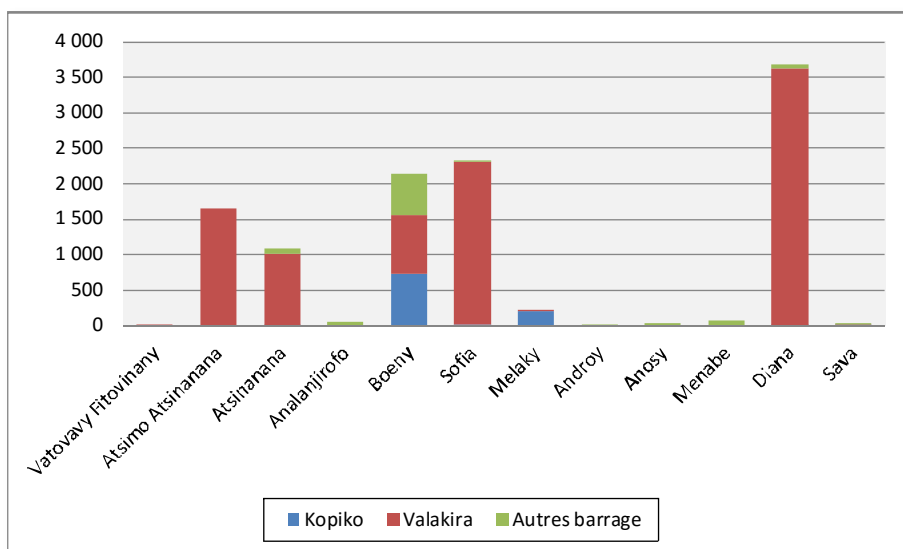


Figure 66: Effectif par Région des types de barrages

2.4.3.2- Intensité d'utilisation des filets par les pêcheurs

La figure 67 suggère que presque la moitié des 28 000 ménages n'utilisent aucun des types de la catégorie « autres engins de pêche, 17% en utilisent une unité, 13% en utilisent entre 2 et 3 unités.

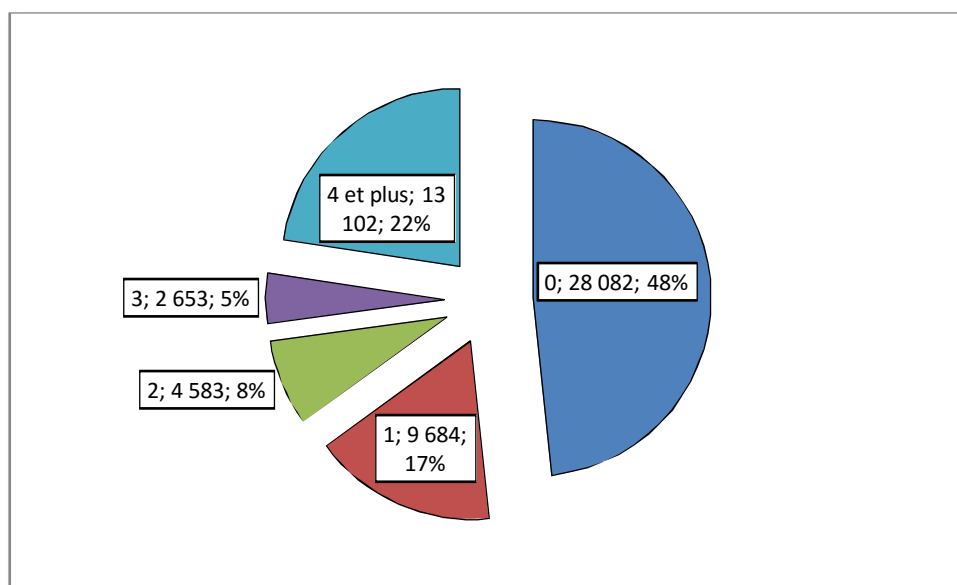


Figure 67: Répartition des ménages selon le nombre d'autres engins utilisés pour la pêche

Plus du cinquième des ménages sont équipés de 4 ou plus unités « autres engins de pêche ». Généralement, les « autres engins » sont confectionnés avec des matériaux locaux ou matériaux de récupération, notamment les casier/nasse ainsi que les barrages. Son acquisition ne nécessite pas de nouveaux investissements de la part du pêcheur. Ainsi, muni d'un modèle physique ou mental et surtout de son inventivité, le pêcheur peut se procurer l'engin qui lui convient.

2.4.4- Période d'utilisation des engins de pêche

Il faut signaler que, pour les pêcheries traditionnelles, les cas de limitation légale des périodes de pêche, et donc d'utilisation des engins, concernent :

- Toutes les pêcheries continentales,
- La pêcherie langoustière,
- certaines pêcheries pilotes auxquelles des réglementations locales sont appliquées (pêcherie crevette par exemple) ou encore des expérimentations d'aménagement sont menées (aires de conservation marine communautaire).

Pour la pêcherie maritime en général, les facteurs climatiques et physiques ainsi que les contextes sociaux locaux limitent la pêche. Ainsi selon les régions, les districts et même les localités on peut avoir une diversité de situation.

2.4.5- Conclusion partielle sur les engins de pêche

La pêche traditionnelle maritime et continentale est dotée de 125 000 lignes, 62 000 filets et de 287 000 autres engins de pêche, tout type confondu. On observe dans l'ensemble et pour les trois catégories d'engins précités la prédominance des engins simples tant au niveau du montage que du maniement : les lignes simples à un ou deux hameçons (63%), les simples filets maillants droits (72%) tant en milieu maritime que continental, les nasses casiers (74%) chez les autres engins.

Ces engins sont inégalement répartis sur le territoire national. Toutefois des zones de concentration de tel ou tel engin existent. Ceci étant on note la diversité des engins utilisés par les pêcheurs, indiquant du même coup leur inventivité et leur sens pratique de l'observation.

La diffusion et l'adaptation d'engins d'origine exogène en constituent des témoins irréfutables. Ce sont les palangres et autres turluttés, les jarifa, les filets ZZ et autres petits chaluts, les engins à crabes.

La non possession constitue une caractéristique des engins d'être soulignée. Un peu moins du tiers des ménages (32%) ne possède pas de filet ou de lignes. De même, presque la moitié (48%) n'utilise aucun des types d'autres engins de pêche.

2.5- Les embarcations

Il s'agit de présenter ici les résultats sur les informations générales sur les pirogues (localisation, effectif, sur leurs caractéristiques technologiques et sur les types de propulsion et sur le taux de motorisation, sur l'utilisation économique des pirogues, et enfin sur la possession / non possession de pirogues.

2.5.1- Composition et Répartition spatiale des pirogues

Le parc piroguier total (n = 48 392 unités) est dominé à 92% par les pirogues monoxyles avec ou sans balancier. Les pirogues travaillées en bois ou métallique, constituant 8% du parc (7% en planche, 1% métallique), occupent la deuxième place. Les pirogues en fibre de verre, ne comprenant qu'une centaine d'unités, pourraient être considérées comme des échantillons ou des prototypes.

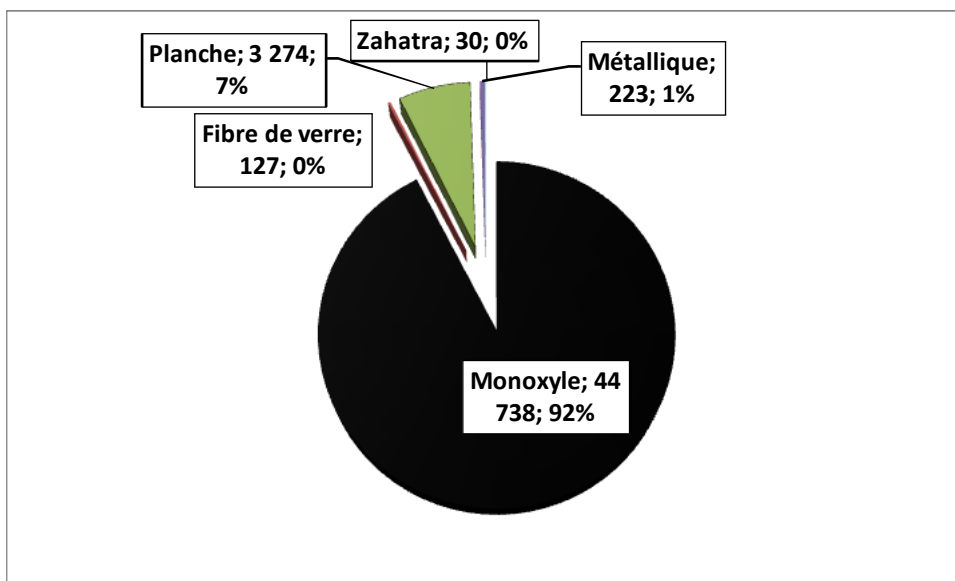


Figure 68: Effectif et proportion des pirogues selon la technologie de fabrication au niveau national

Les 2/3 du parc piroguier total (n = 48 392) sont concentrés dans six régions. Il s'agit des régions les régions de l'Atsimo Andrefana qui, à elle seule, affiche 20% du total, Diana, Atsinanana, Menabe, Analanjirofo, Boeny. En dehors de ces zones de concentration, le parc piroguier est inégalement reparti sur le plan national.

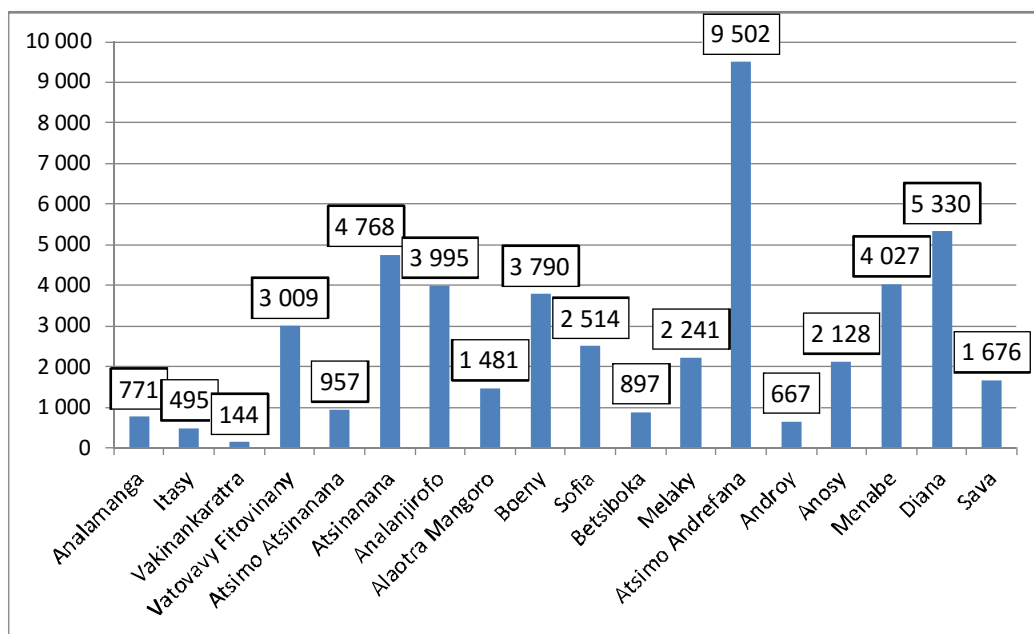
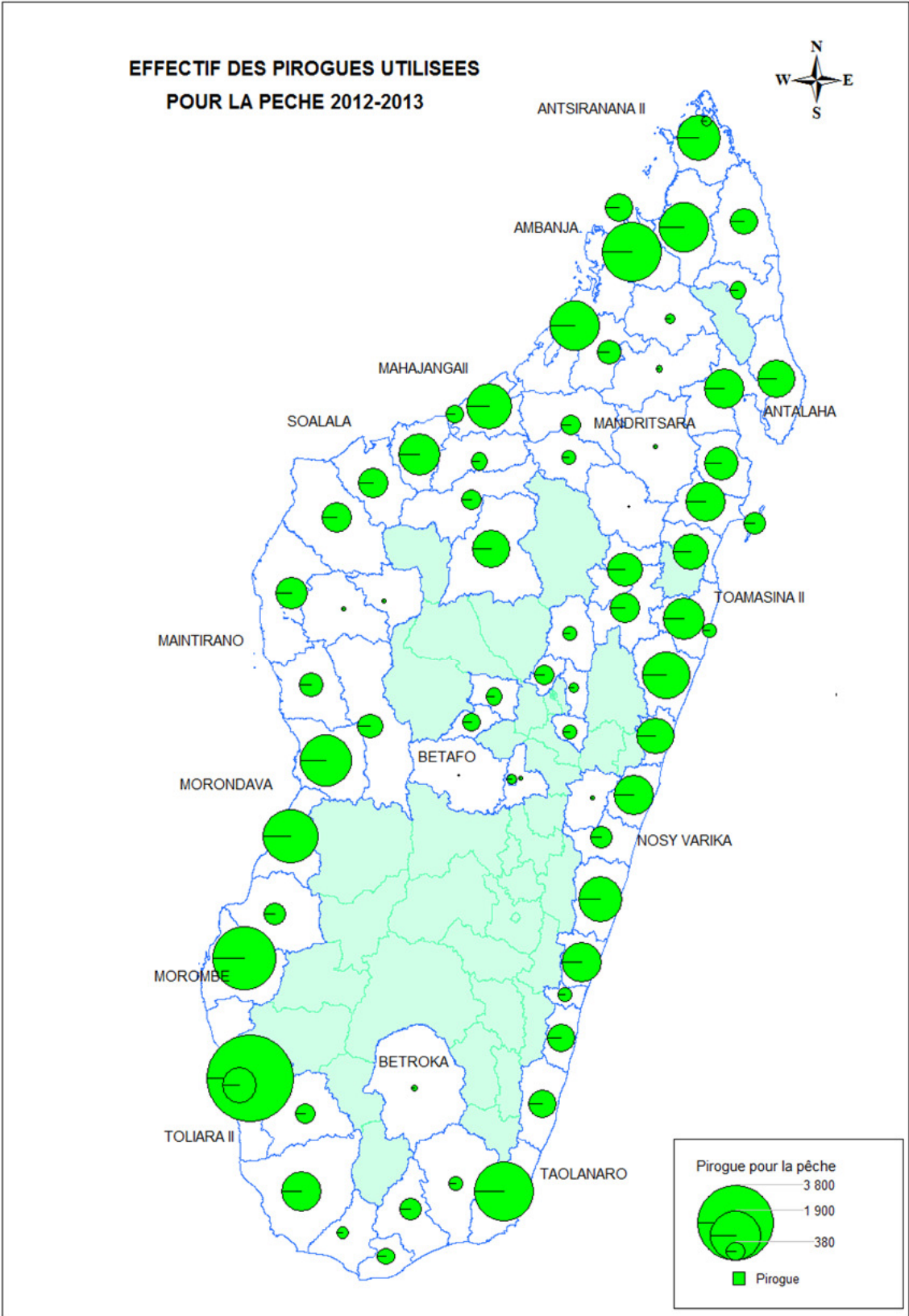


Figure 69: Effectif des pirogues par Région

La carte 08 présente une mosaïque de distribution par district concernés par l'enquête.



Carte 8: Effectif des pirogues par District

La figure 70 montre des zones d'expansion selon les technologies de fabrication des pirogues. Ainsi, les monoxyles se rencontrent surtout dans le Vatovavy Fitovinany et les grandes régions piroguières, citées précédemment.

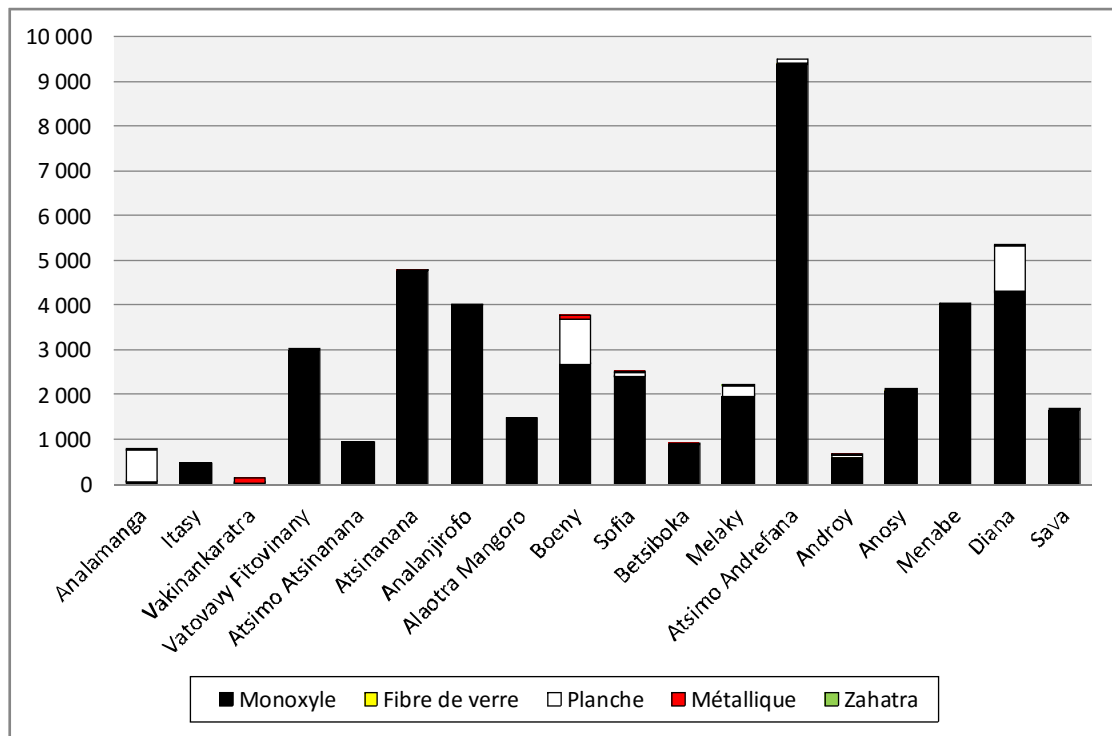


Figure 70: Effectif des pirogues selon le type par Région

Les régions d'Analamanga, Boeny, Diana et, dans une moindre mesure, les régions de l'Androy, Melaky et Sofia semblent être le domaine des pirogues en planches (Fig. 71). Tandis que les pirogues métalliques sont confinées dans le Vakinankaratra et le Boeny.

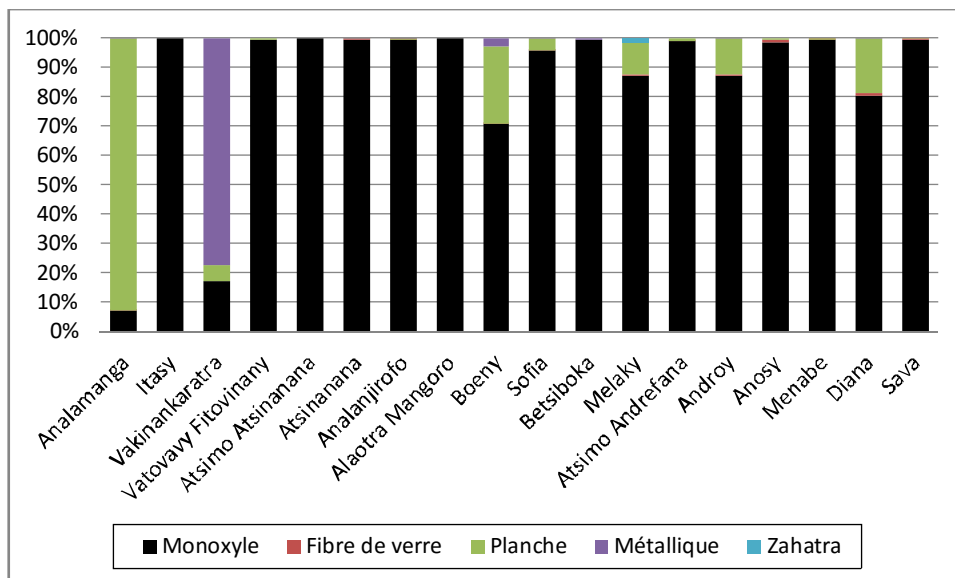


Figure 71: Répartition (%) de chaque type de pirogue par Région

Si les zahatra restent une spécialité du Melaky, les pirogues en fibre de verre se rencontrent surtout dans le Diana et l'Anosy.

L'Administration de la Pêche mène depuis des années des opérations d'immatriculation des pirogues des pêcheurs. Une infime partie du parc piroguier recensé (9%) a été touchée par ces actions. Les actions les plus intenses concernent la région Diana (1 164 pirogues immatriculées). Hormis le parc piroguier immatriculé du Diana et de celui du Vatovavy Fitovinany, ceux des autres régions ne dépassent pas les 400 unités ou n'atteignent pas 10 unités dans cinq régions (Androy, Betsiboka, Vakinankaratra, Itasy, Analamanga).

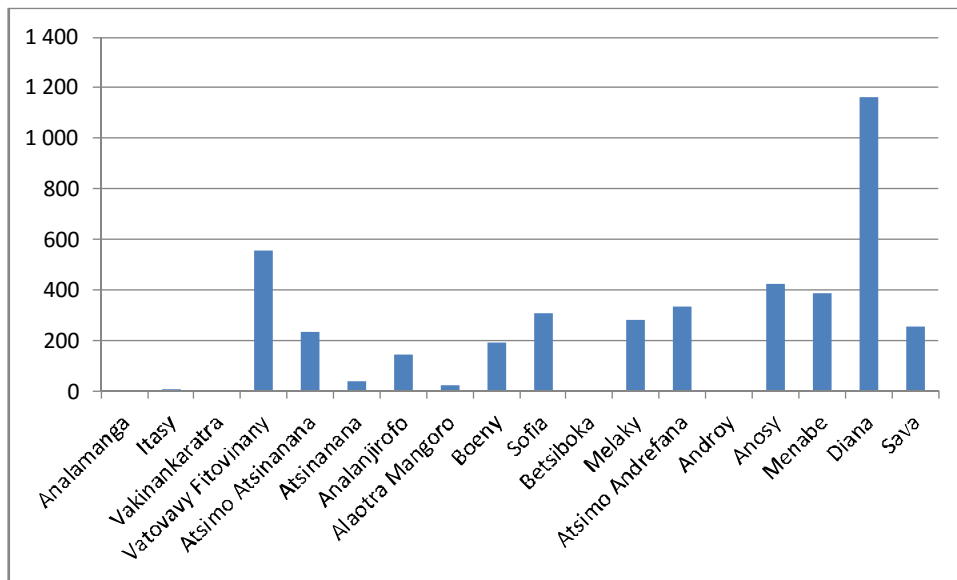


Figure 72: Effectif des pirogues immatriculées par Région

2.5.2- Modes de propulsion et taux de motorisation

La pagaie est le mode de propulsion de 69% des pirogues. Arrivent en 2^{ème} position, pour 30% du parc piroguier, les voiles. Les taux de motorisation est faible (1%). La perche, utilisée dans les lacs peu profonds, restent épisodiques.

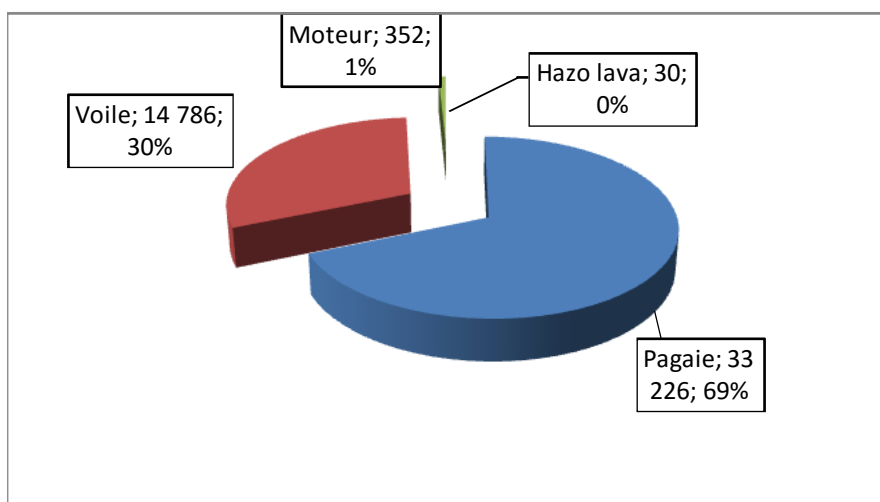


Figure 73: Proportion de chaque type de propulsion au niveau national

Au niveau régional, l'Atsimo Andrefana se place comme le pays des voiles (7 000 pirogues). En deuxième place, on peut citer le Menabe et le Boeny, comptant chacun un millier de pirogues à voiles. Sept autres régions, plus ou moins importantes, complètent le tableau.

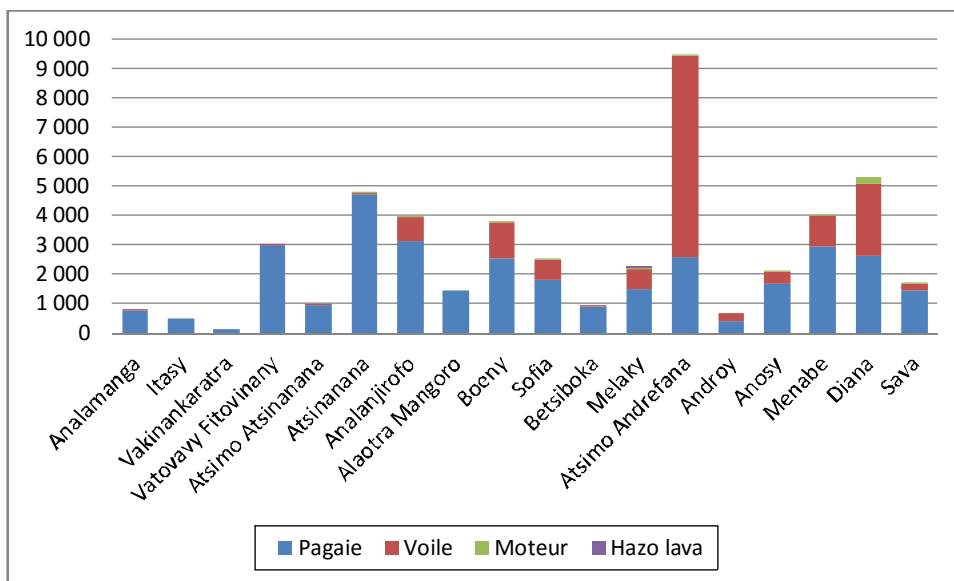


Figure 74: Effectif de chaque type de propulsion par Région

Généralement, les régions lacustres fonctionnent aux pagaies. Pour les régions côtières, l'Atsinanana sera le pays des pagaies. On peut citer avec elle, le Vatovavy Fitovinany, l'Analanjirifo, le Menabe, Diana et Boeny.

La motorisation, touchant 350 unités, est concentrée dans le Diana qui regroupe 65% des pirogues motorisées. Les neuf autres régions concernées se contentent de quelques unités, sauf l'Atsimo Andrefana affichant 29 pirogues.

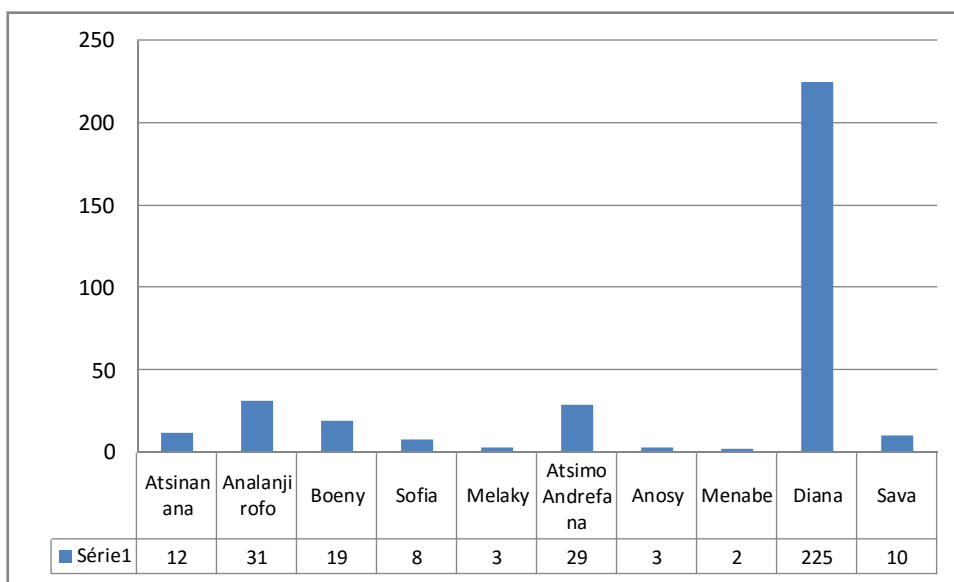


Figure 75: Effectif total des pirogues motorisées par Région

La figure suivante présente l'effectif des pirogues selon la puissance du moteur

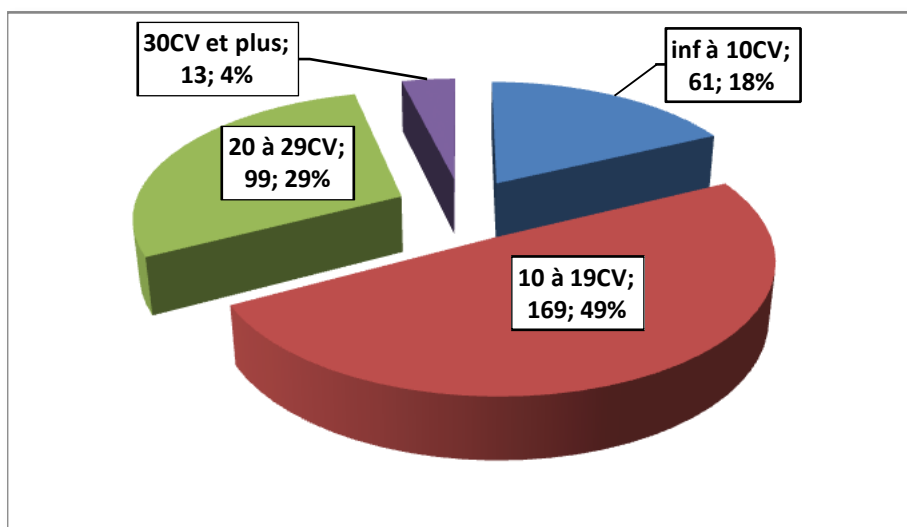


Figure 76: Répartition des pirogues motorisées selon la puissance du moteur au niveau national

Plus du ¼ des pirogues sont équipés de moteurs de moyennes puissances (49% avec des moteurs de 10 à 19 CV et 29% avec des moteurs de 20 à 29 CV). Les moteurs de 30CV ou plus équipent 4% du parc motorisés. Les petits moteurs de moins de 10CV touchent 18% du parc motorisé.

2.5.3- Utilisation économique et social du parc piroguier

La pêche constitue la principale destination du parc piroguier total. Son utilisation exclusive pour le transport est assez rare. Par contre, son utilisation mixte, pêche et transport, 7% du parc.

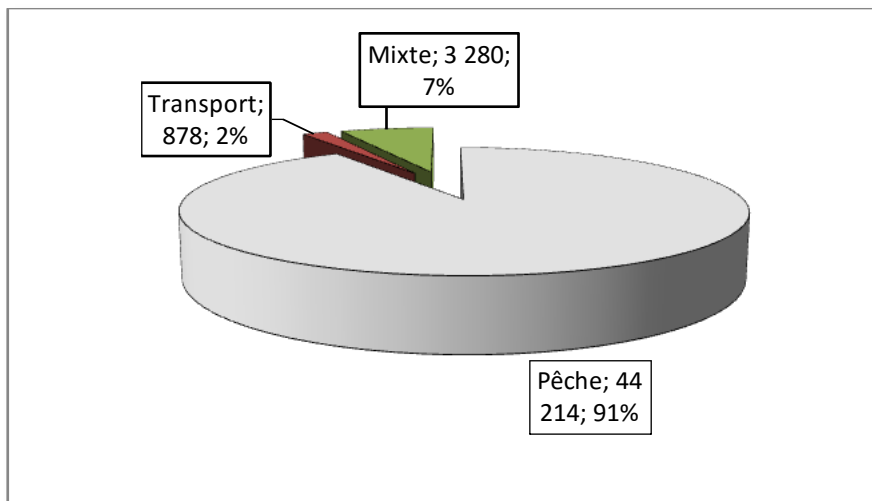


Figure 77: Répartition des pirogues selon le type d'utilisation au niveau national

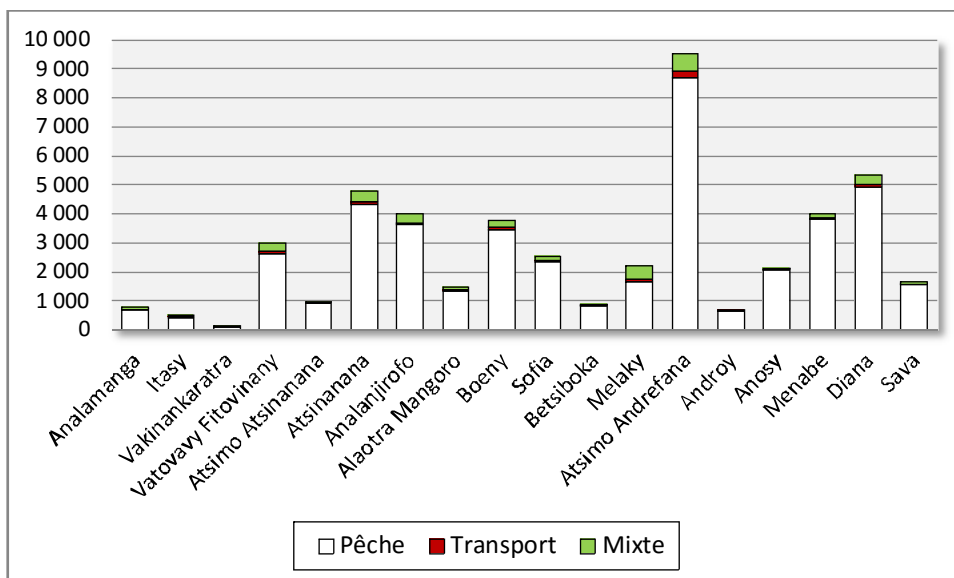


Figure 78: Répartition des pirogues selon le type d'utilisation par Région

Le niveau d'équipement en pirogue et donc le nombre de pirogue utilisé n'est pas le même d'un ménage à l'autre. La figure 78 montre que, au niveau national, près de huit ménages sur dix se trouvent dans une situation de précarité : 28% n'ont pas de pirogue, 68% disposent une pirogue.

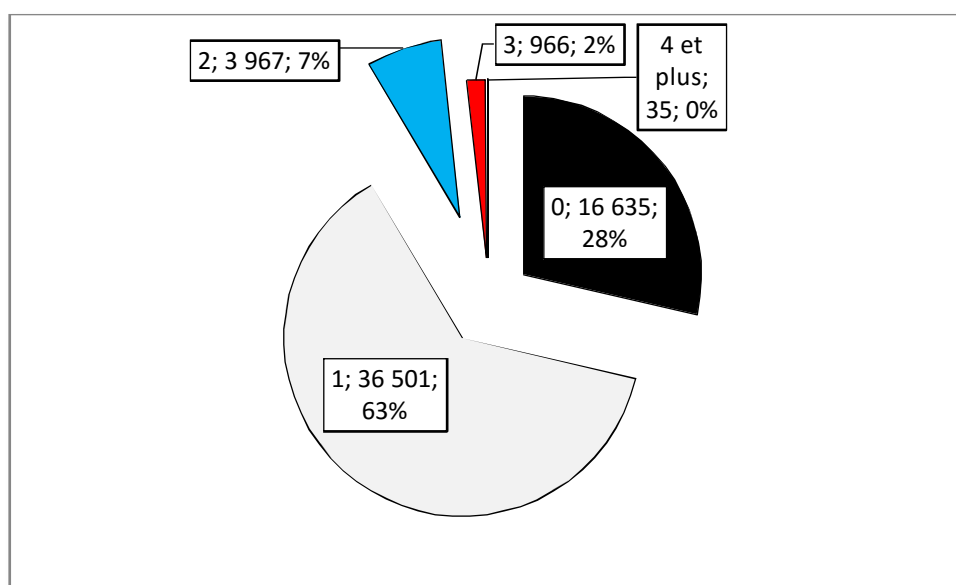


Figure 79: Répartition des ménages selon le nombre de pirogues utilisés

Les groupes, ayant des pirogues de réserves, c'est-à-dire ayant deux ou plus de pirogues, ne représentent même pas 10% du total des ménages.

Au niveau des régions, on constate, avec la figure 80, un quasi précarité de toutes les régions. Ceci touche particulièrement les régions lacustres, mais pas exclusivement comme le montre la figure 81.

Le groupe des ménages ayant plus de facilité d'accès aux pirogues, utilisant 3 ou plus de pirogues, se rencontre principalement dans les régions de l'Atsimo Andrefana, Menabe, Diana, Boeny (Fig. 80).

On peut citer également, mais avec un degré moindre, les régions de Melaky, Atsinanana, Analanjirofo, Sofia.

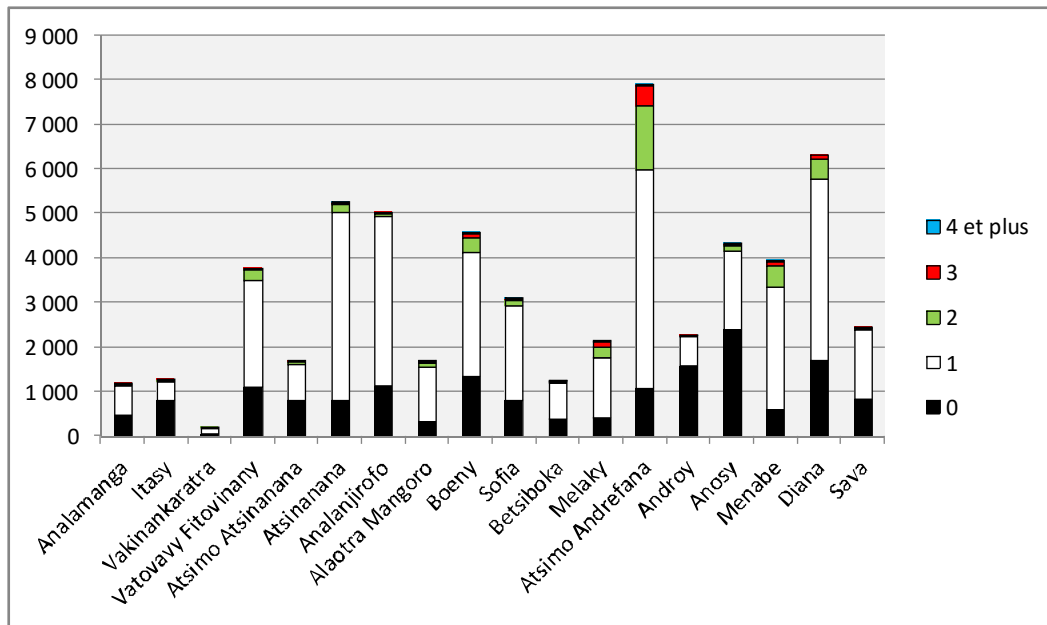


Figure 80: Répartition par Région des ménages selon le nombre de pirogues utilisées pour la pêche

Les ménages « 0 pirogues » (n = 17 000) se rencontrent dans toutes les régions. Sept régions, comptant chacune plus d'un millier de ménages sans pirogue, concentrent 59% du total. Il s'agit des régions de l'Anosy, Diana, Androy, Vatovavy Fitovinany, Analanjirofo, Atsimo Andrefana et Boeny.

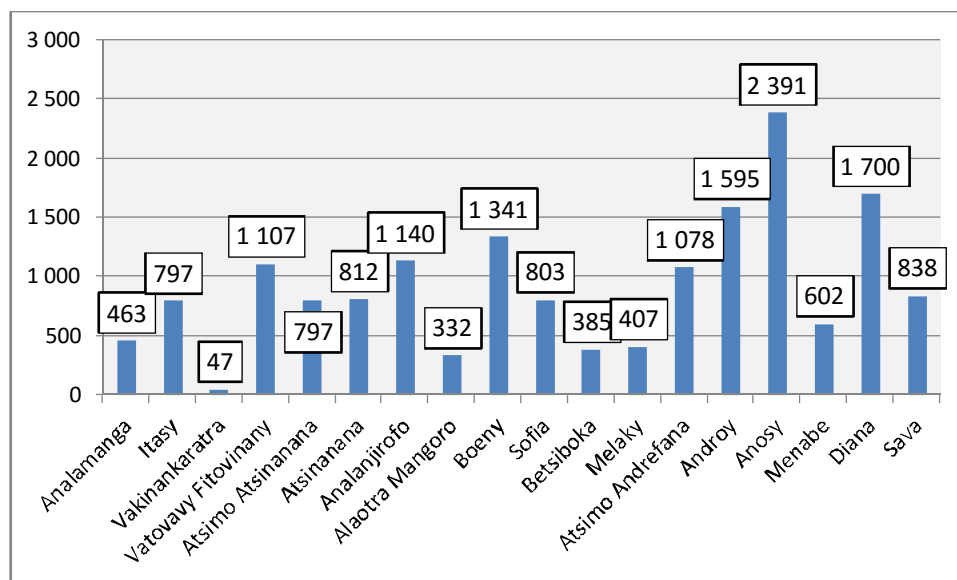


Figure 81: Effectif des ménages n'ayant pas de pirogue de pêche par Région

La distribution généralisée de cette catégorie de ménages au niveau de toutes les régions inquiète. En effet, la présence de ménages sans pirogues dans une région à forte activité de pêche à pied est compréhensible (l'Androy par exemple). Par contre, son existence dans une région où cette pêcherie est relativement faible paraît a priori illogique. Mais les faits sont là.

2.5.4- Conclusion partielle sur les pirogues

Le parc piroguier total compte 48 392 pirogues composé à 90% par les monoxyles (creusés dans le bois). La quasi-totalité fonctionne avec la pagaie, utilisée seule ou combinée avec les voiles (30%). Le taux de motorisation (1%) est très faible. L'utilisation des fibres de verre, comme matériel de substitution à la construction des pirogues, reste au stade de balbutiement.

Le taux d'immatriculation des pirogues reste en-dessous de 10%.

Ce parc est utilisé à 90% pour la pêche, 2% pour le transport, 7% à usage mixte. La réserve de pirogues à la disposition des ménages est donc assez réduite. Cela est aggravé par le fait qu'une frange non négligeable des ménages (28%) n'a pas de pirogue.

Compte tenu de la distribution inégale des pirogues au niveau national, on imagine sans mal la situation de précarité qui frappe les ménages pêcheurs dans certaines régions mais cela nécessite d'autres types d'enquête.

CONCLUSION GENERALE

L'enquête cadre nationale sur la pêche traditionnelle nationale, maritime et continentale, permet à l'Administration de la Pêche de disposer à la fois d'une méthodologie d'enquête et d'une mise à jour des données de la dernière enquête cadre nationale de 1988.

Les résultats issus de l'analyse des données font ressortir les points suivants :

- un doublement des villages de pêcheurs entre les deux enquêtes (de 1 200 à 2 500) avec l'identification de zones de concentration et les zones à mangroves ;
- un quasi doublement de l'effectif des pêcheurs dénombrés (de 40 000 à 84 000 pêcheurs).
- L'identification des prestataires de services liés à la pêche (fabricant de pirogue, revendeurs de matériel de pêche, mareyeur),
- L'identification et la localisation des sites de débarquement ;
- Les pirogues monoxyles dominant le parc piroguier national ; on observe un faible taux de motorisation (1%) ;
- Concernant les engins, les engins simples prédominent, c'est-à-dire les lignes simples, les filets maillants droits, les nasse/casier.

Sur le plan social, on note un faible niveau d'instruction de la population des ménages pêcheurs ainsi que des pêcheurs. Le taux d'illettrisme est relativement élevé.

Entre les deux enquêtes, la pêche traditionnelle a changé sur le plan démographique, mais sur le plan technologique, la situation n'a pas beaucoup changé. Peut-être elle s'est même dégradée sur le plan social. Cela pourrait léser son développement.

Au niveau de la réalisation de l'enquête, on peut signaler l'insécurité rurale régnant lors des opérations de collecte des données (notamment dans la partie nord du Menabe), la difficulté d'accès de certains villages (signalés dans le Melaky), le départ des pêcheurs à cause de l'imminence de la fermeture des pêches dans certaines régions.

ANNEXES

LISTE DES TABLEAUXi (sur classeur Excel)

I- Population et ménage

- P-1: Structure par sexe et par groupe d'âge de la population
- P-2: Répartition de la population de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire selon le sexe
- P-3: Répartition de la population de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire par âge
- P-4: Répartition de la population de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction
- P-5: Répartition de la population de 12 ans et plus selon l'exercice d'une activité
- P-6: Répartition de la population occupée selon l'activité principale
- P-7: Répartition de la population occupée selon l'activité secondaire
- P-8: Répartition des chefs de ménage par sexe
- P-9: Structure par sexe et par groupe d'âge des chefs de ménage
- P-10: Répartition des chefs de ménage selon le niveau d'instruction
- P-11: Répartition des chefs de ménage selon l'activité principale
- P-12: Répartition des chefs de ménage selon l'activité secondaire
- P-13: Taille moyenne des ménages de pêcheur par région
- P-14: Répartition des ménages selon la taille du ménage
- P-15.1: Structure par sexe et par groupe d'âge des pêcheurs
- P-15.3: Répartition des pêcheurs par sexe et par région
- P-16: Répartition des pêcheurs selon le niveau d'instruction par sexe
- P-17: Répartition des pêcheurs selon la place de la pêche
- P-18: Répartition des pêcheurs exerçant à titre d'activité principale selon la nature de l'activité secondaire
- P-19: Répartition des pêcheurs exerçant à titre d'activité secondaire selon la nature de l'activité principale
- P-20.1: Répartition des pêcheurs selon le type
- P-20.2: Répartition des pêcheurs piroguiers par sexe
- P-20.3: Répartition des pêcheurs à pied par sexe
- P-21: Effectif et proportion des pêcheurs déclarant avoir reçu une formation en relation avec la pêche

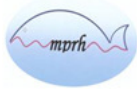
II- Embarcation

- E-1: Effectif des pirogues selon le type par région
- E-2: Effectif des pirogues selon la propulsion
- E-2.3: Répartition des pirogues motorisées selon la puissance du moteur
- E-3: Effectif des pirogues immatriculées par région
- E-4: Répartition des pirogues selon l'utilisation
- E-5: Répartition des ménages selon le nombre de pirogue utilisée pour la pêche

III- Engins de pêche

- M-1: Effectif des filets selon le type par région
- M-2: Effectif des lignes de pêche selon le type par région
- M-3: Effectif des lignes de pêche selon le type par région
- M-4.1: Répartition des ménages selon le nombre de filet utilisé pour la pêche
- M-4.2: Répartition des ménages selon le nombre de ligne utilisée pour la pêche
- M-4.3: Répartition des ménages selon le nombre d'autres engins utilisés pour la pêche

SUPPORTS DE COLLECTE



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fandrosoana - Tanindrazana - Fitiavana

MINISTERAN'NY JONO SY NY HARENA ANATY RANO

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

**FANADIHADIANA FOTOTRA MOMBA NY JONO NENTI-PAHARAZANA
TAONA 2012**

TAKELAKA FANISANA NY ANKOHONANA

I- FANONDROANA

FARITRA:.....

|_|_|

DISTRIKA:.....

|_|_|_|

COMMUNE:.....

|_|_|_|

FOKONTANY:.....

|_|_|_|

VOHITRA/TANANA:.....

|_|_|

II- FILAZALAZANA MOMBA NY VOHITRA

Karazana toeram-panjonoana

Andranomasina (1-Eny; 2-Tsia)

|_|

Vinany (1-Eny; 2-Tsia)

|_|

Renirano (1-Eny; 2-Tsia)

|_|

Farihy (1-Eny; 2-Tsia)

|_|

Hafa (mariho):..... (1-Eny; 2-Tsia)

|_|

Isan'ny mpanamboatra lakana (Nombre)

|_|_|

Isan'ny mpivarotra fitaovam-panjonoana (nombre)

|_|_|

Isan'ny mpanao kinanga/mareyeur (nombre)

|_|_|

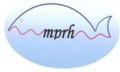
Misy ala honko ve ? 1-Eny; 2-Tsia

|_|

Misy toeram-pitodiam-dakana ve ? (serana) (1-Eny; 2-Tsia)

|_|

N° trano	N° tokentrano	Anaran'ny lohampianakaviana	Isan'ny ankohonana	Misy mpanjono ve 1-Eny/2-Tsia	N° ankohonana mpanjono
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _
_ _ _	_ _ _		_ _	_	_ _ _



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tauindrazana - Fandrosoana

MINISTERAN'NY JONO SY NY HARENA ANATY RANO

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

FANADIHADIANA FOTOTRA MOMBA NY JONO NENTI-PAHARAZANA
TAONA 2012

Ity fanadihadiana ity dia voafehin'ny didy hitsivolana 67-026 tamin'ny 6 desambra 1967 mikasika ny tsiambaratelo statistika. Ny olona rehatra manatanteraka ity fanadihadiana ity dia tsy maintsy mitazona ho tsiambaratelo ny zavatra rehetra hitany na azony mandritra ny asany. Ny vokatry ny fanadihadiana dia tsy azo ampiasaina afatsy amin'ny antony statistika.

ANARAN'NY MPANADIHADY: ... SY ...
Daty nanaovana ny fanadihadiana: ...
ANARAN'NY MPANAMARINA: ...
Daty nanaovana ny fanamarinana: ...

I- FAMANTARANA NY TOKANTRANO
FARITRA
DISTRIKA
COMMUNE
FOKONTANY
TANANA/VOHITRA
ANARANA LP

3.2- Lakana

Table with 4 columns: Description, 1, 2, 3. Rows include Karazana lakana, Mampandeha azy, Raha motera, Habeny, Halavany (CM), Sakany (CM), Halaliny (CM), Taonany (Volana), Vidiny nividianana azy, Misy laharana ve ny lakana, Ampiasana azy.

II- FIRAFITRY NY TOKANTRANO

N°	ANARANA	Rohim-pihavanana	Lahy sa vavy	Taona	Raha 5 taona no miakatra		Raha 12 taona no miakatra				Raha mpanjono	
					Mbola mianatra ve ?	Fari-pahalalana	Fiankohonana	Toerana arakasa	Fototr'asa	Vadin'asa	Mampiasa lakana ve ?	Nahazo fianaran'asa ve ?
		1- Lohampianakaviana 2- vady 3- Zanaka 4- Raiamandreny 5- Zafy 6- Fianakaviana hafa 7- Tsy misy rohim-pih	1- Lahy 2- Vavy	Taona feno	1- Eny 2- Tsia	1- Tsy nianatra 2- Primaire 3- Secondaire 1C 4- Secondaire 2C 5- supérieur	1- Mpitovo 2- Manambady 3- Nisara-bady 4- Maty vady	1- Miasa 2- Sembana 3- Antitra 4- Tsy an'asa 5- Mpianatra	01- Fambolena 02- Fiompiana 03- Jono 04- Varotra 05- Asa tanana 06- Mpikarama raikitra	07- Mareyeur 08- Mpikarama an-tselika 09- Fitaterana 10- Asa tsy miankina 11- extraction minière 12- Hafa	1- Eny 2- Tsia	1- Eny 2- Tsia
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
_ _		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

III-FITAOVAM-PANJONOANA / FAMPIASANA NY FITAOVANA

3.1- Fitaovana sy fampiasana azy

3.1.1- Harato

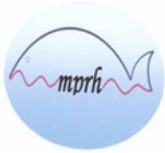
N°	Harato		Halavany	Haavony	Sakany(1)	Masony	Fotoana ampiasana azy												Karazam-bokatra kendrena		
	CODE	Anarany	(M)	(CM)	(CM)	(CM)	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	jun	jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Anarany	CODE	
0 1	_ _		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _															
0 2	_ _		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _															
0 3	_ _		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _															
0 4	_ _		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _															
0 5	_ _		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _															

3.1.2-Fintana

N°	Fintana		Isany	Halavany	Halaliny	Ielam-	Fotoana ampiasana azy												Karazam-bokatra kendrena		
	CODE	Anarany	pièce	(M)	(M)	pitana	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	jun	jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Anarany	CODE	
0 1	_ _		_ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _															
0 2	_ _		_ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _															
0 3	_ _		_ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _															
0 4	_ _		_ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _															
0 5	_ _		_ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _															

3.1.3-Fitaovana hafa

N°	Fitaovana		Isany	Halavany(2)	Akora (3)		Fotoana ampiasana azy												Karazam-bokatra kendrena		
	CODE	Anarany	pièce	(M)	Anarany	CODE	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	jun	jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Anarany	CODE	
0 1	_ _		_ _	_ _ _		_															
0 2	_ _		_ _	_ _ _		_															
0 3	_ _		_ _	_ _ _		_															
0 4	_ _		_ _	_ _ _		_															



REOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

ENQUETE CADRE NATIONALE SUR LA PECHE TRADITIONNELLE

MANUEL DES AGENTS ENQUETEURS

Février 2012

I- INTRODUCTION

Ce manuel est destiné aux agents enquêteurs chargés de recueillir sur le terrain les données requises pour l'enquête cadre nationale. Plus précisément, il s'agit de procéder d'abord au dénombrement des ménages dans les villages des pêcheurs, ensuite de réaliser les enquêtes auprès des ménages des pêcheurs.

D'ores et déjà, il faut attirer l'attention des agents sur l'importance de ce manuel en tant qu'outil de travail. Il constitue un support pour la formation mais ne substitue en aucun cas la formation proprement dite. Sur le terrain ce manuel sert d'aide mémoire et l'agent enquêteur ne doit s'en séparer sous aucun prétexte.

II- OBJECTIF DE L'ENQUETE

La réalisation de l'enquête cadre nationale s'inscrit dans l'objectif global d'améliorer la gestion des ressources halieutiques afin d'assurer un développement durable des pêcheries traditionnelles maritime et continentale, et ce par le biais de l'amélioration du système d'information sur le secteur pêche et ressources halieutiques.

L'enquête cadre nationale est donc une opération de recensement exhaustif de la pêche traditionnelle. Il s'agit ainsi d'une énumération complète des pêcheurs, des embarcations et des engins de pêche.

Pour cette opération, l'enquête cadre nationale concerne deux catégories de pêcherie à savoir la pêche maritime et côtière d'une part et la pêche dans les principaux plans d'eau intérieure d'autre part. Ainsi, l'enquête cadre concerne l'ensemble des Communes côtières de Madagascar ainsi que les principaux plans d'eau continentales. A priori, le champ couvert par l'enquête cadre nationale est constitué de 222 Communes environ et 180 plans d'eau mais cette situation peut être mise à jour une fois sur le terrain.

III- L'ENQUETEUR

3.1- Profil de l'agent enquêteur

Bien que la méthodologie de l'enquête repose sur des techniques d'observation objective, le remplissage de la fiche de dénombrement du village des pêcheurs et une partie du questionnaire ménage s'effectue par entretien direct, c'est-à-dire en interrogeant l'enquêté. Il faut donc disposer d'un personnel qualifié pour faire cette enquête afin que les interviews se fassent en respectant les règles de l'art en la matière. Le comportement des enquêteurs est capital et c'est pour cela qu'ils doivent posséder les qualités d'ordre moral, physique et intellectuel suivantes :

a- Qualités d'ordre moral

- l'enquêteur doit être patient et courtois envers les personnes interrogées. Il ne doit pas se décourager ni s'énerver devant la réticence ou la mauvaise volonté des personnes interrogées. Il doit être prêt à fournir les explications demandées et à les répéter autant de fois qu'il est nécessaire. Il doit sans cesse estimer que si l'interlocuteur a des difficultés à répondre à la question, c'est que l'enquêteur l'a mal formulé;

- l'enquêteur doit être honnête. Il ne doit pas constituer une charge pour le ménage dans lequel il fait son travail, comme se faire loger ou nourrir.
- l'enquêteur doit être très consciencieux. Cela lui permettra d'appliquer scrupuleusement les consignes et les instructions reçues ;
- l'enquêteur doit respecter le caractère confidentiel des informations obtenues, et n'en faire cas en aucune circonstance en dehors de son travail. Seules avec des personnes de sa hiérarchie (contrôleur, superviseur, responsables de la coordination centrale) qu'il peut partager ces informations;
- l'enquêteur doit se comporter correctement dans le village où il doit travailler. Il doit respecter toutes les coutumes et FADY locales et éviter tout scandale. Il ne doit faire aucune promesse ou proposition aux habitants.

b – Qualités d'ordre physique

- il doit être courageux, fort et en bonne santé. Il doit être prêt à vivre les conditions de terrain (déplacement, hébergement, restauration,...).

c– Qualités d'ordre intellectuel

Le poste d'enquêteur n'exige pas un niveau d'étude élevé. Toutefois, l'enquêteur doit impérativement comprendre ce qu'on lui demande de faire. Pour cela,

- il doit avoir la faculté de bien comprendre la formulation des questions pour les traduire correctement en langue locale. Cette traduction doit être fidèle, c'est-à-dire refléter exactement le sens du questionnaire. De la bonne compréhension de l'enquêteur dépendra la qualité des résultats de l'enquête ;
- l'enquêteur doit posséder un certain sens critique pour pouvoir vérifier la vraisemblance des réponses, et de s'assurer que les informations recueillies sont précises et cohérentes. Le bon enquêteur est celui qui sait apprendre en faisant parler la personne interrogée ;
- il doit avoir une écriture bien lisible et propre en vue de faciliter le contrôle, la saisie et le traitement des données ;
- il doit être bien pénétré des principaux objectifs de l'enquête et connaître au moins dans les grandes lignes le " pourquoi " de toutes les opérations qu'il doit effectuer. Cette connaissance lui permettra de répondre correctement à toutes les questions que ne manqueront pas de lui poser les habitants des villages et particulièrement les pêcheurs qu'il doit interviewer. Pour obtenir la confiance de la personne enquêtée, l'enquêteur ne doit pas hésiter à dire et répéter que l'enquête qu'il effectue n'a aucun but fiscal, pas de relation avec le contrôle de pêche, que les renseignements sont confidentiels, que les résultats de l'enquête sont publiés en respectant scrupuleusement la confidentialité et l'anonymat.

3.2- Rôle de l'agent enquêteur

L'agent enquêteur a pour rôle d'assurer le remplissage des questionnaires. Pour cela, l'enquêteur a le devoir de mener une enquête auprès des unités soit à travers une interview directe soit par le biais des mesures objectives. En effet, le questionnaire n'est qu'un support de la collecte sur lequel doit être portés toutes les réponses et informations issues de l'entretien avec l'enquêté et résultant des mesures effectuées auprès des échantillons. Pour cette enquête cadre nationale, il existe deux catégories de questionnaire : le premier est destiné à collecter certaines informations sur les

ménages démographiques dans le village des pêcheurs afin d'identifier les ménages des pêcheurs tandis que le deuxième s'adresse aux ménages des pêcheurs.

Pour assurer la qualité des données et informations collectées, le remplissage des questionnaires doit être réalisé en respectant rigoureusement les démarches et instructions préalablement élaborées et ce depuis la phase de dénombrement jusqu'aux petits détails dans la conduite de l'interview et des mesures. Noter qu'une mauvaise question entraîne nécessairement une mauvaise réponse et une mauvaise manipulation des instruments de mesure est une source d'erreurs intolérable.

L'enquêteur travaille par binôme. Cette disposition est prise afin de faciliter les travaux sur terrain surtout en ce qui concerne les mesures. En cas de nécessité, les enquêteurs peuvent solliciter de l'aide auprès des pêcheurs pendant les mesures.

IV- CONSEILS PRATIQUES

4.1- Vulgarisation de l'enquête

Dès votre arrivée, contactez et présentez-vous à tous les responsables ainsi que les autorités décentralisées et si besoin LES NOTABLES des villages, etc.

N'hésitez pas de présenter votre lettre d'introduction et votre ordre de mission à toute occasion pour faciliter votre intégration.

Au village, présentez-vous au chef du Fokontany ou à un « quartier mobile », à qui vous allez expliquer l'objet et le but de votre visite étant étranger au village. Laissez-le poser des questions que vous allez répondre sincèrement.

4.2- Techniques d'enquête

Avant toute enquête, l'enquêteur doit se présenter puis expliquer convenablement la raison de sa visite. Il s'agit de faire en sorte que l'enquêté soit en confiance pour recevoir l'enquête. Les plus importants c'est de rassurer l'enquêté sur l'absence de toute relation avec le fisc, le contrôle de pêche et tout autre rumeur dont les pêcheurs de la zone ont peur. Il est souhaitable que pendant la phase d'introduction, l'Enquêteur garde ses outils d'enquête (bloc note, questionnaire et stylo) dans son cartable.

Le choix du lieu où va se dérouler l'interview se décidera avec l'accord de l'enquêté ; sachant que l'entretien pourra prendre une vingtaine de minute, laisser l'enquêté prendre l'initiative. Dans ce cas, ne jamais inviter l'enquêté à délaisser l'occupation qu'il a déjà entreprise.

Pour les parties du questionnaire traitant un centre d'intérêt particulier (ex : question concernant le "ménage") l'enquête doit être réalisée à l'abri des regards indiscrets des curieux, de préférence dans la maison de l'enquêté et en présence de la conjointe ou d'autres membres du ménage.

Techniques et méthodes

La maîtrise complète des fiches d'enquête est obligatoire pour l'Enquêteur, c'est une condition essentielle pour avoir l'estime de l'enquêté d'abord et par conséquent avoir un travail de qualité et aboutir à de meilleurs résultats. Un enquêteur qui maîtrise bien les questionnaires saura contourner facilement les problèmes en cas d'incompréhension des questions par l'enquêté. Il faut noter que :

- Une bonne réceptivité de l'enquêté sera profitable à l'enquête. Pour cela, l'enquêté ne doit pas être distrait mais il faut qu'il soit bien concentré sur l'enquête. S'il a un problème qui le dérange, laissez-le d'abord régler son problème avant de commencer ou de reprendre l'enquête,
- Nous sommes là pour quémander (demander avec sollicitude) des informations et nous n'avons aucun moyen d'obliger les gens à répondre. Il faut donc que nous soyons respectueux envers l'enquêté. Respecter leur temps et leur occupation, ne les brusquer pas et éviter de les brutaliser.
- Le paysan a toujours tendance à croire que l'Enquêteur est venu pour résoudre dans l'immédiat certains de ses problèmes et préoccupations diverses. Il va énumérer ses vœux et désirs. En aucun cas, l'Enquêteur ne doit jamais lui faire des promesses mais qu'il les transmettra aux responsables concernés.

Manière de poser des questions

Une fois que la personne enquêtée n'a plus de doute sur votre présence dans le lieu, commencer à lui poser les questions qui vous intéressent, c'est-à-dire les informations requises dans le questionnaire. Voici quelques règles classiques à respecter :

- Posez des questions brèves et claires,
- Posez les questions sans orienter la réponse (ne pas dire : " vous n'avez pas d'animaux " ? mais dire plutôt : " avez-vous des animaux ?"),
- Ne coupez pas inutilement la réponse de l'exploitant. La discussion doit se passer dans la sérénité, sans détours et avec courtoisie,
- Ecoutez attentivement la réponse de l'exploitant avant de la noter dans votre questionnaire, si vous n'avez pas bien compris, posez la question autrement,
- Sachez guider celui-ci, lorsqu'il commence à dévier du sujet,
- Les réponses doivent être notées durant l'entretien et devant l'enquêté mais non après pour éviter les oublis et les interprétations.

Noter que l'enquêté a le droit de regarder ce que vous avez écrit sur le questionnaire.

Remplissage des fiches

L'enquêteur doit toujours remplir minutieusement les fiches en respectant les règles suivantes :

- l'écriture doit être lisible ; éviter toutes ratures, surcharges et gommages,
- il ne doit jamais y avoir des endroits réservés aux réponses laissés vides, au cas où l'enquête n'est pas concerné par la question vous devez mettre une barre oblique dans les cases correspondantes aux réponses,
- il faut toujours utiliser un stylo à bille noir ou bleu ; le stylo rouge est réservé au contrôleur,
- le CODE correspondant à la bonne réponse sera porté directement dans le bac réservé à cet effet sauf dans le cas où une écriture en clair est demandée (existence d'un espace réservé pour une écriture en clair)
- les pointillés sont à remplir en toutes lettres.

V- TRAVAUX A FAIRE

Comme il a été signalé plus haut, les travaux à réaliser par l'enquêteur sont de deux ordres d'abord le dénombrement du village et ensuite l'enquête proprement dite auprès des ménages.

5.1- Dénombrement du village.

Le dénombrement est une opération préalable à l'enquête cadre. En effet, l'enquête cadre s'adresse à l'ensemble des ménages dans lesquels il y a au moins un pêcheur.

Pour ce faire, nous devons connaître tous les ménages du village qui comportent au moins un pêcheur. Ainsi, le dénombrement vise à identifier tous les ménages de pêcheur qui vont recevoir l'enquête proprement dite.

Le dénombrement consiste ainsi à prendre deux catégories d'informations : celles relatives au village quelques informations sur chaque ménage du village, ces dernières vont nous permettre d'identifier les ménages de pêcheur. Ces informations sont à porter sur la fiche de dénombrement.

Pour le village, il s'agit de la localisation, du type des pêcheries existantes, de l'existence éventuelle des opérateurs en amont et en aval de l'activité de pêche,

Pour les ménages, il s'agit du nom du chef de ménage, la taille du ménage, la pratique éventuelle de la pêche par au moins un membre du ménage.

Concepts et définitions.

Village (Vohitra/tanàna) : Lieu de résidence du pêcheur où le pêcheur habite avec sa famille ou ses collègues de pêche. Cela pourrait être un hameau ou un campement. Il peut avoir des statuts administratifs divers : chef lieu de Fokontany, quartier d'une commune urbaine, ou encore un village d'un Fokontany.

C'est le lieu de résidence où la personne dispose d'une grande liberté pour mener ses activités et organiser ses relations sociales (célibat, vie en couple, en famille, accueil d'invités, etc.) et ses obligations civiques (vote, impôts ...)

Toeram-ponenan'ny Mpanjono no ataontsika hoe « village de pêcheurs ». Mety ho chef-lieu-n'ny Fokontany io, mety ho KARTIE amin'ny tanàm-be, mety ho campement ihany.

Type de pêche (toram-panjonoana) : C'est un terme général recouvrant tous les aspects de la capture d'une espèce particulière ou d'un groupe d'espèces (milieu bien déterminé, techniques et engins de pêche utilisés, espèces de poissons et autres animaux aquatiques exploités ...).

*Ny atao hoe **pêche**, na tsorina hoe **jono**, izany dia mahakasika ny toeram-panjonoana, ny fomba fanjono, ireo karazan-trondro hazaina amin'izany ary fombafomba reheetra mahakasika izany. Fiteny ny hoe : pêche crevette, mikasika ny makamba, pêche maritime, na ny jono an-dranomasina, pêche continentale, na ny jono an-dranomamy.*

Maritime : *Jono an-dranomasina na an-driaky*

Estuaire : *Jono amin'ny vinagny*

Fluviale : *Jono am-bavarano*

Lac : *jono an-dranovory na an-dranomamy*

Autre : *jono amin'ny toerana hafa ex : lagune*

Fabricant de pirogue : La confection d'une pirogue, plus particulièrement la pirogue monoxyle, commence dès l'abattage de l'arbre dans la forêt. Le tronc d'arbre subit un premier dégrossissage en forêt et n'en sort qu'après des jours quand le taux de sécheresse du bois est jugé satisfaisant. Cette pirogue brute ayant différentes appellations selon les régions est ramenée au village et reçoit de l'artisan spécialiste différents travaux de finition pour avoir la forme finale d'esthétique et de navigabilité.

C'est ce spécialiste qui nous intéresse. Dans les régions où on fabrique des barques avec des planches en bois ou en plaque métallique, ce sera le charpentier naval.

Vendeur d'engin de pêche : *Mpivarotra fitaovam-panjonoana toy ny filet, hosa na tadim-pintana, hameçons isan-karazany ... Matetika ireo epicerie no mivarotra ireo fitaovam-panjonoana ireo.*

Mareyeur : mpanao kinanga, mpanao tongotsy, ...: D'après la loi en vigueur, le(la) mareyeur(se) désigne toute personne adulte, souvent une femme, s'occupant de l'achat, du traitement, et de la commercialisation des produits des pêcheurs. La mareyeuse achète directement les produits auprès des pêcheurs. Elle travaille souvent au niveau des sites de débarquement.

Le collecteur ou sous-collecteur indique toute personne physique ou morale qui achète les produits auprès des mareyeurs et/ou des pêcheurs.

Mangrove : *Ala Honko, Karazan'ala miaina sy mitombo amoron-driaky, any an-drefana, hatrany atsimo ka hatrany avaratra no ahitana azy eto Madagasikara.*

Les mangroves présentent un écosystème particulier. Les facteurs présidant à leur installation sont nombreux et leur mode d'action reste mal défini. Le climat, les apports d'eau douce, la balance des sels, la température, l'exposition de la houle, la géomorphologie et la sédimentologie côtière agissent de façon combinée et induisent une zonation horizontale des palétuviers (BALTZER, 1969, 1982; CHAPMAN, 1976; TOMLINSON, 1986). Très dense, c'est un milieu difficilement pénétrable où se développent des espèces végétales aux adaptations morphologiques et biologiques bien connues : racines échasses des *Rhizophora*, pneumatophores des *Brugueira* et *Avicennia*; vivipariti des plantules.

Site de débarquement : *Saragna, Seragna* : lieu d'accostage du pêcheur après sa journée de pêche et où des membres du ménage ou d'autres pêcheurs les attendent pour les aider. C'est également le lieu où se déroulent diverses opérations techniques et commerciales : mise en terre des captures, rangement des engins, commercialisation ... Selon sa taille, un village peut avoir plusieurs sites de débarquement.

Unité d'habitation : *trano fonenana, lakoro* : c'est la maison ou l'ensemble des bâtiments construits pour servir d'habitation. C'est le lieu où le ménage peut s'abriter, en particulier pour se détendre, dormir, manger et vivre en privé. C'est un endroit pour s'abriter (héberger) le jour et la nuit. Une unité d'habitation peut être composée de plusieurs toits.

Ménage :

Un ménage est un groupe de personnes généralement unies par des liens de parenté, qui résident ensemble mais pas nécessairement sous le même toit, travaillent ensemble et prennent ensemble les principaux repas et qui reconnaissent l'autorité d'une personne appelée Chef de ménage (CM).

Un ménage peut être constitué :

1°/ - D'une seule personne : c'est le cas d'une personne (homme ou femme) qui vit seul, qui ne dépend pas de sa famille ni de quelqu'un d'autre, qui travaille pour lui-même et selon sa volonté et ses propres besoins et qui n'a aucune personne dépendant de lui dans le même village.

2°/ - De deux personnes : c'est le cas d'un couple sans enfant, vivant seul sans la présence d'autres parents ou amis (ou de deux frères, ou de deux sœurs, ou de deux amis).

3°/ - De plusieurs personnes. Dans ce cas, le ménage est constitué :

- f) d'un Chef de ménage
- g) de sa femme (ou de ses femmes) si le Chef est un homme ; de son mari si le Chef de ménage est une femme
- h) des enfants issues de sa (ou de ses) femmes actuelles ou d'une femme décédée, divorcée et également des enfants adoptifs ;
- i) de tous les autres parents (père, mère, beau père, belle mère, frères, sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces) qui vivent avec le ménage et dépendent de lui.
- j) de toutes autres personnes sans lien de parenté avec le Chef de ménage qui vivent avec les autres membres du ménage respectant l'autorité du Chef de ménage et partageant les obligations et les droits, le bonheur et le malheur, le travail et le revenu.

Chef de ménage :

Le Chef de ménage est la personne (homme ou femme), par sa sagesse, par ses expériences et par son autorité, dirige cette unité socio-économique (ménage) dont il est responsable. C'est lui qui fait le programme et la répartition du travail entre les membres de son ménage ; c'est lui qui décide de ce qu'on peut vendre ou acheter, c'est lui qui décide du montant ou de l'utilisation des moyens disponibles.

Taille de ménage : La taille du ménage est le nombre d'individus qui composent le ménage.

Comment faire ?

Lors de l'entretien avec le Responsable au niveau du village, l'enquêteur procédera au remplissage de la première page de la fiche de dénombrement. En effet, ces informations se rapportent au village et elles doivent être renseignées auprès des personnes ressources.

Il faut mettre dans les cases à droite les codes correspondants et les réponses.

Le dénombrement du village se fait par balayage. Cette technique consiste à partir d'un endroit précis et bien repérable du village (ex : Eglise, Bureau, Ecole ou un arbre bien repérable) et de suivre un itinéraire classique de manière à assurer un balayage complet sans omission ni double compte de toutes les unités d'habitation. Lors de passage dans une unité d'habitation, l'enquêteur à faire les choses suivantes :

- Marquage de l'unité d'habitation : l'enquêteur marquera la maison **d'un numéro séquentiel** avec une craie à un endroit bien visible et protégé (minimiser le risque d'effacement du numéro). Nous utilisons le numéro **EC001** pour la première unité d'habitation, **EC002** pour la deuxième unité d'habitation, et ainsi de suite ... ; ce numéro est porté sur la première colonne de la fiche de dénombrement en gardant seulement la partie numérique : **001, 002** et ainsi de suite, ...
- Identification des ménages vivant dans l'unité d'habitation : L'enquêteur posera des questions aux occupants pour identifier le ou les ménages vivant dans l'unité d'habitation. Bien retenir la définition d'un ménage. Noter qu'une unité d'habitation peut ne pas contenir un ménage c'est-à-dire inhabitée ou vide, comme elle peut contenir un ou plusieurs ménages.
- Identification du chef de ménage : l'enquêteur demandera à la personne enquêtée le nom du chef de ménage. Il est préférable que l'enquêteur mettra entre parenthèse le surnom ou le nom avec lequel les gens le connaissent dans le village,
- Taille du ménage : l'enquêteur se renseigne sur la taille du ménage c'est-à-dire le nombre d'individus qui composent le ménage. Bien retenir la définition d'un ménage,
- Existence d'un pêcheur dans le ménage : l'enquêteur se renseigne sur l'existence éventuelle d'un ou plusieurs pêcheurs dans le ménage. Il suffit de mettre 1 pour OUI et 2 pour NON dans la colonne correspondante.

REMARQUES:

- une ligne pour un ménage,
- un numéro unique pour un ménage,
- le numéro de l'unité d'habitation se répète autant de fois selon le nombre de ménages concernés,

- une unité d'habitation inhabitée correspond à une ligne vide sauf pour la première colonne.

Pour accélérer le dénombrement, les deux enquêteurs constituant le binôme peuvent travailler en parallèle. Pour cela, le village doit être divisé en deux sections bien identifiables pour éviter le double compte et l'omission. Le premier enquêteur utilisera les numéros impairs et l'autre utilisera les numéros pairs pour la numérotation des unités d'habitation. Dans ce cas, la deuxième colonne (numéro du ménage) se sera remplie qu'à la fin du dénombrement au même titre que la dernière colonne (Numéro du ménage pêcheur).

Après le dénombrement complet du village, les fiches remplies sont rassemblées, agrafées puis numérotées séquentiellement. A ce niveau, l'enquêteurs eux-mêmes assistés ou non par le contrôleur procèdent à l'identification des doublons et des erreurs et les corrigent. Une fois apurés, on numérote maintenant les ménages de pêcheurs de manière séquentielle de la première feuille jusqu'à la dernière. Il faut faire très attention pour qu'il n'y ait aucun double compte.

Pour la pêche continentale, lorsque le plan d'eau est géré par une ou plusieurs associations, vous pouvez vous servir de la liste des membres des associations pour identifier les villages des pêcheurs. On utilise toujours la fiche de dénombrement.

5.2- Enquête auprès des ménages.

Chaque ménage de pêcheur identifié lors du dénombrement reçoit systématiquement l'enquête. Un questionnaire est utilisé pour un ménage.

Pour gagner du temps, l'interview peut être menée par un seul enquêteur tandis que les mesures doivent être obligatoirement effectuées par le binôme. Il appartient ainsi aux enquêteurs de bien organiser leur travail. A titre de proposition, on peut adopter le principe suivant : interview le matin et mesure l'après midi.

Concepts et définitions

Composition du ménage

Age en années révolues : L'âge révolu est l'âge atteint au dernier anniversaire. Un enfant qui n'a pas encore fêté son premier anniversaire a 0 ans révolu.

Niveau d'instruction

- 1-Illettré : qui n'a jamais été à l'école. Ne sais ni lire ni écrire
- 2-Primaire : personne ayant fréquenté au moins la classe de 12^{ème} et au plus la classe de 7^è avec ou sans diplôme de CEPE
- 3-Secondaire 1 c : personne ayant fréquenté au moins la classe de 6^{ème} et au plus la classe de 3^è avec ou sans diplôme de BEPC
- 4-Secondaire 2 c : personne ayant fréquenté au moins la classe de 2nd et au plus la classe de terminale sans avoir eu le BACC
- 5-Supérieur : personne titulaire du baccalauréat ayant fréquenté ou non l'enseignement supérieur

Situation matrimoniale : La question s'adresse aux 12 ans et plus

- 1-Célibataire :

- 2-Marié (e) : quel que soit le statut de mariage : mariage coutumier, concubinage, état civil ou autre forme de mariage,
- 3-Divorcé(e) : un individu est divorcé si l'un des liens de mariage cités ci-dessus, qui les ont uni était rompu,
- 4-Veuf (ve) :

Situation vis-à-vis de l'emploi : la question s'adresse aux 12 ans et plus

- 1-Occupé : avoir activité économique
- 2-Invalide/infirmes : vieillard et/ou personne présentant des infirmités physiques ou mentales qui l'empêchent de travailler.
- 3-Chômeur : une personne à la recherche de travail
- 4-Etudiant :

Activité.

Rappelons que l'activité principale est l'activité à laquelle l'individu consacre le plus de temps de travail, qu'il exerce régulièrement et qui lui procure la principale source de revenus (en argent ou en nature). **Il faut bien noter la régularité et la pérennité de l'activité principale.**

Exemple : un instituteur qui gagne plus d'argent que son salaire en assurant une activité commerciale tous les week-end garde toujours sa fonction d'instituteur (fonctionnaire) comme activité principale (régularité et pérennité).

- 01-Agriculture : production agricole exercée en tant que patron (propriétaire)
- 02-Elevage : production animale exercée en tant que patron (propriétaire)
- 03-Pêche : toutes activités tendant à capturer, par tous les moyens, des ressources biologiques vivant en milieu aquatique.
- 04-Commerce : activité exercée en tant que patron (propriétaire)
- 05-Artisanat : activité exercée en tant que patron (propriétaire)
- 06-Salarié permanent : salarié percevant un salaire mensuel
- 07- Mareyeur : mpanao kinanga, rabatteur
- 08-Salarié temporaire : salarié journalier ou périodique
- 09-Transport : activité exercée en tant que patron (propriétaire)
- 10-Profession libérale : ex : avocat, médecin libre,
- 11- Extraction minière
- 12- Autre :

Utilisation de pirogue : Le pêcheur peut se servir d'une pirogue ou non pour faire son travail. On distingue alors le pêcheur piroguier au pêcheur à pied. Ce dernier travaille généralement dans le lagon ou sur la plage ou sur les bords. Il suffit de mettre 1 pour OUI et 2 pour NON.

Formation professionnelle sur la pêche : La formation professionnelle est une formation formelle ou informelle dispensée par des structures d'encadrement des pêcheurs ayant pour but d'améliorer la compétence des pêcheurs que ce soit sur la pratique de la pêche, l'entretien des engins ou des embarcations voire même la gestion de la pêcherie.

Engin de pêche

Filet : composé d'un réseau de mailles de plus ou moins grande taille, le filet est généralement un engin passif permettant de capturer les poissons. La maille est l'élément de base du filet. Sous cette

appellation, on retrouve le filet maillant, les sennes, les chaluts traditionnels et tous les types de filets utilisés dans la pêche traditionnelle.

Ligne à pêche : engin composé d'un fil, appelé ligne mère, et d'hameçons appâtés ou non selon les techniques de pêche utilisées.

Autres engin de pêche: Cette rubrique concerne les engins de pêche autres que filet et ligne. Sont regroupés ici les casiers ou nasses, les verveux ou piège de forme conique utilisée en eau peu profonde, les barrages ou parcs et tout autre piège utilisé tant en eau douce qu'en eau saumâtre et marine.

Embarcation

Type d'embarcation : généralement la pêche traditionnelle utilise une pirogue monoxyde, taillée dans un seul tronc d'arbre. Pour une meilleure navigabilité, on peut la rehausser avec des planches. On distingue le *pirogue monoxyde sans balancier (laka molanga)*, et la *pirogue monoxyde avec balancier (lakam-bezo)*. Dans certaines régions, on peut rencontrer des barques construites avec des planches en bois ou en tôle métallique.

Type de propulsion : c'est l'équipement de la pirogue avec lequel le pêcheur la fait avancer : pagaie, voile, moteur

Longueur : longueur externe, prise dans le grand axe de la pirogue

Largeur : largeur extérieure, mesurée au niveau central de la pirogue, perpendiculairement au grand axe de la pirogue

Profondeur : profondeur mesurée à l'intérieure et au milieu

Age de la pirogue : le nombre de mois depuis sa première utilisation

Prix d'achat : prix d'acquisition de la pirogue par le pêcheur

Immatriculation : numéro attribué par l'administration de la pêche visible sur la partie avant de la pirogue

Utilisation de la pirogue : pêche, transport de personnes/biens, pêche et transport

Comment faire ?

Les codes géographiques de la Commune jusqu'à la région sont fournis en annexe. Par contre, le code Fokontany est attribué par le contrôleur de manière séquentielle au niveau d'une commune. Il en est de même pour le code village au niveau d'un Fokontany. On commence toujours par 01 et ainsi de suite. Ainsi, **le code Fokontany et le code Village sont à remplir par le contrôleur.**

La composition du ménage se remplit ligne par ligne, soit une ligne par membre de ménage. Pour un ménage de taille 10 par exemple, il y a au total 10 lignes remplies.

De préférence, le remplissage de ce volet du questionnaire ménage doit se faire de manière à respecter l'ordre dégressif selon l'âge de la personne en commençant par le Chef de ménage suivi de

sa ou son conjoint(e) puis ses enfants du plus âgé au plus jeune. Après, on continue par les autres membres du ménage tels que les parents et les autres.

Pour ce volet, il est vivement souhaitable que l'entretien se fait à l'intérieur de la maison et en présence des autres membres du ménage car il se peut que le chef de ménage ne puisse pas tout répondre surtout lorsqu'il s'agit des informations sur les enfants. Pour ces dernières, l'expérience montre que la femme est plus informative.

Il convient de souligner que toutes les questions ne s'adressent pas à tout le mode. A partir de la 6^{ème} colonne, il y a des filtres à considérer :

- Pour les moins de 5 ans, les questions s'arrêtent à la 5^{ème} colonne c'es à dire à l'âge,
- Pour les moins de 12 ans, l'interview s'arrête à la 7^{ème} colonne,
- Les colonnes 10 et 11 s'adressent uniquement aux individus qui ont répondu 1-Occupé à la colonne 9 : position vis-à-vis de l'emploi,
- Les colonnes 12 et 13 ne sont à renseigner uniquement pour les individus qui ont répondu 03-pêche à la colonne 10-Activité principale ou à la colonne 11-Activité secondaire.

5.3- Engin de pêche et utilisation

L'objectif est d'avoir la liste exhaustive de tous les **engins de pêche en possession du ménage**. Noter bien que les engins de pêche qui n'appartiennent pas au ménage enquêté ne doit pas figurer dans ce questionnaire même si un pêcheur membre du ménage les utilise.

Comme il existe plusieurs types d'engin et que ne nom vernaculaire et les caractéristiques techniques varient d'une région à une autre voire d'un district à un autre, le questionnaire prévoit d'identifier un à un les engins de pêche en possession du ménage à parti de ces caractéristiques techniques et de leur appellation locale. Toutefois, si le ménage possède plusieurs engins de mêmes caractéristiques il suffit de préciser le nombre au lieu de recopier les mêmes informations sur plusieurs lignes.

Le code peut être transcrit facilement après l'enquête à partir des informations sur les caractéristiques de l'engin.

En ce qui concerne la période d'utilisation de l'engin de pêche par le ménage (ou plus précisément par le pêcheur issu du ménage), il suffit de mettre des X dans les cases correspondant aux mois concernés par engin.

Pour l'espèce ciblée, écrire en clair le non de l'espèce puis poster le code de l'espèce fourni en annexe sur les cases réservées à cet effet. Noter que le code peut être transcrit sans problème après l'enquête.

NB : Le remplissage de ce volet du questionnaire doit se faire le plus objectif possible. Cela suppose que l'enquêteur doit visualiser les engins et ne doit pas se contenter uniquement de l'interview. En effet, les caractéristiques des engins de pêche doit être mesurées sauf si l'engin n'est pas accessible (momentanément ou en permanence dans l'eau).

Ce volet se divise ainsi en 3 parties : les filets, les lignes à pêche et les autres engins.

Les filets.

Concepts et définitions

Longueur : *longueur de la ralingue supérieure, filet tendu verticalement*

Hauteur : *nappe de filet tendue comme si le filet est en position dans l'eau*

Largeur : *uniquement pour petit chalut type sihitra*

Maille : *taille de la maille étirée entre deux nœuds*

Si le filet est très long, la mesure de la longueur peut être difficile. Dans ce cas, il faut demander au pêcheur la longueur soit en mètre soit en unité de mesure locale, puis de transformer en mètre. Par contre la hauteur et la largeur ne doivent pas poser de problème.

La maille du filet est mesurée en position étirée. La plus simple est d'utiliser la jauge confectionné à cet effet.

NB : pour les petits chaluts traditionnels type sihitra, il faut prendre en compte les caractéristiques suivantes :

- *longueur de la poche*
- *largeur maximale d'ouverture*
- *hauteur d'ouverture*

Ligne à pêche.

Concepts et définitions :

Longueur : longueur de la ligne mère qui s'applique uniquement aux palangres,

Profondeur: longueur de la ligne verticale

Hameçon : c'est un outil métallique situé à l'extrémité de la ligne

Au même titre que les filets, la longueur et la profondeur des lignes peuvent être très grand. Dans ce cas, l'enquêteur les demandera au pêcheur en utilisant les unités de mesures locales ou les unités conventionnelles. Par contre le nombre d'hameçons peut être compté sans problème.

Autres engin de pêche.

Cette rubrique concerne les engins de pêche autres que filet et ligne. Ces engins n'ont pas de caractéristiques communes mais ce qui nous intéresse c'est la longueur pour les valakira et les matériaux de fabrication pour les nasses. Pour ces derniers on distingue :

- 1-Filet,
- 2-Grillage métallique,
- 3-Liane,
- 4- Autres matériaux locaux

VI- CONCLUSION

Vous avez en votre possession, un outil efficace vous permettant d'exécuter aisément votre travail. Ne vous séparez jamais de ce document et n'hésitez pas à le consulter à tout moment.

En espérant une très bonne compréhension, un sérieux et une bonne volonté de votre part, nous vous souhaitons un bon travail.

ANNEXES

CODE GEOGRAPHIQUE

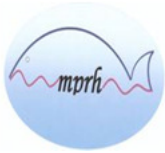
REGION		DISTRICT		COMMUNE	
Libellé	CODE	Libellé	CODE	Libellé	CODE
ANOSY	53	Taolagnaro	515	Soavary	253
				Manantenina	251
				Iaboakoho	132
				Mahatalaky	131
				Mandromodtromotra	032
				Ampasy Nahampoana	031
				Taolagnaro	010
				Sarisambo	072
				Analapasy	114
				Manambaro	071
				Soanierana	033
				Andranobory	115
		Amboasary	519	Tanandava	050
				Sampona	070
Betroka	517	Ivahona	090		
		Mahabo	170		
		Andriandampy	331		
		Ianakafy	310		
ANDROY	52	Ambovombe	516	Maroalopotsy	072
				Maroalomainty	071
				Erada	013
				Mbovombe	011
				Ambazoa	092
		Tsihombe	514	Antaritariky	071
				Anjapaly	032
				Faux cap	031
				Marovato	050
		Beloha	513	Tranovaho	030
Marolinta	070				
ATSIMO ANDREFANA	51	Toliara I	501	Toliara I	001
		Toliara II	520	Saint Augustin	131
				Anakao	132
				Soalary	133
				Beheloke	358
				Manombo Sud	250
				Belalanda	030
		Morombe	504	Antongo Vaovao	070
				Morombe	010
				Befandefa	030
		Betioky	506	Tongobory	111
Ampanihy	507	Itampolo	310		
		Androka	230		

CODE ENGIN

Grand groupe	Type	CODE
Filet	Jarifa	11
	Filet ZZ	12
	Senne	13
	Periky	14
	Petit chalut	15
	Trémail	16
	Epuisette	17
	Autre filet	18
Ligne	Palangre	21
	Palangrotte	22
	Ligne de traine	23
	Turlute	23
	Autre ligne	25
Nasse/casier	Nasse	31
	Casier	32
	Autre casier	33
Barrage	Kopiko	41
	Valakira	42
	Autres barrage	43
Moustiquaire		51
Epervier		61
Balance à crabe/Kipao	Balance	71
	Autres engin à crabe	72
Harpon/fusil	Fusil à poisson	73
	Harpon	74
	Autre	75
Plongée	Plongée simple	81
	Plongée avec bouteille	82
	Autre plongée	83

CODE PRODUIT

GROUPE	CODE
Céphalopodes	01
Holothuries	02
Langoustes	03
Crevettes	04
Crabes	05
Requins	06
Gros poisson pélagique	07
Petit poisson pélagique	08
Gros poisson de fond	09
Petit poisson de fond	10
Dauphin	11
Coquillage	12
Tortue	13
Oursin	14
Bivalve/huitre	15



REOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

ENQUETE CADRE NATIONALE SUR LA PECHE TRADITIONNELLE

MANUEL DU SUPERVISEUR

Février 2012

INTRODUCTION

Ce manuel est destiné aux superviseurs de l'enquête cadre nationale, chargés d'encadrer les opérations de collecte de données sur le terrain. Il constitue un complément du manuel d'instruction aux Enquêteurs.

Le superviseur est le chef hiérarchique des contrôleurs. Contrairement aux contrôleurs qui restent en permanence avec les enquêteurs sur le terrain, le superviseur n'effectue que des missions ponctuelles et suivant les conditions qui prévalent sur le terrain.

Le travail du superviseur consiste à :

- Organiser et suivre globalement l'exécution du travail de collecte des données, pour cela, il donne des directives globales et/ou spécifiques ;
- Sensibiliser les autorités administratives à travers des visites de courtoisie,
- Contrôler et suivre l'effectivité des travaux de terrain : le superviseur effectue des contrôles inopinés ;
- Distribuer et centraliser les questionnaires et les acheminer au niveau central;
- Valider les rapports de agents de collecte ;
- Et récupérer les moyens matériels utilisés durant l'enquête.

LE SUPERVISEUR

Étant le premier responsable des opérations sur le terrain, le superviseur doit avoir les mêmes qualités que celles de ses agents (cf. manuels des enquêteurs).

En outre, il doit :

- Avoir le sens de l'initiative, pour pouvoir résoudre tous les problèmes qui pourraient se poser sur le terrain ;
- Et surtout, savoir faire régner l'ordre et la discipline.

CONTACT AVEC LES AUTORITES LOCALES

Les interlocuteurs privilégiés des superviseurs sont les autorités locales. Il est donc recommandé au superviseur de prendre contact avec ces autorités dès leur arrivée dans les sites d'enquête. De préférence et autant que possible, le superviseur présente lui-même ses agents aux autorités locales. Mais comme l'enquête doit démarrer en même temps dans plusieurs localités, les contrôleurs sont habilités à faire cette procédure.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Une bonne organisation veut dire "REUSSITE". Pour que cette enquête soit réussie, le superviseur doit prendre en charge les tâches suivantes :

3.1 - Répartition des équipes

La répartition des équipes est préalablement établie lors de l'atelier de préparation. Cette répartition a été établie à titre indicatif et vise une répartition équitable des charges de travail et une optimisation du dispositif. Elle n'est pas figée et le superviseur peut le modifier en cas de besoin.

L'organisation des agents enquêteurs en binôme revient au superviseur. De préférence le binôme doit être mixte mais ce n'est pas obligatoire. Si pendant l'enquête, le superviseur constate des problèmes d'ordre relationnel pouvant nuire à la bonne marche de l'opération de collecte, il peut procéder à la réorganisation des équipes en recomposant les binômes d'enquêteurs. En cas de défaillance d'un enquêteur, le superviseur prendra les dispositions nécessaires afin de le remplacer et ce en relation avec le Responsable de passation de marché du PACP.

3.2 - Répartition des questionnaires

Le superviseur est le responsable logistique de l'opération. Au départ de l'enquête, les équipes de collecte sont dotés de lots de questionnaires suffisants pour une période bien déterminée. Le Superviseur assure l'approvisionnement systématique et périodique des équipes de collecte en questionnaires.

De même, le superviseur assure la récupération des questionnaires remplis dûment vérifiés par le contrôleur et les achemine à la DGRH, plus exactement aux équipes de saisie.

3.3 - Gestion des matériels et des moyens

La réalisation de cette enquête nécessite l'utilisation des matériels de mesure. Le superviseur s'assure de la bonne gestion et de la bonne utilisation des matériels mis à la disposition des équipes de collecte. Noter qu'un appareil de mesure défectueux est une source d'erreurs irréparables. Le superviseur doit veiller aussi à l'utilisation des motos par les contrôleurs. Noter que ces motos serviront toutes les régions concernées par l'enquête cadre.

3.4 - Paiement des émoluments

Les agents de collecte ont un contrat de 30 jours. Ils n'ont pas droit à des jours de congé ni même de permission. Dans le cadre de cette enquête, dispositions ont été prises pour que les agents bénéficient d'une avance, sous forme d'indemnité, qui va leur permettre de survivre pendant la durée de l'opération. Il appartient au superviseur de gérer cette avance de manière à ne pas léser les agents sur terrain au risque de pénaliser le déroulement de l'enquête mais aussi et surtout de ne pas les inciter à quitter leur poste (démission). Les états de paiement (pièce justificative des dépenses) doivent être tenus conformes aux instructions du département financier du projet PACP.

3.5 - Respect du calendrier

Le délai de 30 jours doit être rigoureusement respecté. Un éventuel dépassement pénalise à la fois les agents enquêteurs et l'organisation générale de la collecte. La mission de l'enquêteur n'est terminée que lorsque la totalité des villages et des ménages de pêcheurs sont recensés. Ce sont des consultants ; tout dépassement de la durée d'exécution est à leur charge voire même pénalisable. Ainsi, il appartient au superviseur de veiller au respect strict du calendrier et de prendre toutes les mesures qui s'imposent.

VULGARISATION DE L'ENQUETE ET CONTACT DES AUTORITES

En plus des informations déjà véhiculées à travers les médias concernant la réalisation de l'enquête cadre nationale ainsi que les affiches, il appartient au superviseur de vulgariser l'enquête, partout où besoin est.

Prenez contact avec les autorités administratives et coutumières (Maires, chef Fokontany, Tangalamena, Lonake, etc.). Au cours de votre entretien avec ces dernières, expliquez-leur :

- L'objectif de l'enquête;
- Les travaux à faire et la manière de les réaliser ;

- Le déroulement des opérations en leur précisant les différentes étapes et la constitution des équipes ;
- L'absence de relation entre l'enquête cadre nationale, la fiscalité et le contrôle de pêche (CSP);
- Et le caractère confidentiel des informations collectées.

N'oublier pas de les remercier et de leur demander de l'aide, surtout sur le plan logistique, si cela pourrait faciliter les travaux des agents de collecte.

CONTROLE ET SUIVI DES TRAVAUX

Contrairement au contrôleur, les contrôles effectués par le Superviseur ne sont pas exhaustifs. Le Superviseur effectue des contrôles inopinés sur le terrain pour s'assurer de la présence effective des agents. De même, il n'effectue que des contrôles sur des questionnaires tirés au hasard sur le lot de questionnaires remplis.

Par ailleurs, le superviseur complète son contrôle en discutant avec les personnes ressources au village. Il doit s'informer auprès de ces personnes sur la manière de faire des agents de collecte, la présence effective des agents, leur relation avec la population, etc. Il n'est pas superflu de vérifier la présence des numéros apposés par les agents sur les murs ou portes des maisons dans les villages déjà recensés.

VALIDER LES RAPPORTS DES AGENTS DE COLLECTE

Les agents de collecte sont recrutés en tant que prestataire de services. Le paiement de leur salaire est conditionné par la réalisation des travaux qui leur sont confiés. Pour ce faire, les agents de collecte doivent établir un rapport d'activité à la fin de leur mission qu'ils soumettront à la validation du superviseur. Les modèles de rapport sont joints au présent manuel en annexe.

Sur la base des informations dont il dispose, le Superviseur procède la validation ou non du rapport. En cas de non validation, le rapport est remis à ses auteurs avec les remarques et observations pour être corrigé. Les rapports validés constituent des pièces justificatives pour le paiement des salaires.

RECUPERATION DES MATERIELS ET DES MOYENS

A la fin de la collecte, tous les matériels d'enquête doivent être récupérés et retournés à Antananarivo pour être affectés dans d'autres régions.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Ordre de mission : un ordre de mission doit être établi par enquêteur. L'OM est signé par le Directeur DRPRH. Il faut demander aux enquêteurs de viser l'OM par le Chef de Fokontany à leur passage au village.

Lettre d'introduction : au moins chaque équipe doit être munie d'une lettre d'introduction établie par le Directeur DRPRH. Cette lettre doit contenir :

- L'intitulé de la mission,
- La durée de la mission,
- La zone d'intervention de l'équipe (nom des Communes),
- Les noms des agents composant l'équipe.

Carte d'identité nationale : les agents enquêteurs ne doivent jamais se séparer de leur carte d'identité nationale pendant toute la durée de la collecte. En cas de besoin, la lettre d'introduction doit être présentée avec la carte d'identité,

Gestion de la caisse d'avance : une caisse d'avance destinée à supporter les frais de déplacement des agents de collecte vous est fournie. Cette caisse d'avance doit être gérée de manière optimale selon le besoin réel de chaque agent. *Ce n'est nullement pas un complément de salaire.* A chaque utilisation de la caisse d'avance correspond une pièce justificative probante. Un modèle de fiche à remplir pour servir de pièce justificative est fourni en annexe. Cette fiche doit être visée systématiquement auprès du Maire ou du Chef de Fokontany.

CONCLUSION

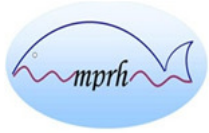
Si vous êtes retenu pour être un superviseur de l'Enquête pilote de production, c'est parce que vous êtes jugé capable et digne de l'être. Vous avez donc l'occasion, d'une part, de prouver que vous avez vraiment ces qualités et d'autre part, de contribuer au développement du monde rural car la disponibilité des données de base fiables et complètes sur le secteur de la pêche traditionnelle aidera les décideurs et tous les intervenants dans le domaine de la pêche à l'élaboration et à la mise en œuvre des plan d'aménagement des ressources halieutique de manière objective.

Ainsi, votre rôle est important car non seulement vous êtes responsable mais surtout, vous êtes la garantie de la fiabilité des données collectées.

N'hésitez donc pas à s'imprégner de tous les manuels de cette enquête qui contiennent toutes les informations nécessaires à la conduite des travaux sur le terrain. De toutes les façons, s'il y a des zones d'ombre, n'hésitez surtout pas à vous référer à la coordination de l'opération (DGRH) et aux responsables techniques de l'enquête cadre (consultants) qui restent à votre disposition pendant toute la durée de l'opération de collecte.

Nous faisons donc appel à votre compétence, votre sérieux et votre bonne volonté pour, non seulement, mener à bien les tâches qui vous sont dévolues, mais aussi et surtout, pour faire réussir cette opération.

Bon courage



REOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

RAPPORT DU CONTROLEUR

Noms de L'agent :

CONTRAT N°

Période duau.....

Région :

Travaux effectués :

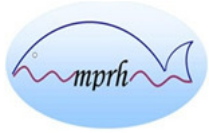
Equipe sous contrôle		Questionnaires contrôlés	Questionnaires validés et remis au Superviseur	Observations
1				
2				
3				
TOTAL				

Personnes ressources rencontrées:

Problèmes rencontrés et solutions adoptées :

Visa du superviseur

Date :



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

RAPPORT DE L'AGENT ENQUETEUR

Noms des agents :

1- Contrat n° :.....

2- Contrat n° :.....

Période du :.....au.....

Région :.....

Travaux effectués :

Noms des Villages recensés	Questionnaires remplis	Questionnaires validés par le contrôleur	Observations

Problèmes rencontrés et solutions adoptées:

Visa du superviseur

Date :

PIECE JUSTIFICATIVE DE FRAIS DE TRANSPORT

Région de :.....

District de :.....

Je soussigné,

CIN / Permis de conduire :.....

Voiture/pirogue/charrette n°.....

Certifie avoir transporté Mr/Mme :.....

Itinéraire de :.....

à :

Frais de transport (en ariary):

Date :

Visa de l'autorité locale :

PIECE JUSTIFICATIVE DE FRAIS DE TRANSPORT

Région de :.....

District de :.....

Je soussigné,

CIN / Permis de conduire :.....

Voiture/pirogue/charrette n°.....

Certifie avoir transporté Mr/Mme :.....

Itinéraire de :.....

à :

Frais de transport (en ariary):

Date :

Visa de l'autorité locale :